

UNEP/EA.2/16



Distr. : générale
8 mars 2016

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies pour
l'environnement du Programme des
Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Deuxième session**

Nairobi, 23-27 mai 2016

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Stratégie à moyen terme, programme de travail et budget,
et autres questions administratives et budgétaires :
Projet de programme de travail et de budget pour
l'exercice biennal 2018-2019**

**Projet de programme de travail et de budget pour
l'exercice biennal 2018-2019**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2018-2019, reflétant le résultat des consultations avec le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il est présenté à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour examen, sans préjudice de la poursuite des travaux le concernant qui pourraient être menés par le Comité des représentants permanents.

* UNEP/EA.2/1.

Table des matières

	Rapport du Directeur exécutif	1
I.	Introduction.....	3
	A. Orientation générale.....	3
	B. Vue d'ensemble des ressources	4
II.	Organes directeurs	16
III.	Direction exécutive et administration	18
IV.	Programme de travail.....	23
	Changements climatiques	23
	Résilience face aux catastrophes et aux conflits.....	34
	Écosystèmes sains et productifs	43
	Gouvernance de l'environnement.....	52
	Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	59
	Utilisation efficace des ressources.....	69
	Surveillance de l'environnement.....	81
V.	Gestion du programme et appui au programme	87
	Produits.....	90
	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.....	93
	Division et sous-programme responsables.....	95
	Organigramme	96
	Plan d'évaluation pour la période 2018-2019.....	97

I. Introduction

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) présente ci-après le programme de travail pour l'exercice biennal 2018–2019, pour approbation par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE à sa deuxième session en mai 2016. Ce programme de travail a été établi en suivant la stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021, qui a été soumise séparément au Comité des représentants permanents pour examen. Alors que la stratégie à moyen terme fournit une perspective à plus longue échéance (avec des résultats définis jusqu'en 2030 et une orientation stratégique axée sur la période 2018-2021), le programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 décrit de manière détaillée ce que le PNUE réalisera et comment les performances seront évaluées durant la première partie de la période couverte par la stratégie à moyen terme. Par conséquent, ces documents forment un tout et devront être considérés comme tels lorsqu'ils seront passés en revue.

A. Orientation générale

2. Le PNUE est responsable de la direction et de la coordination des activités en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies. Son mandat découle de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale. L'organe directeur du PNUE a précisé ce mandat dans sa décision 19/1 entérinant la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, avalisée par l'Assemblée générale en 1997 dans l'annexe à sa résolution S/19-2 et réaffirmée par la suite dans ses résolutions 53/242 de 1999 et 66/288 ainsi que 67/213 de 2012.

3. Dans le cadre de son mandat, le PNUE favorisera la viabilité environnementale, tout en contribuant à l'intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. En septembre 2015, l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/1, a adopté le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015 intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », représente une évolution stratégique en matière de développement durable qui s'oriente vers un processus de transformation et vers une dimension réellement universels. Cette évolution atteste également du caractère intégré des défis que rencontrent les pays (par exemple : égalité des sexes, chômage, inégalité des revenus, exclusion sociale, absence de mesure de protection de l'environnement) et définit un nouveau paradigme de développement durable au sein duquel l'environnement n'est plus envisagé de manière isolée.

4. La stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 se fonde sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons »,¹ et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015. Cette stratégie place l'être humain au cœur du développement durable en veillant à améliorer son bien-être et à répondre aux besoins des générations actuelles et futures, sans dégrader l'environnement et sans dépasser les capacités de régénération de la planète. La science jouera un rôle fondamental en apportant des réponses aux problèmes de viabilité les plus pressants du XXI^e siècle. Par conséquent, le renforcement de l'interface science-politique, afin d'expliquer à l'ensemble de la société quels sont les risques et les nouvelles perspectives associés à de nouvelles avancées, se situe au cœur des activités du PNUE et sous-tendent l'ensemble du Programme. La stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 marque une nouvelle étape dans la réalisation d'une vision du monde à l'horizon 2030, au sein duquel les hommes, les femmes et les enfants vivront sur une planète plus saine.

5. Afin de réaliser cette vision ambitieuse d'ici à 2030, le PNUE, en tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement, devra promouvoir une mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies, et être le défenseur attiré de l'environnement mondial. Le PNUE devra également adapter ses activités pour répondre aux besoins spécifiques de certaines régions et de certains pays, afin de pouvoir relever les divers défis qu'ils rencontrent dans le domaine de l'environnement, notamment pour se prémunir contre leurs points vulnérables face aux changements climatiques et aux catastrophes, ou bien pour améliorer la santé des écosystèmes, l'utilisation efficace des ressources et la qualité de l'air. Ces activités permettront également aux pays de mettre en œuvre la dimension environnementale du

¹ Annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

Programme 2030, des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, des accords multilatéraux sur l'environnement, des plans, résolutions et décisions de leurs conférences des parties, ainsi que des objectifs environnementaux convenus au niveau international². La stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 prend également en compte les éléments suivants : les priorités régionales ainsi que des questions nouvelles mises en lumière par des forums mondiaux et régionaux³; le processus du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) et d'autres évaluations; le processus de prospective environnementale du PNUE; ainsi que les consultations avec les grands groupes et les parties prenantes. Cette stratégie entend également se servir de l'avantage comparatif du PNUE, dont le rôle est d'aider à mieux cerner et comprendre le développement durable, ainsi qu'à formuler des conseils en la matière, en mettant plus particulièrement l'accent sur les aspects environnementaux.

6. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, les travaux du PNUE porteront sur sept domaines d'intervention prioritaires, à savoir :

- a) Changements climatiques;
- b) Résilience face aux catastrophes et aux conflits;
- c) Écosystèmes sains et productifs;
- d) Gouvernance de l'environnement;
- e) Produits chimiques, déchets et qualité de l'air;
- f) Utilisation efficace des ressources;
- g) Surveillance de l'environnement.

B. Vue d'ensemble des ressources

7. Le projet de budget global, composé du Fonds pour l'environnement, de contributions à des fins déterminées, de fonds d'affectation spéciale administrés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de dépenses d'appui au programme et du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, représente une enveloppe de 784,3 millions de dollars des États-Unis. Le budget pour 2018-2019 prévoit de réduire les dépenses de personnel au titre du Fonds pour l'environnement de 3,8 millions de dollars, par rapport au budget pour 2016-2017. Cette réduction permettra au PNUE d'affecter plus de ressources du Fonds pour l'environnement à diverses activités, sans pour autant dépasser le plafond de 122 millions de dollars pour les dépenses de personnel au titre du Fonds pour l'environnement.

8. Le projet de budget prévoit une augmentation de 79,6 millions de dollars pour les contributions à des fins déterminées et de 21,6 millions de dollars pour les fonds administrés par le FEM. Cette hausse correspond aux tendances historiques en matière de recettes, ce qui a permis au PNUE d'exécuter ses mandats, mais aussi de dépasser de nombreux objectifs durant le précédent exercice biennal. Par conséquent, le niveau d'ambition du programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 est plus réaliste et correspond à une meilleure adéquation entre les recettes prévues et celles qui seront encaissées durant cette période. L'augmentation prévue des contributions à des fins déterminées créera des ressources supplémentaires de 10,1 millions de dollars pour l'appui au programme, ce qui permettra de prendre en charge les dépenses de fonctionnement supplémentaires pour l'appui à la gestion de ces fonds.

9. Le tableau 1 a) présente le budget de haut niveau par source de financement. Les crédits ouverts au budget ordinaire ont été révisés, conformément à la résolution 70/249 A-C de l'Assemblée générale, qui a alloué 35,3 millions de dollars au PNUE pour l'exercice biennal 2016-2017. Le niveau des crédits ouverts prend en compte le cours élevé du dollar ainsi que la décision concernant l'application d'un taux de vacance de postes de 50 % pour les 21 postes qui viennent d'être approuvés. Même si un tel taux de 50 % ne peut pas être appliqué pour 2018-2019, on présume que les montants

² Appelés également objectifs environnementaux à l'échelle planétaire ou objectifs mondiaux en matière d'environnement, ils sont continuellement recensés et consultables à l'adresse internet suivante (en anglais) : <http://geg.informea.org>.

³ Dont notamment : le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'actions accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA).

des crédits ouverts au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 seront les mêmes, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies n'ayant fourni aucun élément en vue d'une actualisation des coûts.

Tableau 1 a)

Totalité des besoins en ressources financières par catégorie de financement : 2016-2017 et 2018-2019

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	122 000	(3 800)	118 200
Autres objets de dépenses	135 000	3 800	138 800
Réserve du programme du fonds	14 000	-	14 000
Total partiel A	271 000	-	271 000
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	225 427	79 573	305 000
Total partiel B	225 427	79 573	305 000
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	118 376	21 624	140 000
Total partiel C	118 376	21 624	140 000
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	22 885	10 115	33 000
Total partiel D	22 885	10 115	33 000
E. Budget ordinaire			
Postes	31 400	-	31 400
Autres objets de dépenses	3 900	-	3 900
Total partiel E	35 300	-	35 300
Total (A + B + C + D + E)	672 988	111 312	784 300

Notes : actualisation des coûts par suite de la résolution 70/249 de l'Assemblée générale de décembre 2015.

Les valeurs ci-dessus étant arrondies, les chiffres exacts peuvent être légèrement différents.

10. Le tableau 1 b) fournit des informations sur le niveau prévu des effectifs par source de financement. Les chiffres pour 2016-2017 sont ceux qui ont été approuvés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, mis à part ceux pour la catégorie « budget ordinaire », qui a été révisée conformément à la résolution 70/249 de l'Assemblée générale.

Tableau 1 b)

Totalité des besoins en ressources humaines par catégorie de financement : 2016-2017 et 2018-2019

Catégorie	Effectifs (nombre de postes)		
	2016-2017	Augmentation (diminution)	2018-2019
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	450	(24)	426
Autres objets de dépenses			
Réserve du programme du fonds			
Total partiel A	450	(24)	426
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	145	50	195
Total partiel B	145	50	195
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	62	-	62
Total partiel C	62	-	62
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	64	12	76
Total partiel D	64	12	76
E. Budget ordinaire			
Postes	116	-	116
Autres objets de dépenses			
Total partiel E	116	-	116
Total (A + B + C + D + E)	837	38	875

11. Globalement, le budget augmentera de 111,3 millions de dollars (soit une hausse de 16 %) en 2018-2019 par rapport à 2016-2017. Le budget du Fonds pour l'environnement reste au même niveau, à 271 millions de dollars, mais diverses modifications ont été apportées aux rubriques. Les plus grandes augmentations devraient se situer au niveau des contributions à des fins déterminées, qui passent de 225,4 à 305 millions de dollars en 2018-2019, et des fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM, qui enregistrent une hausse de 21,6 millions de dollars et s'élèvent au total à 140 millions de dollars en 2018-2019. Auparavant, ces fonds d'affectation spéciale étaient inscrits au budget pour financer les sous-programmes, et aucune distinction n'était faite entre la gestion de ces programmes et leur appui. Dans le cadre d'une plus grande transparence budgétaire, le PNUE a recensé les fonctionnaires qui participent à l'appui au programme et à sa gestion, y compris dans le cadre du fonctionnement du Groupe consultatif scientifique et technique du FEM, pour lequel le PNUE assure le secrétariat. L'enveloppe budgétaire prévue pour cette rubrique budgétaire se monte à 3,4 millions de dollars (voir tableau 2, total partiel E).

12. Il convient de noter que le budget pour le Bureau des opérations et des services internes enregistrera une baisse de 1,2 million de dollars dans la catégorie « Fonds pour l'environnement », ce qui correspond aux gains d'efficacité et aux avantages associés au nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja). Cette baisse reflète également le recentrage du Fonds pour l'environnement sur des activités liées au programme plutôt que sur l'appui au programme ou sur sa gestion. Dans le budget, les frais associés à l'appui au programme de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) restent constants, étant donné que toute augmentation devrait être compensée par les gains d'efficacité. Afin de garantir une certaine flexibilité en cas de besoins supplémentaires liés au programme durant l'exercice biennal, le PNUE continue de prévoir un fonds de réserve qui s'élève à 14 millions de dollars.

13. À la fin du mois de décembre 2015, dans sa résolution 70/249 A–C, l'Assemblée générale a approuvé l'allocation au PNUE d'un crédit budgétaire d'un montant total de 35,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017. En outre, 21 des 35 postes proposés pour inscription au budget ordinaire ont été approuvés dans le cadre de la deuxième tranche de financement visant à renforcer le PNUE, conformément à la résolution 67/213 de l'Assemblée générale.
14. Le tableau 2 présente la totalité des besoins en ressources du PNUE ainsi que les changements, en fonction des sources de financement et des rubriques budgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019, ainsi que les comparaisons avec le budget 2016-2017 tel qu'approuvé.

Tableau 2
Besoins en ressources par rubrique budgétaire : PNUE
(en milliers de dollars)

	<i>Fonds pour l'environnement</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM</i>		<i>Dépenses d'appui au programme</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Total</i>	
	<i>2016–2017</i>	<i>2018–2019</i>	<i>2016–2017</i>	<i>2018–2019</i>	<i>2016–2017</i>	<i>2018–2019</i>	<i>2016–2017</i>	<i>2018–2019</i>	<i>2016–2017</i>	<i>2018–2019</i>	<i>2016–2017</i>	<i>2018–2019</i>
A. Organes directeurs	1 700	1 700	–	–	–	–	–	–	800	800	2 500	2 500
B. 1. Direction exécutive et administration	7 800	7 800	540	600	–	–	306	400	4 700	4 700	13 346	13 500
B.2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	–	–	338	400	–	–	–	–	1 400	1 400	1 738	1 800
Total partiel A+B	9 500	9 500	878	1 000	–	–	306	400	6 900	6 900	17 584	17 800
C. Programme de travail												
1. Changements climatiques	42 000	32 300	52 677	112 600	32 154	29 500	1 323	3 200	3 200	3 200	131 354	180 800
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	20 500	21 500	23 478	24 600	–	–	991	2 400	2 300	2 300	47 269	50 800
3. Écosystèmes sains et productifs	40 000	41 800	39 645	39 600	66 877	80 500	1 408	3 400	4 100	4 100	152 030	169 400
4. Gouvernance de l'environnement	25 000	35 900	29 020	32 800	–	–	998	2 400	6 900	6 900	61 918	78 000
5. Produits chimiques, déchets et qualité de l'air	36 000	32 300	33 231	38 400	10 136	24 300	1 009	2 400	2 600	2 600	82 976	100 000
6. Utilisation efficace des ressources	49 000	39 600	33 322	41 000	–	–	983	2 300	2 900	2 900	86 205	85 800
7. Surveillance de l'environnement	19 000	29 300	12 200	14 100	5 946	2 300	410	1 000	4 600	4 600	42 156	51 300
Total partiel C	231 500	232 700	223 573	303 100	115 113	136 600	7 122	17 100	26 600	26 600	603 908	716 100
D. Réserve du programme du Fonds	14 000	14 000	–	–	–	–	–	–	–	–	14 000	14 000
Total partiel programme de travail (C+D)	245 500	246 700	223 573	303 100	115 113	136 600	7 122	17 100	26 600	26 600	617 908	730 100
E. Gestion du programme et autres dépenses												
Bureau des opérations	8 100	6 900	976	900	3 263	3 400	13 457	13 500	1 800	1 800	27 596	26 500
Services payables à l'ONUN et à l'ONUG	6 650	6 650	–	–	–	–	2 000	2 000	–	–	8 650	8 650
Provision pour l'assurance maladie après la cessation de service	1 250	1 250	–	–	–	–	–	–	–	–	1 250	1 250
Total partiel E	16 000	14 800	976	900	3 263	3 400	15 457	15 500	1 800	1 800	37 496	36 400
Total (A + B + C + D + E)	271 000	271 000	225 427	305 000	118 376	140 000	22 885	33 000	35 300	35 300	672 988	784 300
Pourcentage du total	40,3	34,6	33,5	38,9	17,6	17,9	3,4	4,2	5,2	4,5	100	100

Notes : conformément à la résolution 70/249 A–C de l'Assemblée générale, les crédits ouverts au profit du PNUE, qui s'élèvent à présent à 35,3 millions de dollars, sont le résultat d'une actualisation en raison du cours élevé du dollar ainsi que d'une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, selon laquelle un taux de vacance de postes de 50 % devait être appliqué à tous les nouveaux postes financés par le budget ordinaire pour l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Budgétisation axée sur les résultats

15. Afin de doter le programme de travail de ressources à la hauteur de ses ambitions ainsi que d'objectifs réalistes qui pourront être atteints, le PNUE a adopté une méthode de budgétisation axée sur les résultats dans le cadre de l'élaboration du budget du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 2018-2019⁴.

16. En adoptant la budgétisation axée sur les résultats, le PNUE compte améliorer ses processus de gestion :

a) Les budgets sont clairement alignés sur les résultats qui sont visibles tant en interne qu'à l'extérieur, permettant ainsi de déterminer plus clairement comment ces budgets sont élaborés et mis en œuvre et renforçant ainsi la transparence en interne comme à l'extérieur;

b) La budgétisation axée sur les résultats renforce la responsabilisation. Avec le déploiement d'Umoja et les changements qui s'ensuivent (associés au progiciel de gestion intégré) dans la culture de gestion du PNUE, la responsabilité vis-à-vis de la réalisation des objectifs sera intégrée dans le système, qui recensera également clairement les gestionnaires responsables.

17. La mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats permettra également de renforcer les compétences des gestionnaires responsables en matière de gestion de projet, permettant ainsi une utilisation plus efficace des ressources. Les chiffres du budget pour 2016-2017 ne peuvent pas être comparés à ceux de l'exercice biennal 2018-2019, car ces derniers découlent d'une nouvelle démarche, qui est décrite ci-dessous.

18. La première étape de l'élaboration du budget a consisté à recenser les mandats du PNUE, à définir les résultats qui permettraient de s'acquitter de ces mandats, et à déterminer les tendances historiques associées aux fluctuations des recettes et des dépenses, afin d'obtenir les résultats escomptés pour chaque sous-programme, grâce à des fonds extrabudgétaires et des crédits du FEM. Cette planification a pris en compte tous les nouveaux mandats et tous ceux qui ont été renforcés, les domaines d'intervention prioritaires ainsi que ceux qui font l'objet d'un nouvel élan, tels que la qualité de l'air ou l'Accord de Paris. Ensuite, il a fallu prévoir des crédits au budget ordinaire pour les titulaires de postes essentiels qui se consacrent à des questions de fonds, telles que recensées par l'Assemblée générale et l'Assemblée pour l'environnement, comme par exemple : la coordination des programmes pour l'environnement au sein du système des Nations Unies, tant au niveau mondial que régional; la prestation de conseils aux organes intergouvernementaux des Nations Unies, chaque fois que cela est nécessaire et à la demande des États membres (notamment dans les pays en développement); une coopération efficace avec les scientifiques concernés et les autres communautés professionnelles du monde entier; la planification à moyen et long terme des programmes du PNUE dans le domaine de l'environnement; ainsi que l'établissement de rapports sur les questions environnementales à l'intention de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Les crédits déjà approuvés par l'Assemblée générale ont fourni une partie des ressources nécessaires pour assurer les services auprès de l'organe directeur du PNUE, ainsi que pour la direction, l'administration et la gestion, y compris la coordination.

19. Les éléments susmentionnés ont été incorporés dans les structures existantes relatives aux ressources humaines et aux capacités, permettant ainsi de déterminer les pourcentages du Fonds pour l'environnement consacrés à chacun des sous-programmes, conformément au niveau d'ambition et au mandat du PNUE. Un examen de l'adéquation des dotations actuelles en personnel pour chacun de ces sous-programmes en fonction de la charge de travail du personnel a été réalisé. Pour la première fois, le progiciel de gestion intégré Umoja a permis au PNUE de calculer le temps que consacre le personnel à plusieurs sous-programmes ainsi que les dépenses qui y sont associées, ce qui constitue une meilleure représentation du mode de fonctionnement matriciel du PNUE. L'ancien système comptable du Programme ne permettait que des relations linéaires entre un membre du personnel et un sous-programme. Par conséquent, le PNUE n'a pas utilisé les chiffres des budgets des exercices 2014-2015 et 2016-2017, créant une nouvelle référence fondée sur les activités que doivent mener les fonctionnaires dans le cadre de chacun des sous-programmes. Ces améliorations au niveau de

⁴ La budgétisation axée sur les résultats est une procédure budgétaire dans laquelle : a) la formulation des programmes s'articule autour d'un ensemble d'objectifs prédéfinis et de résultats attendus; b) les ressources nécessaires sont déterminées à partir des résultats attendus, en fonction des produits requis pour obtenir ceux-ci; c) les résultats obtenus sont mesurés à l'aide d'indicateurs objectifs. Voir « *Review of results-based management at the United Nations: report of the Office of Internal Oversight Services* » (Examen de la gestion axée sur les résultats à l'Organisation des Nations Unies : rapport du Bureau des services de contrôle interne), 22 septembre 2008, page 5.

l'exactitude et de la transparence se traduisent par des changements d'effectifs entre les sous-programmes par rapport au budget de l'exercice 2016-2017. Les effectifs ont également évolué en valeurs absolues.

20. Cet exercice s'est soldé par des dotations en personnel et par une répartition des activités au titre des ressources du Fonds pour l'environnement dans le cadre du budget de l'exercice biennal 2018-2019 qui sont différentes des dotations aux sous-programmes pour l'exercice biennal 2016-2017. Les crédits budgétaires pour chacun des sous-programmes sont expliqués ci-après :

21. *Changements climatiques.* Le financement de ce sous-programme à l'aide de ressources extrabudgétaires a augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent en raison d'une hausse importante des recettes par rapport aux années précédentes. Cette augmentation reflète le vif intérêt et le ferme appui des États membres et des donateurs qui contribuent à ce financement sous la forme de ressources à des fins déterminées, en se fondant sur l'Accord de Paris et les évaluations réalisées par le PNUE telles que le *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions* ainsi que le *Rapport sur le déficit d'adaptation*. La reconstitution des ressources du FEM ainsi que l'avènement de nouveaux fonds mondiaux tels que le Fonds vert pour le climat, permettront également de contribuer à ce financement. Cette tendance à la hausse devrait se préciser, associée à de nouveaux domaines prioritaires, comme les systèmes énergétiques de quartier qui aident les villes à mettre au point, à moderniser ou à augmenter les capacités de systèmes de génération d'énergie locaux pour le chauffage et la climatisation des bâtiments. Étant donné que les recettes extrabudgétaires devraient enregistrer une hausse significative, le PNUE a réduit l'enveloppe du Fonds pour l'environnement consacrée aux changements climatiques, alors qu'il a relevé le niveau d'ambition des objectifs du sous-programme en la matière.

22. *Résilience face aux catastrophes et aux conflits.* De par le passé, ce sous-programme a eu recours aux ressources extrabudgétaires pour les activités menées au sortir de crises, reflétant ainsi la capacité du PNUE à mobiliser des fonds en réponse à des situations d'urgence, grâce à des contributions à des fins déterminées et à des appels à contributions. Cependant, compte tenu de l'adoption du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, sur lequel le sous-programme s'aligne étroitement, certaines capacités essentielles ainsi qu'une partie des activités de réduction des risques devraient être financées par le Fonds pour l'environnement. Traditionnellement, le sous-programme n'a pas mobilisé beaucoup de fonds auprès du FEM en raison des critères d'admissibilité de ce dernier et du fait que les catastrophes et les conflits ne constituent pas un domaine d'intervention du FEM.

23. *Écosystèmes sains et productifs.* Le sous-programme a traditionnellement bénéficié de contributions du FEM et de financements extrabudgétaires. Le budget pour la période 2018-2019 prend désormais en compte cette tendance en ce qui concerne les recettes et les dépenses associées à ces sources de financement. La notion d'écosystèmes sains et productifs étant au cœur du Programme 2030, il est nécessaire de prévoir une augmentation des ressources pour obtenir les résultats escomptés. Cette priorité reflète tant une démarche à court terme visant à mieux apprécier l'importance des écosystèmes, qu'une politique à long terme du sous-programme, dont l'intention est de permettre aux écosystèmes sains et productifs d'occuper un rôle central plutôt que périphérique dans l'économie.

24. *Gouvernance de l'environnement.* De par le passé, le sous-programme a été caractérisé par un déséquilibre des recettes extrabudgétaires, avec des recettes et des dépenses élevées dans des domaines moins en vue, tels que l'Initiative pauvreté-environnement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du PNUE. D'autres domaines d'intervention qui favorisent des mécanismes de gouvernance ouverts, pérennes et cohérents n'attirent pas autant de financements extrabudgétaires. La gouvernance environnementale doit absolument se situer au cœur de tout le programme de travail du PNUE, étant donné qu'elle crée les conditions nécessaires pour que d'autres résultats soient obtenus. Par conséquent, ce sous-programme bénéficie d'un financement accru pour ses activités au titre du Fonds pour l'environnement, avec des crédits supplémentaires liés à une augmentation de l'enveloppe consacrée à ces activités dans le budget ordinaire.

25. *Produits chimiques, déchets et qualité de l'air.* Ce sous-programme a traditionnellement bénéficié de recettes dépassant les prévisions grâce à des contributions extrabudgétaires et des financements du FEM. Les apports prévus de ces sources de financement sont, par conséquent, plus élevés que dans les budgets des exercices biennaux précédents. Cependant, étant donné que les financements ainsi obtenus étaient souvent destinés à des domaines d'intervention spécifiques, tels que le mercure et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, d'autres domaines d'intervention du sous-programme ont été moins bien dotés en ressources. La baisse des crédits pour ce sous-programme au titre du Fonds pour l'environnement pour l'exercice 2018-2019 est

compensée par l'augmentation du budget ordinaire et des contributions extrabudgétaires. Les domaines d'intervention de ce sous-programme comprennent désormais également la qualité de l'air. C'est pourquoi des contributions extrabudgétaires et un financement au titre du FEM sont prévus dans le budget de ce sous-programme pour couvrir les activités relatives aux émissions dues au transport, aux questions de gouvernance, ainsi qu'à l'appui relatif à la surveillance de la qualité de l'air et des données y afférentes.

26. *Utilisation efficace des ressources.* Ce sous-programme a traditionnellement bénéficié de recettes plus élevées que les crédits prévus pour des contributions à des fins déterminées. Le Programme 2030 se concentre surtout sur la capacité des pays à évoluer vers des modes de production et de consommation durables, en dissociant la croissance économique de l'utilisation non durable des ressources et des impacts négatifs sur l'environnement, tout en améliorant le bien-être des populations. Par conséquent, les contributions à des fins déterminées sont plus élevées que prévu. Les ressources provenant du Fonds pour l'environnement semblent accuser une baisse, mais celle-ci est compensée par une augmentation du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, reflétant la tendance générale au niveau des recettes.

27. *Surveillance de l'environnement.* Étant donné qu'il s'agit d'une des activités principales du PNUE, à savoir une réponse à un mandat essentiel du Programme qui consiste à surveiller l'état de l'environnement, ce sous-programme devrait dans l'idéal bénéficier d'une partie importante des ressources au titre du Fonds pour l'environnement. De par le passé, ce sous-programme n'a pas attiré beaucoup de ressources extrabudgétaires, et il est par conséquent doté de crédits au titre du Fonds pour l'environnement et du budget ordinaire qui sont relativement élevés par rapport à d'autres sous-programmes.

28. Il n'est pas toujours possible de prévoir le niveau des recettes du PNUE, mais également le moment où les fonds seront disponibles. Ainsi, le budget axé sur les résultats a été élaboré dans un contexte financier quelque peu incertain. En outre, plus de 50 % du budget prévisionnel du Programme concerne le financement de projets par des contributions à des fins déterminées ou par des recettes au titre du FEM, ce qui pourrait créer un déséquilibre entre les sous-programmes qui n'apparaîtraient qu'après la phase de mise en œuvre du programme de travail. Afin de gérer ce risque durant cette phase et de répartir les ressources en fonction de certaines priorités, le PNUE a recensé les principes suivants qui guideront le processus décisionnel :

- a) La priorité sera accordée aux domaines relevant du mandat principal, tels que l'interface science-politique et la gouvernance environnementale;
- b) La priorité sera donnée aux éléments régionaux étant donné que la stratégie du PNUE consiste à renforcer les capacités techniques au niveau régional afin de mieux aider les États membres et les parties prenantes, s'ils le demandent;
- c) La priorité ne sera pas accordée aux domaines d'intervention qui bénéficient déjà d'un financement de projet, lorsqu'il s'agira d'affecter d'autres sources de financement disponibles.

Établissement du budget pour la période 2018–2019

29. La stratégie de financement du PNUE prévoit que le Fonds pour l'environnement et le budget ordinaire permettent au secrétariat du PNUE de disposer de la structure et des capacités essentielles nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions principales et pour mettre en œuvre ses stratégies à moyen terme dans le cadre de ses programmes de travail, tandis que les contributions à des fins déterminées devraient être consacrées au renforcement des activités d'appui à ces fonctions principales. En décembre 2013, conformément au document final de Rio+20, l'Assemblée générale a approuvé une augmentation de 21 millions de dollars de crédits, ouverts au budget ordinaire au profit du PNUE pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce financement accru, conformément à la résolution 67/213 de l'Assemblée générale datant de décembre 2012, allait dans le sens d'une première phase visant à renforcer les capacités du PNUE à s'acquitter de son rôle de catalyseur et de coordonnateur aux niveaux mondiaux, régionaux et sous régionaux; à prouver que le PNUE est capable de faciliter l'accès aux technologies et au renforcement des capacités; ainsi qu'à consolider les fonctions du siège à Nairobi, ce qui permettrait de renforcer la présence stratégique du PNUE en Afrique. Une deuxième phase de cet exercice a été examinée par l'Assemblée générale en décembre 2015. Lors du calcul du niveau de crédits à ouvrir au budget ordinaire au profit du PNUE, l'Assemblée générale prend en compte dans quelle mesure les ressources au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies seront utilisées pour financer les capacités de base du PNUE. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 a déjà recensé l'utilisation de ces ressources dans les sous-programmes du PNUE.

Fonds pour l'environnement

30. Le Fonds pour l'environnement tire parti des investissements des États membres en les plaçant dans un fonds commun, afin de s'assurer du succès des initiatives relatives à l'environnement dans le cadre du programme de travail. Le PNUE a conscience des mesures prises par les États membres pour consolider le financement de base dans le contexte d'un climat économique difficile et a approuvé l'ouverture d'un crédit de 271 millions de dollars pour la période 2018-2019 au titre du budget du Fonds pour l'environnement. Dans le cadre de l'élaboration de ce budget, la résolution 1/15 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a été prise en compte. Selon cette dernière, le PNUE ne doit pas dépasser un montant maximum de 122 millions de dollars au titre des dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2016-2017. L'augmentation de l'allocation au titre du budget ordinaire, correspondant à 21 postes approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2016-2017, permettra de réduire les dépenses de personnel au titre du Fonds pour l'environnement, ce qui donnera la possibilité au PNUE de réaffecter ces ressources à d'autres activités. En outre, grâce aux gains d'efficacité toujours escomptés en matière d'appui au programme et de gestion du programme, par suite de la mise en œuvre d'Umoja, le PNUE envisage de réduire son personnel en supprimant trois postes d'agents des services généraux au sein du Bureau des opérations. Par conséquent, même si le budget au titre du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 2018-2019 reste au même niveau que pour la période 2016-2017 en terme monétaire, à 271 millions de dollars, il est présenté avec une proposition de réduction de 24 postes. Cette baisse d'effectifs permettrait de réduire les dépenses en personnel au titre du Fonds pour l'environnement, mais offrirait la perspective d'une augmentation correspondante des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes.

31. Les principales réformes administratives, y compris la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré Umoja, devraient permettre de réduire les coûts dans les domaines administratifs. Le PNUE propose donc une baisse de 1,1 million de dollars (2,9 %) des dépenses d'appui au programme et des frais de gestion du programme, grâce à une prestation de services plus efficace et rationalisée.

Contributions à des fins déterminées

32. On entend par contributions affectées à des fins déterminées toute source de financement autre que le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds pour l'environnement qui constitue un appui direct au programme de travail. Le total prévisionnel des contributions à des fins déterminées pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 305 millions de dollars et se fonde sur les tendances historiques observées, et sur le niveau de contributions dont le PNUE a besoin pour s'acquitter de ses mandats, en représentant un niveau d'ambitions qui correspond aux recettes dont le programme a bénéficié durant les précédents exercices biennaux. Le PNUE a pris en compte les recettes perçues durant les exercices écoulés et a utilisé les dépenses annuelles comme base de calcul des chiffres annuels. Les données concernant les recettes annuelles ne sont pas disponibles étant donné qu'une part très importante des contributions à des fins déterminées pour la période 2018-2019 est exclue des accords à long terme ou des annonces de contributions confirmées, de sorte qu'au moment de la formulation du budget-programme, il est difficile d'estimer le volume des ressources au titre des contributions affectées à des fins déterminées.

33. S'ils le souhaitent, les donateurs et les partenaires peuvent opter pour le versement de contributions à des fins déterminées au profit du PNUE. Soit celles-ci s'ajouteraient à leurs contributions au titre du Fonds pour l'environnement, sous forme de ressources plus ciblées; soit elles financeraient des activités spécifiques, dans les cas où la politique de financement de ces contributeurs ne leur permettrait pas de fournir un appui direct au Fonds pour l'environnement. Dans certains cas, ces contributions créent un déséquilibre dans la répartition des ressources entre les sous-programmes par rapport aux priorités convenues dans le programme de travail. Les domaines d'activités du PNUE désignés comme hautement prioritaires et qui correspondent aux priorités politiques d'un gouvernement ou d'un partenaire spécifique peuvent également bénéficier de leurs contributions affectées à des fins déterminées. Afin de s'assurer que ces contributions complètent les crédits ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le PNUE et le Fonds pour l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail, les États membres et les autres donateurs et partenaires sont encouragés à fournir leurs contributions au niveau du programme, plutôt que de les affecter strictement à un projet. À cet effet, le PNUE élabore actuellement des instruments et des mécanismes plus flexibles. Le Programme est également en train d'améliorer l'analyse de ses déficits de financement afin de mieux conseiller les donateurs et les partenaires sur ses besoins de financement.

34. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de financement du PNUE, le secrétariat cherche à élargir son éventail de bailleurs de fonds et à rallier l'adhésion d'acteurs qui ne fournissent

habituellement pas d'appui financier au PNUE, tels que le secteur privé et d'autres sources de financement non gouvernementales. Cependant, ces acteurs sont considérés comme des sources supplémentaires de financement et ne sauraient remplacer l'appui financier des États membres.

Fonds pour l'environnement mondial et Fonds vert pour le climat

35. Les chiffres budgétaires prévisionnels du financement du FEM se fondent sur les dépenses annuelles moyennes. Les données sur les recettes annuelles n'étant pas disponibles, ce sont les chiffres des dépenses annuelles qui sont utilisés à la place. La raison en est qu'un financement du FEM est débloqué pour des projets réalisés sur plusieurs années et, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (les normes IPSAS), ce financement est porté au budget sous forme d'un montant perçu pour toute la durée des projets en question.

36. Tout comme les contributions affectées à des fins déterminées, les budgets prévisionnels au titre du FEM ou d'autres sources de financement mondiales sont calculés en fonction des projets candidats à un financement. Même si le PNUE peut faire en sorte que ses demandes de financement correspondent aux priorités de son programme de travail, seuls les domaines d'interventions qui respectent les critères d'admissibilité du FEM ou d'autres fonds mondiaux pourront probablement bénéficier d'un financement. Ainsi, dans une perspective de budgétisation axée sur les résultats, le FEM et les autres sources de financement mondiales présentent les mêmes problèmes que les contributions affectées à des fins déterminées, et le projet de budget au titre du FEM se fonde par conséquent sur les recettes des exercices précédents.

37. Le portefeuille des projets approuvés par le FEM, tel qu'enregistré au moment de l'approbation des concepts de projets par le Conseil du FEM, s'est établi en moyenne à 111 millions de dollars par an au cours des trois exercices biennaux précédents. Le programme de travail part du principe que les donateurs du FEM engageront le montant total des ressources qu'ils ont annoncées pour la sixième phase opérationnelle du FEM (4,43 milliards de dollars). Les prévisions budgétaires au titre du FEM utilisent des données historiques moyennes. Le projet de budget pour l'exercice biennal s'élève à 140 millions de dollars.

38. Outre le FEM, le Fonds vert pour le climat a été constitué et désigné comme entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le mandat du Fonds est d'apporter « une contribution appréciable et ambitieuse aux efforts déployés à l'échelle de la planète en vue d'atteindre les objectifs arrêtés par la communauté internationale pour lutter contre ces changements⁵. » La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a créé le Fonds vert pour le climat pour promouvoir un nouveau paradigme orienté vers des modes de développement à faible taux d'émission et favorisant la résilience face au climat dans les pays en développement, dans le contexte du développement durable.

39. Après examen par le secrétariat du Fonds et de son groupe d'experts de l'accréditation, le PNUE a été accrédité en juillet 2015 par le Conseil du Fonds vert pour le climat en tant qu'entité internationale chargée de la mise en œuvre du Fonds. Le PNUE devrait recevoir des crédits du Fonds vert pour le climat pour soutenir les États membres durant l'exercice biennal 2018-2019. Actuellement, l'on ne connaît pas le montant de cette enveloppe, qui n'est par conséquent pas repris dans le budget pour cette catégorie de financement.

Ouverture de crédits au budget ordinaire et Fonds pour l'environnement

40. Dans le paragraphe 88 du document final de la Conférence Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons », qui constitue la base de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale, les chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau ont exprimé leur détermination à renforcer le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement et ont invité l'Assemblée générale à adopter à sa soixante-septième session une résolution destinée à renforcer et revaloriser le Programme des Nations Unies pour l'environnement en le dotant, entre autres, de ressources financières sûres, stables, adéquates et accrues provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Dans sa résolution 67/213, l'Assemblée générale a rappelé la décision susmentionnée de doter le PNUE de ressources financières sûres, stables, adéquates et accrues provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. En conséquence, le budget ordinaire finance désormais un certain nombre de postes essentiels du secrétariat du PNUE, renforçant ainsi les fonctions de direction

⁵ Annexe de la décision 3/CP.17 de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

et de coordination à son siège à Nairobi, ainsi que la première étape du programme de renforcement des Bureaux régionaux en termes de coordination et d'appui aux programmes.

41. Les crédits au titre du budget ordinaire alloués pour 2014-2015 étaient de deux sortes et devaient servir à financer : a) 23 postes existants, qui étaient auparavant à la charge du Fonds pour l'environnement, les économies ainsi réalisées devant être réaffectées à des activités de programme; et b) 24 nouveaux postes créés pour de nouvelles fonctions au sein du Fonds pour l'environnement.

42. Le budget pour l'exercice 2016-2017 permet d'assurer que le PNUE dispose de la capacité d'agir en tant que secrétariat de la principale autorité environnementale internationale dont la mission est de définir le programme mondial pour l'environnement, de promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable dans le cadre du système des Nations Unies et de défendre avec vigueur la cause de l'environnement mondial.

43. Les 37 nouveaux postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017 sont conformes à la résolution 2997 (XXVII), par laquelle le PNUE a été créé, et à la résolution 67/213, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de poursuivre le renforcement de son secrétariat. Ces postes se concentrent sur les capacités recensées ci-dessous, qui concernent principalement les Bureaux régionaux, conformément à la résolution 67/213 de l'Assemblée générale :

- a) Renforcement de l'interface science-politique;
- b) Poursuite de la surveillance de l'état de l'environnement, en tenant les États Membres et les autres parties prenantes informés en la matière;
- c) Coordination des activités de renforcement des capacités et de transfert technologique dans les domaines qui sont déterminés comme prioritaires par les États Membres et qui se situent au cœur du mandat du PNUE : produits chimiques, déchets et qualité de l'air, droit de l'environnement, écosystèmes et biodiversité, résilience face aux catastrophes et aux conflits, utilisation efficace des ressources;
- d) Coordination à l'échelle mondiale et régionale avec les autres organisations internationales, et plus particulièrement avec celles du système des Nations Unies, par le truchement du Groupe de gestion de l'environnement et de chacun des bureaux régionaux, dans le cadre des activités opérationnelles de développement et des questions humanitaires liées aux catastrophes et aux conflits;
- e) Prestation, dans certains bureaux, d'une gamme limitée de services d'appui administratif relatifs aux capacités susmentionnées, en fonction des besoins prioritaires (un administrateur auxiliaire et sept agents des services généraux).

44. Après examen du projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 2016-2017, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé le financement de 35 des 37 postes pour le PNUE dans le cadre de la deuxième phase (2 postes d'agent des services généraux n'ont pas été recommandés. L'un aurait été affecté à la ville de New York et l'autre à Genève) ainsi qu'une réduction de cinq pour cent au titre du budget pour les consultants (baisse de 107 060 dollars).

45. Les crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU au titre du PNUE pour l'exercice 2016-2017 ont finalement été adoptés sur recommandations de la Cinquième Commission en décembre 2015. Celle-ci a approuvé 21 des 35 postes recommandés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, représentant ainsi une réduction supplémentaire des postes pour l'exercice 2016-2017 par rapport aux 37 qui étaient proposés. La Cinquième Commission a également réduit les crédits ouverts au budget ordinaire et consacrés à des dépenses autres que les dépenses en personnel, et ce à deux niveaux : a) baisse généralisée de cinq pour cent des autres dépenses de personnel, de fournitures et de mobilier; et b) réduction de dix pour cent des dépenses liées aux consultants.

46. Au départ, la préparation du budget pour l'exercice 2018-2019 avait pour but de montrer que des économies avaient été réalisées dans le budget au titre du Fonds pour l'environnement par rapport aux 35 postes proposés, avec une transformation de ces postes prévue durant la deuxième phase. Ces postes étaient essentiels pour le renforcement du PNUE, conformément au document final de la conférence Rio+20.

47. Le PNUE a peiné avec l'application de la recommandation de l'Assemblée générale concernant les 21 postes qui ont été approuvés, étant donné que les lieux d'affectation et les fonctions associés à ces postes n'étaient pas précisés. De plus, la totalité des 35 postes proposés par le PNUE étaient considérés comme importants pour le renforcement du rôle mondial et de la présence régionale du Programme. Par conséquent, le PNUE a mené une analyse détaillée des 21 postes approuvés, dans le contexte des besoins en personnel essentiel pour l'exécution du programme de travail, et a pris des décisions stratégiques réfléchies en tenant compte des paramètres suivants :

- a) Le déploiement de la présence stratégique régionale, étant donné que la stratégie du PNUE consiste à renforcer les capacités techniques au niveau régional afin de mieux aider les États membres et les parties prenantes, s'ils le demandent;
- b) Les domaines d'intervention prioritaires dans le mandat du PNUE, tels que l'interface science-politique et la gouvernance environnementale;
- c) La disponibilité d'autres sources de financement de ces postes (contributions à des fins déterminées).

48. Le PNUE a passé en revue les 14 postes qui n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale, afin de déterminer ceux qui pourraient continuer à être financés au titre du Fonds pour l'environnement ou grâce à des contributions affectées à des fins déterminées, et ceux qui pourraient être gelés.

49. La plupart des dépenses relatives à la deuxième session de l'Assemblée pour l'environnement aurait dû être prise en charge au titre du budget ordinaire de l'ONU. Pour cela, il aurait cependant fallu que l'Assemblée pour l'environnement présente une demande sous forme d'une résolution. Étant donné que l'Assemblée pour l'environnement n'a adopté aucune résolution en la matière lors de sa première session, les dépenses relatives à sa deuxième session devront être couvertes par le budget de l'exercice biennal 2016-2017.

50. Le tableau 3 présente les grandes lignes du processus de transformation selon lequel les postes financés au titre du Fonds pour l'environnement sont convertis en postes financés au titre du budget ordinaire.

Tableau 3

Grandes lignes des ouvertures de crédit au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au titre du PNUE pour les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

<i>Augmentation du budget ordinaire 2014-2015</i>	<i>Augmentation du budget ordinaire 2016-2017</i>
1. Doublement des effectifs (de 48 à 95)	1. Environ 21 postes supplémentaires, tous au niveau P-4 ou supérieur (de 95 à 116 postes)
2. Nouveaux postes, principalement pour des agents de rangs supérieurs, de la classe P-5 et des classes supérieures, y compris un nouveau poste de SSG, un nouveau poste de D-2, 10 postes de D-1 supplémentaires et 17 postes de P-5 supplémentaires.	2. Les 21 postes sont tous affectés aux bureaux régionaux
3. Presque 147 % du budget précédent, passant de 14 à 35 millions pour l'exercice biennal.	3. Réduction du budget ordinaire de 10 % des dépenses liées aux consultants et de 5 % des autres dépenses de personnel ainsi que des fournitures et du mobilier
4. Augmentations importantes des allocations autres que pour des dépenses de personnel, y compris pour consultants, partenariats et sous-traitants (2 millions de dollars, soit 735 % du budget précédent), frais de voyages du personnel (468 000 dollars, soit 307 % du budget précédent), frais de fonctionnement, matériel et fournitures (625 000, soit 49 % du budget précédent).	4. Financement au titre des services à fournir aux organes directeurs renforcés (Secrétariat des organes directeurs et billets de voyage pour les participants venant des pays les moins avancés) qui ne figurent pas dans la demande du Secrétaire général et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le budget ordinaire pour l'exercice 2016-2017

Mobilisation des ressources

51. Atteindre les niveaux budgétaires prévus reste un défi pour le Fonds pour l'environnement. Jusqu'à présent, les niveaux budgétaires prévus au titre du Fonds pour l'environnement n'ont jamais correspondu aux recettes réelles. Durant l'exercice 2012-2013, l'écart entre le budget et les recettes était de 38 millions de dollars (20 % du budget). Quant à l'exercice 2014-2015, il a vu l'écart se creuser, passant à 82 millions (33 % du budget), même si durant cette même période, le budget a augmenté de 55 millions (29 %) par rapport à l'exercice précédent. Durant l'exercice biennal 2014-2015, les recettes ont augmenté de 11 millions de dollars (7 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation aurait été encore plus marquée si le dollar des États-Unis n'avait pas enregistré des gains importants vis-à-vis de la plupart des devises à la fin 2014.

52. Une stratégie de financement à l'échelle mondiale a été adoptée en début d'année 2014, conformément au document final de la Conférence Rio+20, dans lequel les États membres s'engagent à doter le PNUE de ressources financières sûres, stables, adaptées et accrues. Cette stratégie est fondée sur la responsabilité mutuelle des États Membres et du PNUE, qui doivent favoriser un passage vers des contributions au PNUE sans affectation particulière ou bien à des fins génériques, tout en veillant à élargir la base des donateurs. Les autres facteurs importants qui constituent la stratégie sont l'exécution dans le cadre de partenariats, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du Programme basée sur les principes de la gestion axée sur les résultats, ainsi que la transparence et la communication.

53. En 2014, d'importants progrès ont été accomplis concernant la mise en œuvre de la stratégie de financement. En 2015, en raison de la transition du Programme vers le progiciel de gestion intégré, Umoja, les progrès ont marqué le pas au sein du secrétariat, tandis que les États Membres ont continué à faire face à une situation financière mondiale difficile. Par conséquent, il reste encore beaucoup à faire, avant que les objectifs de la stratégie de financement, garantissant des ressources financières sûres, stables, adaptées et accrues, soient considérés comme ayant été atteints.

54. En ce qui concerne le budget escompté au titre du Fonds pour l'environnement pour l'exercice 2016-2017, les États Membres ont approuvé 271 millions de dollars de crédits, dont 122 millions de dollars au titre des dépenses de personnel. Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application d'une budgétisation axée sur les résultats, il est encore plus important de veiller à la mise en œuvre conjointe de la stratégie de financement qui garantit des ressources financières sûres, stables, adaptées et accrues. Par conséquent, en 2016, le secrétariat s'efforcera encore plus d'entrer en contact avec les États Membres, dans le but de relever le niveau des contributions au Fonds pour l'environnement, mais aussi d'encourager le dialogue avec les États Membres et leurs interactions, avec comme objectif d'améliorer le financement du Programme sur le long terme.

55. Le niveau des crédits budgétaires au titre du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 2018-2019 est certes ambitieux mais le secrétariat est convaincu que ces crédits seront nécessaires pour aller dans le sens du mandat et du rôle renforcé que les États membres ont conféré au Programme lors de la Conférence Rio+20 et dans le Programme 2030. L'exercice biennal 2016-2017 donnera des orientations importantes au PNUE, ces dernières lui permettant de déterminer s'il sera en mesure d'atteindre ces objectifs ambitieux. Si nécessaire, les projections au titre du Fonds pour l'environnement pour l'exercice 2018-2019 pourront éventuellement être envisagées en 2017.

II. Organes directeurs

56. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est l'organe directeur du PNUE et elle se réunit tous les deux ans. A l'échelle du système des Nations Unies, elle a pour mandat de prendre des décisions stratégiques, de donner des orientations politiques sur les travaux du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et de promouvoir le renforcement de l'interface science-politique.

57. Le Comité des représentants permanents, organe subsidiaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, donne des conseils de politique générale à l'Assemblée, contribue à l'établissement des ordres du jour pour ses sessions, et prépare les projets de décisions à lui soumettre pour adoption et en supervise l'application une fois adoptées. Le Comité, qui se réunit tous les trimestres, se réunit aussi tous les deux ans de manière ouverte, juste avant la session de l'Assemblée. Ces réunions, qui durent cinq jours, se déroulent à Nairobi avec la participation de représentants des capitales et de membres du Comité des représentants permanents basés hors de Nairobi. La structure de direction du PNUE comprend également un sous-comité du Comité des représentants permanents, qui se réunit chaque année à Nairobi pendant cinq jours pour examiner la stratégie à moyen terme, le

programme de travail et le budget. Le sous-comité se réunit aussi une ou deux fois par mois pour examiner certaines questions en profondeur.

58. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a en outre pour mandat d'assurer la participation active de toutes les parties prenantes, en particulier celle des pays en développement. Un dialogue multipartite sera organisé, durant les segments de haut niveau de l'Assemblée, pour améliorer la participation des grands groupes et des parties prenantes et leur contribution à la prise des décisions intergouvernementales. Ce dialogue complètera le Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes qui aura lieu avant chaque session de l'Assemblée. Le secrétariat des organes directeurs fournit des services de secrétariat à l'Assemblée pour l'environnement et à son organe subsidiaire, le Comité des représentants permanents. Au niveau des relations extérieures, le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des représentants des organes directeurs du PNUE. Le tableau ci-dessous recense les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits obtenus.

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : jouer le rôle de chef de file en ce qui concerne la définition des grandes orientations en matière d'environnement au niveau mondial, et assurer la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies en matière de politiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
a) L'Assemblée pour l'environnement a capté l'attention mondiale au sujet des questions d'environnement	i) Pendant la session de l'Assemblée pour l'environnement et après celle-ci, les questions relatives à l'environnement ont bénéficié d'une couverture et d'un impact plus importants dans les médias (en ligne, presse écrite, radiodiffusion) et sur les réseaux sociaux Unité de mesure : Nombre d'articles d'information et de brèves publiés; Media Impact a couvert les articles publiés et l'audience prévue est exprimée en valeur publicitaire équivalente; mesures de la fréquentation des réseaux sociaux associée aux questions abordées durant l'Assemblée pour l'environnement	Décembre 2015 (base de référence) : à déterminer Décembre 2017 (estimation) : à déterminer Progrès escompté fin décembre 2018 : + 20 % (à déterminer) Décembre 2019 : + 40 % (à déterminer) Sources des données et plan d'analyse : mesures et analyses de l'activité numérique par la Division de la communication et de l'information ainsi que mesures et analyses indépendantes d'audience et d'usage des médias
	ii) Augmentation de la part des partenaires du PNUE interrogés au sein des gouvernements et du système des Nations Unies qui considèrent comme utile le fait que l'Assemblée pour l'environnement attire l'attention sur les questions environnementales mondiales importantes Unité de mesure : Pourcentage des partenaires interrogés au sein des gouvernements et du système des Nations Unies qui expriment leur satisfaction quant au fait que l'Assemblée pour l'environnement attire l'attention sur les questions environnementales mondiales importantes	Décembre 2015 (base de référence) : ne s'applique pas Décembre 2017 (estimation) : à déterminer Progrès escompté fin décembre 2018 : + 10 % (à déterminer) Décembre 2019 : + 20 % (à déterminer) Sources des données et plan d'analyse : enquête auprès des gouvernements

59. Dans le budget de l'exercice 2016-2017, les frais de personnel au titre des organes directeurs étaient inscrits à la rubrique « direction exécutive et administration » et apparaissaient en tant que tels. Pour plus de clarté, ces frais sont à présents repris dans leur catégorie respective. Aucune création de poste n'est proposée.

Tableau 4 a)

Besoins en ressources financières par catégorie de fonds : organes directeurs

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	800	-	800
Autres objets de dépenses	900	-	900
Total partiel A	1 700	-	1 700
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	-	-	-
Total partiel B	-	-	-
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	-	-	-
Total partiel C	-	-	-
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	-	-	-
Total partiel D	-	-	-
E. Budget ordinaire			
Postes	700	-	700
Autres objets de dépenses	100	-	100
Total partiel E	800	-	800
Total (A + B + C + D + E)	2 500	-	2 500

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Tableau 4 b)

Besoins en ressources humaines par catégorie de fonds : organes directeurs

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources humaines (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	4	-	4
Autres objets de dépenses			
Total partiel A	4	-	4
B. Budget ordinaire			
Postes	3	-	3
Autres objets de dépenses			
Total partiel B	3	-	3
Total (A + B)	7	-	7

III. Direction exécutive et administration

60. La direction exécutive et l'administration du PNUE relèvent du Bureau exécutif. Celui-ci oriente toutes les questions programmatiques et administratives. Il définit la perspective et l'orientation des travaux de l'organisation, et assume la responsabilité globale de la gestion des ressources du PNUE. Conformément à l'accord entre le Directeur exécutif et le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur exécutif est responsable de l'orientation d'ensemble de la planification stratégique du PNUE et veille à ce que tous ses travaux visent à atteindre les objectifs fixés.

61. Au titre de sa fonction de direction, le Directeur exécutif est responsable des orientations relatives aux questions environnementales au sein du système des Nations Unies; ces orientations devraient prendre en compte les études sur les causes et les effets de l'évolution de l'environnement ainsi que les questions émergentes, dont la portée est mondiale ou régionale. Il incombe également au Directeur exécutif de catalyser l'action internationale afin de coordonner les interventions dans le système des Nations Unies ainsi que celles menées avec d'autres partenaires. Le PNUE entretient donc des contacts cohérents avec l'ensemble des entités des Nations Unies et les mécanismes à l'échelle du système, tels que le Groupe de la gestion de l'environnement ou le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CSS) et ses organes subsidiaires. En outre, le PNUE s'attachera à la prise en compte, par ces mécanismes, des priorités définies dans les accords multilatéraux sur l'environnement, afin de garantir la coordination des interventions du système des Nations Unies en matière d'environnement.

62. Dans le tableau ci-dessous, sont définis les objectifs généraux et les réalisations escomptées des instances dirigeantes du Programme. L'un des objectifs consiste à s'assurer que les activités du PNUE soient axées sur les besoins des bénéficiaires et donc utiles aux États membres ainsi qu'aux partenaires du système des Nations Unies. Le PNUE devra exercer son rôle de chef de file mondial sur les questions environnementales en favorisant la cohérence au sein du système des Nations Unies en matière d'environnement dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de la réalisation de ses objectifs de développement durable. L'un des axes prioritaires de la stratégie à moyen terme consistera à optimiser l'impact des activités au moyen de partenariats et d'approches coordonnées au sein du système des Nations Unies. Le PNUE va s'engager encore plus à devenir une organisation qui applique les principes de gestion axée sur les résultats au sein de son Programme, en s'assurant qu'elle donne suite aux audits et aux inspections, ainsi qu'aux évaluations et au suivi des performances, et qu'elle passe en revue les tendances concernant l'état de l'environnement ainsi que les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du programme de travail.

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'organisation : jouer un rôle moteur afin de promouvoir la dimension environnementale du développement durable ainsi que la cohérence et l'intégration équilibrée des questions concernant l'environnement dans le système des Nations Unies et au niveau de l'exécution du programme de travail

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
a) Intégration des questions concernant l'environnement dans le système des Nations Unies, dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus au niveau international, à savoir le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable	Intégration d'objectifs et d'indicateurs relatifs à l'environnement dans les politiques, les plans et les stratégies des organismes du système des Nations Unies Unité de mesure : Nombre d'organismes du système des Nations Unies qui ont intégré des objectifs et des indicateurs concernant l'environnement dans leurs politiques, leurs plans et leurs stratégies	Décembre 2015 (base de référence) : 0 Décembre 2017 (estimation) : à déterminer Progrès escompté fin décembre 2018 : + 2 (à déterminer) Décembre 2019* : + 2 (à déterminer) Sources des données et plan d'analyse : enquête auprès des organismes des Nations Unies par le Bureau des affaires interorganisations des Nations Unies à New York
b) Programmes et produits du PNUE jugés utiles par les gouvernements et les partenaires du système des Nations Unies	Hausse du pourcentage des partenaires interrogés au sein des gouvernements et du système des Nations Unies qui considèrent l'utilité des programmes et des produits du PNUE comme satisfaisante Unité de mesure : Pourcentage des partenaires interrogés au sein des gouvernements et du système des Nations Unies qui considèrent l'utilité des programmes et des produits du PNUE comme satisfaisante	Décembre 2015 (base de référence) : 51 % Décembre 2017 (estimation) : + 5 % (56 %) Progrès escompté fin décembre 2018 : + 5 % (61 %) Décembre 2019 : + 4 % (65 %) Sources des données et plan d'analyse : enquête auprès des gouvernements et des partenaires

Objectif de l'organisation : jouer un rôle moteur afin de promouvoir la dimension environnementale du développement durable ainsi que la cohérence et l'intégration équilibrée des questions concernant l'environnement dans le système des Nations Unies et au niveau de l'exécution du programme de travail

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

c) Présence stratégique régionale renforcée et cohérence dans la réalisation du programme de travail, associées à des partenaires qui contribuent à l'exécution intégrée des politiques et des priorités environnementales dans chacune des régions

i) Hausse du pourcentage des gouvernements qui, dans chaque région, considèrent l'appui du PNUE comme étant cohérent et de qualité

Unité de mesure :

Pourcentage des partenaires interrogés au sein des gouvernements dans chaque région qui considèrent la qualité et la cohérence de l'appui du PNUE comme satisfaisantes

Décembre 2015 (base de référence) : 14%

Décembre 2017 (estimation) : + 5 (19 % des partenaires interrogés)

Décembre 2019 : +5 % (24 % des partenaires interrogés)

Sources des données et plan d'analyse : enquête auprès des gouvernements

ii) Augmentation du nombre de partenariats à l'échelle nationale, sous régionale et régionale, y compris dans le cadre de la coopération sud-sud, qui encouragent une exécution intégrée du programme de travail du PNUE

Unité de mesure :

Nombre de partenariats à l'échelle nationale, sous régionale et régionale qui participent à la mise en place d'une démarche intégrée et adaptée au programme de travail du PNUE

Décembre 2015 (base de référence) : 30

Décembre 2017 (estimation) : + 12 (42)

Décembre 2019 (base de référence) : + 12 (54)

Sources des données et plan d'analyse : enquête sur les partenariats à réaliser

d) Détermination accrue du PNUE à devenir une organisation qui applique les principes de la gestion axée sur les résultats

i) Pourcentage de recommandations issues d'audits et d'enquêtes qui ont été entièrement appliquées

Unité de mesure :

Pourcentage de recommandations issues d'audits et d'enquêtes auxquelles il a été donné suite

Décembre 2015 (base de référence) : 86 %

Décembre 2017 (estimation) : + 2 % (88 %)

Progrès escompté fin décembre 2018 : + 1 % (89%)

Décembre 2019 : + 1 % (90 %)

Sources des données et plan d'analyse : examen des recommandations avec les instances compétentes qui ont réalisé les audits ou les enquêtes

ii) Augmentation du nombre de décisions prises par les cadres supérieurs du PNUE qui sont fondées sur des données concernant l'intelligence économique et les performances

Unité de mesure :

Nombre de décisions prises par les cadres supérieurs du PNUE qui sont fondées sur des données concernant l'intelligence économique et les performances

Décembre 2015 (base de référence) : 1

Décembre 2017 (estimation) : + 1 (2)

Progrès escompté fin décembre 2018 : + 2 (4)

Décembre 2019 : + 2 (6)

Sources des données et plan d'analyse : comptes rendus des réunions de l'équipe d'encadrement du PNUE

iii) Hausse du pourcentage d'évaluations pour lesquelles la performance des projets a été jugée au moins « satisfaisante »

Unité de mesure :

Pourcentage d'évaluations jugées au moins « satisfaisantes »

Décembre 2015 (base de référence) : 69%⁶

Décembre 2017 (estimation) : + 2 % (71 %)

Progrès escompté fin décembre 2018 : + 2 % (73 %)

⁶ Basé sur des notes d'évaluations des données 2015 correspondant au moins au niveau « satisfaisant ». (Notation globale du niveau de performance du projet sur la base de toutes les évaluations de projet).

Objectif de l'organisation : jouer un rôle moteur afin de promouvoir la dimension environnementale du développement durable ainsi que la cohérence et l'intégration équilibrée des questions concernant l'environnement dans le système des Nations Unies et au niveau de l'exécution du programme de travail

Réalisations escomptées du
secrétariat

Indicateurs de succès

iv) Hausse du pourcentage des recommandations formulées lors des évaluations qui sont acceptées et appliquées dans les délais prescrits dans le plan de mise en œuvre

Unité de mesure :

Pourcentage des recommandations formulées lors des évaluations qui sont acceptées et appliquées dans les délais prescrits dans le plan de mise en œuvre

Décembre 2019 : + 2 % (75 %)

Sources des données et plan d'analyse : rapports d'évaluation de projet, rapports d'évaluation de sous-programme, rapports de synthèse semestriels

Décembre 2015 (base de référence) : 80 % (nombre de recommandations acceptées considérées comme « closes pour raison de mise en conformité » ou « closes sans qu'aucune nouvelle action soit requise », exprimées en pourcentage du nombre total de recommandations qui ont atteint la date limite fixée pour leur mise en œuvre.)

Décembre 2017 (estimation) :
+ 3 % (83 %)

Progrès escompté fin décembre 2018 : + 1 % (84 %)

Décembre 2019 : + 2 % (86 %)

Sources des données et plan d'analyse : rapport sur l'état d'avancement des évaluations à l'attention du Directeur exécutif et du Directeur exécutif adjoint

Note : * Les objectifs sont progressifs (exprimés sous forme de « + xx ») et donnent la valeur escomptée durant la période considérée. Les valeurs cumulées (qui sont indiquées entre parenthèses) représentent la somme de l'objectif marginal pour une période donnée et des résultats obtenus durant la période antérieure.

63. Pour plus de clarté, le budget au titre de la direction exécutive et de l'administration figure dans une rubrique distincte de celle des organes directeurs. Aucune création de poste n'est proposée.

Tableau 5 a)

Besoins en ressources financières par catégorie de fonds : direction exécutive et administration

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	3 700	-	3 700
Autres objets de dépenses	4 100	-	4 100
Total partiel A	7 800	-	7 800
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	540	60	600
Total partiel B	540	60	600
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	-	-	-
Total partiel C	-	-	-
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	306	94	400
Total partiel D	306	94	400
E. Budget ordinaire			
Postes	4 600	-	4 600
Autres objets de dépenses	100	-	100
Total partiel E	4 700	-	4 700
Total (A + B + C + D + E)	13 346	154	13 500

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Tableau 5 b)

Besoins en ressources humaines par catégorie de fonds : direction exécutive et administration

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources humaines (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	16	-	16
Autres objets de dépenses			
Réserve du Fonds			
Total partiel A	16	-	16
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	-	-	-
Total partiel B	-	-	-
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	-	-	-
Total partiel C	-	-	-
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	1	-	1
Total partiel D	1	-	1
E. Budget ordinaire			
Postes	16	-	16
Autres objets de dépenses			
Total partiel E	16	-	16

Catégorie	Ressources humaines (nombre de postes)		
	2016-2017	Augmentation (diminution)	2018-2019
Total (A + B + C + D + E)	33	-	33

IV. Programme de travail

64. Les ressources nécessaires au titre du projet de programme de travail dans le cadre des sept sous-programmes pour l'exercice biennal 2018-2019 s'établissent à 716,1 millions de dollars, qui sont ventilés comme suit : 232,7 millions (hors réserve du programme du Fonds) provenant du Fonds pour l'environnement, 303,1 millions provenant des fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées, un montant estimatif de 17,1 millions au titre des dépenses d'appui au programme, 26,6 millions prélevés sur le budget ordinaire de l'ONU et un montant estimatif de 136,6 millions provenant du budget du FEM.

65. Parmi les activités proposées pour l'exercice 2018-2019, l'on recense les résultats escomptés dans le cadre des sept sous-programmes décrits ci-après.

Sous-programme 1 Changements climatiques

Objectif de l'organisation : les pays évoluent de plus en plus vers un développement économique à faibles émissions, et augmentent leurs capacités d'adaptation et de résilience aux changements climatiques

Réalisations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	
a) Les pays disposent de plans nationaux d'adaptation de plus en plus élaborés qui intègrent des mécanismes d'adaptation reposant sur les écosystèmes	i) Augmentation du nombre de pays qui, avec l'appui du PNUE, se sont déjà dotés de dispositifs institutionnels conçus pour coordonner les plans nationaux d'adaptation Unité de mesure : Nombre de pays qui affichent un score d'au moins 70% en ce qui concerne la question de savoir dans quelle mesure des dispositifs institutionnels ont déjà été mis en place ⁷	Décembre 2014 (base de référence) : 0 Décembre 2017 (estimation) : ⁸ 0 Progrès escompté fin décembre 2018 : + 5 (5) Progrès escompté fin juin 2019 : + 0 (5) Décembre 2019 : + 5 (10) Sources des données et plan d'analyse : rapports sur l'avancement des projets qui devraient fournir les éléments nécessaires pour déterminer dans quelle mesure les dispositifs institutionnels ont déjà été mis en place. Les évaluations sont réalisées grâce à un système de notation : communications nationales; plans nationaux d'adaptation; communications relatives à l'adaptation transmises à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

⁷ Un système de notation sera utilisé pour évaluer dans quelle mesure les dispositifs institutionnels ont été mis en place avec l'appui du PNUE. Les notes sont attribuées en fonction des réponses à trois questions : i) Un organisme faisant autorité a-t-il été chargé de coordonner le processus d'élaboration du plan national d'adaptation ?; ii) Ces dispositions sont-elles fondées sur un ou plusieurs mandats précis et d'envergure ?; iii) Ces dispositions reposent-elles sur une large participation des parties prenantes issues des secteurs concernés et sensibles au climat ? La réponse à chaque question est apportée sous la forme d'une évaluation et d'une note qui indiquent dans quelle mesure le critère associé a été rempli : « pas du tout » (= 0), « partiellement » (= 1) ou bien « en grande partie/complètement » (= 2). La liste des critères n'est pas exhaustive et peut être modifiée en fonction des responsabilités de l'institution concernée et de la nature de celle-ci. Une note globale est calculée pour chaque pays, la note maximale étant de six quand trois critères sont utilisés dans le calcul. Pour la visualisation des résultats, il est préférable d'utiliser un diagramme en toile d'araignée.

⁸ Les bases de référence seront modifiées en fonction des progrès réalisés durant la période 2016-2017.

Objectif de l'organisation : les pays évoluent de plus en plus vers un développement économique à faibles émissions, et augmentent leurs capacités d'adaptation et de résilience aux changements climatiques

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

ii) Augmentation du nombre de pays qui disposent des capacités techniques requises pour intégrer la gestion reposant sur les écosystèmes dans les plans nationaux d'adaptation

Unité de mesure :

Nombre de pays qui affichent un score d'au moins 70% en ce qui concerne la question de savoir dans quelle mesure l'aptitude technique à intégrer les mécanismes d'adaptation reposant sur les écosystèmes dans les plans nationaux d'action a été renforcée⁹

Décembre 2014 (base de référence) : 0

Décembre 2017 (estimation) : 0

Progrès escompté fin décembre 2018 : + 5 (5)

Progrès escompté fin juin 2019 : + 0 (5)

Décembre 2019 : + 5 (10)

Sources des données et plan d'analyse : rapports sur l'avancement des projets qui devraient fournir les éléments nécessaires pour déterminer dans quelle mesure les capacités ont été renforcées. Les évaluations sont réalisées par un système de notation : communications nationales; plans nationaux d'adaptation; communications relatives à l'adaptation qui sont transmis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

iii) Augmentation du nombre de pays qui sont prêts à bénéficier d'un financement relatif à l'adaptation aux changements climatiques pour mettre en œuvre les plans d'adaptation¹⁰, ou bien qui ont déjà bénéficié de ce type de financement

Unité de mesure :

a) Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui les aidant à être prêts à recevoir un financement

b) Nombre de pays disposant de projets approuvés dans le cadre de différents fonds pour l'adaptation

Décembre 2014 (base de référence) :

a) + 3 (3)

b) + 17 (17)

Décembre 2017 (estimation) :

a) + 2 (5)

b) + 2 (19)

Progrès escompté fin décembre 2018 :

a) + 2 (7)

b) + 2 (21)

Progrès escompté fin juin 2019 :

a) + 1 (8)

b) + 1 (22)

Décembre 2019 :

a) + 3 (11)

⁹ Un système de notation sera utilisé pour évaluer dans quelle mesure l'aptitude technique à intégrer les mécanismes d'adaptation reposant sur les écosystèmes dans les plans nationaux d'action a été renforcée avec l'appui du PNUE. Ces capacités seront évaluées en fonction de trois critères principaux : i) les solutions éventuelles d'adaptation ont été recensées, y compris celles qui reposent sur les écosystèmes; ii) les solutions éventuelles d'adaptation ont été classées par ordre de priorité, y compris celles qui reposent sur les écosystèmes; iii) la mise en œuvre de solutions d'adaptation a commencé, y compris pour les solutions qui reposent sur les écosystèmes. Le barème suivant sera utilisé pour chacun des critères : « pas du tout » (= 0), « partiellement » (= 1) ou bien « en grande partie/complètement » (= 2). La liste des critères n'est pas exhaustive et peut être modifiée en fonction du type d'appui dont bénéficient les pays et du contexte des interventions. Une note globale est calculée pour chaque pays, la note maximale étant de six quand trois critères sont utilisés dans le calcul. Pour la visualisation des résultats, il est préférable d'utiliser un diagramme en toile d'araignée.

Cet élément est associé à la cible 13.3 de l'objectif 13 de développement durable : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

¹⁰ Les pays sont prêts à pouvoir bénéficier d'un financement d'activités liées au climat lorsqu'ils ont reçu un appui les préparant à un accès direct et à des projets en attente. Ces conditions s'appliquent principalement aux financements provenant du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert pour le climat.

Objectif de l'organisation : les pays évoluent de plus en plus vers un développement économique à faibles émissions, et augmentent leurs capacités d'adaptation et de résilience aux changements climatiques

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

<p>b) Les pays adoptent et/ou appliquent de plus en plus des stratégies de développement favorisant de faibles émissions de gaz à effet de serre et investissent dans des technologies propres</p>	<p>i) Augmentation du nombre de pays recevant l'appui du PNUE qui ont enregistré des progrès dans le domaine de l'adoption et/ou de la mise en œuvre de stratégies, de politiques et/ou de plans de développement concernant les faibles émissions de gaz à effet de serre¹¹</p> <p>Unité de mesure : Nombre de pays qui ont adopté ou qui mettent en œuvre des plans, des stratégies ou des politiques dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et/ou des technologies plus propres</p>	<p>b) + 1 (22)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : lettres d'approbation de projet émanant de pays donateurs, ou d'organes décisionnels des fonds qui existent dans le domaine des changements climatiques (Fonds pour les pays les moins avancés, Fonds spécial pour les changements climatiques, Fonds pour l'adaptation, Fonds vert pour le climat)</p> <p>Décembre 2014 (base de référence) : 32</p> <p>Décembre 2017 (estimation) : + 20 (52)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : + 15 (67)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : + 10 (77)</p> <p>Décembre 2019 : + 10 (87)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : rapports d'avancement des projets qui attestent de l'adoption et de la mise en œuvre des plans : communications nationales et contributions prévues déterminées au niveau national à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; rapports de synthèse de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au sujet des communications au niveau national et des contributions prévues déterminées au niveau national</p>
	<p>ii) Augmentation des financements d'activités liées au climat que les pays ou les institutions consacrent aux énergies propres, à l'efficacité énergétique et/ou qui correspondent au montant des actifs décarbonés</p> <p>Unité de mesure : a) Somme en dollars que les pays ou les institutions consacrent aux énergies propres et/ou à l'efficacité énergétique; b) Somme en dollar correspondant aux actifs décarbonés</p>	<p>Décembre 2014 (base de référence) :</p> <p>a) À déterminer b) 0</p> <p>Décembre 2017 (estimation) :</p> <p>a) + 100 millions de dollars (100 millions de dollars) b) + 300 milliards de dollars (300 milliards de dollars)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 :</p> <p>a) + 50 millions de dollars (150 millions de dollars) b) + 50 milliards de dollars (350 milliards de dollars)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 :</p>

¹¹ Cet élément est associé à la cible 7.3 de l'objectif 7 de développement durable : d'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique; ainsi qu'à la cible 7.2 du même objectif : d'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

Objectif de l'organisation : les pays évoluent de plus en plus vers un développement économique à faibles émissions, et augmentent leurs capacités d'adaptation et de résilience aux changements climatiques

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

		a) + 0 millions de dollars (150 millions de dollars)
		b) + 0 milliards de dollars (350 milliards de dollars)
		Progrès escompté fin décembre 2019 :
		a) + 50 millions de dollars (200 millions de dollars)
		b) + 50 milliards de dollars (400 milliards de dollars)
		Sources des données et plan d'analyse : rapports annuels émanant des institutions qui mesurent et communiquent le volume des actifs décarbonés
		Décembre 2014 (base de référence) : 0
		Décembre 2017 (estimation) : + 5 (5)
		Progrès escompté fin décembre 2018 : + 10 (15)
		Progrès escompté fin juin 2019 : + 5 (20)
		Décembre 2019 : + 5 (25)
		Sources des données et plan d'analyse : rapports d'avancement du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), transmission d'informations à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui attestent du fait que des fonds ont été perçus pour la mise en œuvre des... (politiques et mesures concernées à préciser ici), ainsi que réductions d'émission vérifiées dans le cadre de REDD-plus; rapports sur l'avancement de la mise en œuvre des politiques et des mesures REDD-plus; accords de financement pour les activités REDD-plus; décisions du Conseil du Fonds vert pour le climat au sujet des rapports sur l'acceptation des propositions de financement relatives aux accords de
c) Les pays adoptent et appliquent de plus en plus des politiques et des mesures plus respectueuses des forêts, qui sont à l'origine de réductions quantifiables des émissions ainsi que d'avantages dans le domaine social et de l'environnement	i) Augmentation du nombre de pays qui ont obtenu des fonds, y compris ceux qui reposent sur les performances, destinés à la mise en œuvre des éléments du programme REDD-plus ¹² , tels que les politiques et les mesures ¹³ qui y sont associées	
	Unité de mesure : Nombre de pays qui ont obtenu, pour des activités REDD-plus, des financements reposant sur les performances, conformément aux orientations méthodologiques relatives au programme REDD-plus, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (tel que le Fonds vert pour le climat)	

¹² REDD-plus concerne les activités visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et au rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

¹³ Cet élément est associé à la cible 15.a de l'objectif 15 de développement durable : mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

Objectif de l'organisation : les pays évoluent de plus en plus vers un développement économique à faibles émissions, et augmentent leurs capacités d'adaptation et de résilience aux changements climatiques

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

financements bilatéraux dans le cadre de REDD-plus

ii) Augmentation du nombre de pays qui, dans le domaine social et de l'environnement, présentent des avantages quantifiables (sans que ceux-ci soient associés au carbone) qui ont été créés par suite de la mise en œuvre de politiques et de mesures

Unité de mesure :

Nombre de pays qui affichent un score d'au moins 70 % en ce qui concerne la question de savoir dans quelle mesure ils sont arrivés à créer des avantages (sans que ceux-ci soient associés au carbone) par suite de la mise en œuvre de politiques et de mesures¹⁴

Décembre 2014 (base de référence) : 10

Décembre 2017 (estimation) : +5 (15)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +10 (25)

Progrès escompté fin juin 2019 : +10 (35)

Décembre 2019 : +25 (60)

Sources des données et plan d'analyse : rapports d'avancement des projets transmis au secrétariat du Programme ONU-REDD, qui attestent, grâce à un système de notation, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de politiques et de mesures; envoi par les pays de communications à l'attention de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris le « pôle d'information Lima REDD+ »; résumé des informations sur les garanties/sur l'évaluation et le suivi participatifs des politiques et des mesures à l'échelon national; rapports des institutions de contrôle

Stratégie

66. Le sous-programme relatif aux changements climatiques vise globalement à renforcer l'aptitude des pays à évoluer vers un développement économique à faibles émissions ainsi qu'à améliorer leurs facultés d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques. Dans la perspective de 2030, le PNUE a pour objectif d'avoir un impact dans le domaine des changements climatiques, et tout particulièrement en limitant la vulnérabilité des pays aux effets néfastes de ces changements, ainsi qu'en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, y compris par les activités REDD-plus. Cet objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : le PNUE permet aux pays de passer d'actions urgentes et immédiates à des processus de planification en vue d'une adaptation à moyen et long terme; les investissements dans les énergies renouvelables augmentent et un nouvel élan est donné aux efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique; la gestion durable des forêts est réalisée par des politiques et des mesures d'incitations positives mises en œuvre dans le cadre des activités REDD-plus, y compris par des fonds versés en fonction des résultats d'activités qui réduisent le déboisement et la dégradation des forêts, et qui favorisent la conservation des forêts.

67. Pour que ce changement s'opère, le PNUE s'intéressera à l'enchaînement des différents éléments de l'action en matière de climat, à savoir les aspects scientifiques, politiques, technologiques et financiers. Durant l'exercice 2018-2019, le PNUE fournira un appui aux pays afin qu'ils puissent :

a) accroître leurs capacités techniques, avoir accès à des financements pour les efforts d'adaptation et mettre en place des institutions pour assurer la coordination de plans nationaux d'adaptation qui prennent en compte des mécanismes d'adaptation reposant sur les écosystèmes; b) élaborer des politiques et des normes visant à transformer leurs marchés et à promouvoir les investissements dans

¹⁴ Le système de notation sera élaboré une fois que le cadre des résultats de REDD-plus aura été approuvé, à savoir en début d'année 2016.

les énergies propres et les produits à haute efficacité énergétique; c) mettre en œuvre des politiques permettant de quantifier les avantages environnementaux. Étant donné que les villes jouent un rôle particulièrement important dans cette période de forte urbanisation, il faudra tout particulièrement mettre l'accent sur un développement urbain respectueux de l'environnement. Dans le cadre de l'ensemble de ses activités, le PNUE mènera des actions prenant en compte la problématique hommes-femmes et favorisera la coopération Sud-Sud. Afin d'atteindre l'impact recherché, il faudra faire appel à des partenariats qui joueront un rôle essentiel.

68. Dans le domaine de l'adaptation et de la résilience, le PNUE, avec l'aide de ses organisations partenaires,¹⁵ continuera à favoriser la mise en place d'institutions et le renforcement des capacités des pays afin de faire progresser le processus des plans nationaux d'adaptation, y compris l'élaboration de ces plans et leur mise en œuvre. Le PNUE et ses partenaires encourageront la promotion d'une orientation plus écologique des plans nationaux d'action dans le cadre d'une adaptation reposant sur les écosystèmes et d'autres démarches. Le PNUE continuera à fournir son appui aux pays vulnérables au niveau de la mise en œuvre de démarches d'adaptation reposant sur les écosystèmes, conformément à la résolution 1/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement¹⁶ relative à l'adaptation reposant sur les écosystèmes. Le PNUE continuera à analyser l'efficacité de cette adaptation, y compris grâce aux mesures suivantes : mise en œuvre, à grande échelle et au sein de différents écosystèmes, du processus d'adaptation reposant sur les écosystèmes; lancement d'études sur les incidences de la vulnérabilité en s'inspirant du Programme mondial de recherches sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (PROVIA); et réalisation d'évaluations économiques des solutions possibles en matière d'adaptation. Les informations sur des processus d'adaptation réussis seront diffusées dans le cadre des réseaux de connaissances dirigés par le PNUE, tels que le Réseau mondial pour l'adaptation et ses antennes régionales.

69. Dans le domaine de l'atténuation, le PNUE continuera à renforcer ses partenariats, tels que notamment l'initiative « Énergie durable pour tous » (SE4ALL), l'Initiative mondiale pour les économies d'énergie, le Programme de partenariat mondial pour un éclairage efficace (« en.lighten »), le Partenariat mondial pour des appareils électroménagers et des équipements à faible consommation d'énergie, l'Initiative pour l'énergie de quartier dans les villes, l'initiative « 1 gigatonne », l'initiative « unis pour l'efficacité », la Coalition pour la décarbonisation des portefeuilles, l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, ainsi que des partenaires comme l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Dans le cadre du Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN), le PNUE continuera à encourager l'accélération du développement et du transfert de technologies respectueuses du climat. Les domaines prioritaires dans ces partenariats peuvent changer au cours du temps en fonction des besoins et des priorités des pays.

70. De nouveaux domaines vont voir le jour comme dans le secteur du bâtiment, avec les systèmes énergétiques de quartier, qui aident les villes à mettre au point, à moderniser ou à augmenter les capacités de systèmes de génération d'énergie locaux pour le chauffage et la climatisation des bâtiments. Le PNUE continuera à collaborer avec des acteurs non étatiques en utilisant l'élan créé par les différentes coalitions avant la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Paris en décembre 2015. La Coalition pour la décarbonisation des portefeuilles¹⁷ sera élargie, avec l'adhésion de nouvelles institutions s'engageant à réduire l'empreinte carbone des actifs qu'ils ont en gestion. Le PNUE poursuivra sa collaboration avec la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie afin de réduire les polluants à courte durée de vie, en encourageant des politiques et des pratiques aux avantages multiples, tels que l'amélioration du bien-être des populations, de la sécurité alimentaire et de l'efficacité énergétique, ainsi que la réduction de la pauvreté. Tous ces efforts seront influencés par l'Accord de Paris et prendront en compte les évaluations menées par le PNUE, les contributions déterminées au niveau national, ainsi que les rapports d'avancement biennaux, qui continueront à être élaborés avec l'appui du PNUE. Celui-ci restera disponible pour donner son appui aux négociateurs, si les pays le souhaitent.

¹⁵ Telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNITAR, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale (GIZ)).

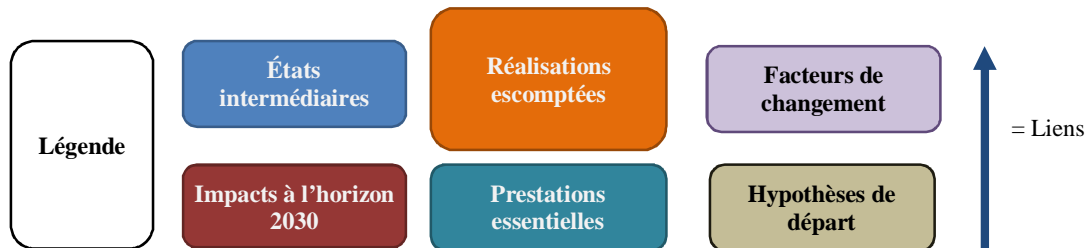
¹⁶ UNEP/EA.1/10, annexe I.

¹⁷ <http://unepfi.org/pdc/about/>.

71. Le PNUE et ses partenaires au sein du Programme ONU-REDD (la FAO et le PNUD) continueront à aider les pays à répondre aux exigences du Cadre de Varsovie pour le programme REDD-plus¹⁸ afin de pouvoir bénéficier de financements en fonction de leurs résultats. Cet appui pourra revêtir, d'une part, la forme d'investissements importants visant à déclencher des changements plus radicaux grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des mesures REDD-plus, et d'autre part celle d'un appui technique à petite échelle pour préparer les pays à une gestion efficace, transparente et équitable des flux financiers REDD-plus. Le PNUE donnera des orientations aux pays sur la gestion des stocks de carbone dans des écosystèmes terrestres afin de créer des avantages multiples et plus marqués. Le PNUE collaborera également avec le secteur privé afin d'encourager la création de solutions de financement innovantes. Le PNUE encouragera l'utilisation de mécanismes de partage des connaissances, ainsi que la communication et les activités de diffusion d'information entre les secteurs. Enfin, le PNUE favorisera, dans le cadre de REDD-plus, la création d'avantages qui ne sont pas associés au carbone ainsi que d'autres solutions naturelles pour atténuer les effets des changements climatiques.

¹⁸ Le Cadre de Varsovie pour le programme REDD-plus fixe les conditions d'accès à des fonds en contrepartie d'activités REDD-plus axées sur des résultats, ce qui signifie notamment que ces pays doivent disposer des éléments suivants : une stratégie ou un plan d'action national, un niveau d'émissions de référence national pour les forêts et/ou un niveau de référence national pour les forêts, un système national de surveillance des forêts, ainsi qu'un système de communication d'informations sur la manière dont les garanties de Cancun sont prises en compte et respectées. En outre, les trois décisions supplémentaires qui ont été adoptées lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques seront également prises en compte.

Théorie du changement – Changements climatiques



Note : dans la théorie du changement, les prestations essentielles sont associées à un ou plusieurs produits.

Facteurs externes

72. Le sous-programme relatif aux changements climatiques atteindra ses objectifs à condition que les États membres remplissent leurs engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et que, ce faisant, ils demandent l'appui du PNUE. En outre, la réalisation de ces objectifs n'est possible que si les pays disposent de fonds leur permettant d'évoluer vers un développement économique sobre en émissions, et de renforcer leurs facultés d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques. Parmi les éléments moteurs du changement, l'on peut citer les partenariats permettant d'obtenir plus facilement des financements pour des activités associées au climat et d'en augmenter l'impact, ainsi que les méthodes, les outils, les évaluations et les projets pilotes du PNUE, surtout si les partenaires reproduisent ces derniers à plus grande échelle.

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins des réalisations escomptées a) : les pays font progresser de plus en plus leurs plans nationaux d'adaptation à court et long terme qui intègrent des méthodes d'adaptation fondées sur les écosystèmes		
<i>Produits du programme de travail</i>	<i>Division responsable</i>	<i>Division(s) participante(s) et bureaux régionaux</i>
1. Fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils mettent au point des outils, des méthodes, des données scientifiques et des réseaux de connaissance et pour qu'ils encouragent la coopération Sud-Sud, afin de faire progresser les plans nationaux d'adaptation à court et long terme qui intègrent des méthodes d'adaptation fondées sur les écosystèmes	DEPI (Division de la mise en œuvre des politiques environnementales)	DEWA (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation), Bureaux régionaux
2. Fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils mettent en œuvre des projets de démonstration en matière d'adaptation, fondée sur les écosystèmes et pour qu'ils les intègrent dans les plans nationaux de développement	DEPI	Bureaux régionaux
3. Fourniture d'un appui aux pays pour qu'ils aient accès aux financements relatifs à l'adaptation et qu'ils soient davantage prêts à déployer ces financements	DEPI	DTIE, Bureaux régionaux
4. Fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils puissent prendre en compte les engagements, les mises en œuvre, les négociations et les rapports relatifs à la Convention-cadre sur les changements climatiques	DEPI	DEL (Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement), Bureaux régionaux
5. Sensibilisation et communication au sujet de l'adaptation	DCPI (Division de la communication et de l'information)	Bureaux régionaux
Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins des réalisations escomptées b) : les pays adoptent et/ou appliquent de plus en plus des stratégies de développement à faibles émissions en gaz à effet de serre, et investissent dans des technologies propres		
1. Fourniture d'un appui à un groupe de pays et aux partenaires pour favoriser la sensibilisation, le développement des connaissances et les mesures d'atténuation dans le domaine des polluants chimiques à courte vie	DTIE (Division Technologie Industrie et Économie)	Bureaux régionaux
2. Production de connaissances scientifiques sur les nouvelles questions utiles à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques en faveur d'un développement sobre en émissions (<i>Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, rapport relatif aux acteurs non étatiques</i>)	DEWA	Bureaux régionaux
3. Fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils mettent au point des outils, des plans et des politiques en matière de développement sobre en émissions	DTIE	Bureaux régionaux
4. Fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils mettent en œuvre et déploient à plus grande échelle des projets en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique	DTIE	Bureaux régionaux
5. Préparation des pays et des institutions à avoir accès ou à mobiliser des fonds pour des activités liées au climat, renforcée	DTIE	DEPI, Bureaux régionaux

par un appui visant à ce que les projets soient susceptibles d'attirer des financements et puissent servir de modèle		
6. Fourniture d'un appui technique aux pays afin que, au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, ils puissent prendre en compte leurs engagements, leurs obligations en matière de surveillance et de communication des données, et qu'ils intègrent leurs résultats aux mécanismes nationaux de planification du développement	DTIE	Bureaux régionaux
7. Fourniture d'un appui technique dans le cadre du Réseau et du Centre des technologies climatiques créé en application de la Convention-cadre sur les changements climatiques	DTIE	DEPI, Bureaux régionaux
8. Stimulation l'échange de connaissances et de la coopération Sud-Sud grâce aux partenariats et aux réseaux composés de plusieurs parties prenantes stimulent	DTIE	Bureaux régionaux
9. Sensibilisation et communication au sujet de l'atténuation	DCPI	Bureaux régionaux
Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins des réalisations escomptées c) : les pays adoptent et appliquent de plus en plus des politiques et des mesures respectant davantage les forêts et créant des avantages quantifiables dans le domaine social et dans celui de l'environnement.		
1. Fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils remplissent les conditions suivantes du Cadre de Varsovie pour bénéficier de fonds axés sur des résultats : a) élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action à l'échelle nationale dans le cadre du programme REDD-plus; b) mettre en pratique des systèmes de communication d'informations concernant les garanties et évaluer les niveaux d'émissions de référence pour les forêts; c) établir des systèmes nationaux de surveillance des forêts	DEPI	Bureaux régionaux
2. Appui stratégique de l'approche évolutive en matière de gestion des terres	DEPI	Bureaux régionaux
3. Sensibilisation et communication au sujet des avantages retirés d'une réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts	DCPI	Bureaux régionaux

Tableau 6 a)

Besoins en ressources financières par catégorie de fonds : changements climatiques

Catégorie	Ressources financières (en milliers de dollars)		
	2016-2017	Augmentation (diminution)	2018-2019
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	20 605	(5 605)	15 000
Autres objets de dépenses	21 395	(4 095)	17 300
Total partiel A	42 000	(9 700)	32 300
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	52 677	59 923	112 600
Total partiel B	52 677	59 923	112 600
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	32 154	(2 654)	29 500
Total partiel C	32 154	(2 654)	29 500
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	1 323	1 877	3 200
Total partiel D	1 323	1 877	3 200
E. Budget ordinaire			
Postes	2 900	-	2 900
Autres objets de dépenses	300	-	300

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
Total partiel E	3 200	-	3 200
Total (A + B + C + D + E)	131 354	49 446	180 800

Tableau 6 b)

Besoins en ressources humaines par catégorie de fonds : changements climatiques

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources humaines (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	68	(15)	53
Autres objets de dépenses			
Total partiel A	68	(15)	53
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	32	22	54
Total partiel B	32	22	54
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	13	(3)	10
Total partiel C	13	(3)	10
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	6	1	7
Total partiel D	6	1	7
E. Budget ordinaire			
Postes	10	-	10
Autres objets de dépenses			
Total partiel E	10	-	10
Total (A + B + C + D + E)	129	5	134

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Sous-programme 2

Résilience face aux catastrophes et aux conflits

Objectif de l'organisation : les pays arrivent de plus en plus à prévenir et à limiter les impacts des catastrophes et des conflits sur l'environnement, tout en renforçant leur résilience face à de futures crises¹⁹

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

a) Les pays et les partenaires internationaux intègrent des mesures environnementales de réduction des risques dans leurs cadres fondamentaux et leurs politiques clés²⁰

i) Augmentation de la proportion de pays qui abordent les questions relatives à l'environnement dans leurs stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe

Unité de mesure :

Pourcentage des pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015–2030²¹

Décembre 2015 (base de référence) : à déterminer

Décembre 2017 (estimation) : à déterminer

Progrès escompté fin décembre 2018 : + 2 % (2 %)

Progrès escompté fin juin 2019 : + 1 % (3 %)

Décembre 2019 : + 1 % (4 %)

Sources des données et plan d'analyse : communication de rapports par les États membres²²

ii) Augmentation du nombre de politiques des partenaires internationaux relatives à la réduction des risques qui intègrent les meilleures pratiques préconisées par le PNUE en matière de

Décembre 2015 (base de référence) : 23 depuis 2010²⁴

Décembre 2017 (estimation) : + 4 (27)

¹⁹ Les activités du PNUE couvrent les catastrophes (naturelles ou anthropiques) et les conflits armés qui présentent de graves conséquences pour l'environnement.

²⁰ Réalisation liée aux cibles suivantes des objectifs de développement durable : Cible 11.5 de l'objectif 11 : d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable; Cible 11b de l'objectif 11 : d'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe au cours de la période 2015-2030, une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux; Cible 13.1 de l'objectif 13 : renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat; Cible 16.1 de l'objectif 16 : réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

²¹ Ce sous-programme va exactement dans le sens de l'exécution du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe au cours de la période 2015-2030, qui a été convenu en mars 2015 et établit sept objectifs mondiaux. L'un d'entre eux, l'objectif e), vise à « augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ». Le PNUE a adopté l'indicateur E1 du Cadre de Sendai : *Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)*, afin de s'assurer que le programme de travail du PNUE s'aligne sur le Cadre de Sendai. Ce indicateur part du principe que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) compte adopter des critères considérés comme étant de « bonnes » stratégies de réduction des risques de catastrophe et que le PNUE collaborera avec l'UNISDR pour veiller à ce que l'environnement soit l'un des critères adoptés. De cette manière, le PNUE s'assurera que les aspects relatifs à l'environnement sont institutionnalisés dans le processus d'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe. À l'heure actuelle, les informations concernant cet indicateur ne sont pas collectées. Par conséquent, il n'est pas encore possible de déterminer la base de référence relative au nombre de pays qui ont déjà adopté ces stratégies. Il est évident que le PNUE n'est pas la seule organisation active dans ce domaine et le problème d'imputation implicite de ces activités dans cet indicateur a été pris en compte. Néanmoins, le secrétariat considère que cet indicateur de résultat permet tout à fait d'évaluer dans quelle mesure les risques environnementaux sont pris en compte dans les cadres nationaux de planification.

²² Actuellement, les derniers détails associés à la communication d'informations sont encore à définir. Les rapports nationaux de suivi sur la mise en œuvre du cadre précédant celui de Sendai (le Cadre d'action de Hyogo pour la période 2005-2015) – sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.preventionweb.net/english/hyogo/progress/reports/?pid:222>.

Objectif de l'organisation : les pays arrivent de plus en plus à prévenir et à limiter les impacts des catastrophes et des conflits sur l'environnement, tout en renforçant leur résilience face à de futures crises¹⁹

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
	gestion durable des ressources naturelles ²³	Progrès escompté fin décembre 2018 : + 2 (29)
	Unité de mesure : Nombre de politiques qui jouent un rôle important dans la stratégie globale et l'orientation de l'organisation, et qui intègrent des aspects relatifs à l'environnement à leurs efforts de réduction de risques	Progrès escompté fin juin 2019 : + 1 (30) Décembre 2019 : + 1 (31) Sources des données et plan d'analyse : a) Rapports et études des partenaires internationaux b) Références aux politiques du PNUE
b) Les interventions d'urgence et les plans de relèvement d'après-crise intègrent des considérations environnementales afin d'encourager un relèvement durable	i) Pourcentage des demandes d'intervention d'urgence émanant des pays et qui sont honorées par le PNUE Unité de mesure : Pourcentage de demandes officielles d'assistance du PNUE en cas de catastrophe ou de conflit émanant du coordonnateur humanitaire des Nations Unies ou du gouvernement concerné et pour lesquelles une équipe du PNUE a été déployée, soit de manière indépendante, soit dans le cadre d'une équipe conjointe	Décembre 2015 (base de référence) : 100% Décembre 2017 (estimation) : 90 % (du total cumulé des demandes reçues) Progrès escompté fin décembre 2018 : + 0 % (au moins 90 %) Progrès escompté fin juin 2019 : + 0 % (au moins 90 %) Décembre 2019 : + 0 % (au moins 90 %) Sources des données et plan d'analyse : a) Liste des demandes officielles reçues par le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires ou par le Service des situations post-confliktuelles du PNUE b) Rapports d'évaluation, de mission et des donateurs
	ii) Pourcentage des plans de relèvement d'après-crise des gouvernements ou des partenaires internationaux ²⁵ qui	Décembre 2015 (base de référence) : 88 % ²⁷

²⁴ La base de référence se rapporte à un ancien indicateur qui fournissait des renseignements sur les activités du PNUE pour influencer les politiques, les orientations et les cours de formation des Nations Unies. La valeur totale est par conséquent plus élevée que si l'unité de mesure se limitait aux politiques.

²³ Par « partenaires internationaux », l'on entend dans ce contexte les organisations internationales travaillant dans le domaine de la réponse et des actions humanitaires, ou bien dans celui des activités de maintien et de consolidation de la paix (telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Croix-Rouge, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales), mais également au niveau de la transition vers le développement à plus long terme (comme le PNUD, les institutions financières telles que la Banque mondiale, les banques régionales de développement, et les organisations régionales politiques et de développement).

²⁵ Par « partenaires internationaux », l'on entend dans ce contexte les organisations internationales travaillant dans le domaine de la réponse et des actions humanitaires, ou bien dans celui des activités de maintien et de consolidation de la paix (telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Croix-Rouge, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales), mais également au niveau de la transition vers le développement à plus long terme (comme le Programme des Nations Unies pour le développement, les institutions financières telles que la Banque mondiale, les banques régionales de développement, et les organisations régionales politiques et de développement).

Objectif de l'organisation : les pays arrivent de plus en plus à prévenir et à limiter les impacts des catastrophes et des conflits sur l'environnement, tout en renforçant leur résilience face à de futures crises¹⁹

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<p>intègrent les recommandations figurant dans les évaluations du PNUE²⁶</p> <p>Unité de mesure : Pourcentage de plans de relèvement d'après-crise qui intègrent les recommandations du PNUE après six mois, exprimé sous forme d'un pourcentage glissant du nombre total d'évaluations réalisées au cours des cinq années précédentes</p>
	<p>Décembre 2017 (estimation): + 0 % (88 %)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018: + 0 % (au moins 85 %)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019: + 0 % (85 %)</p> <p>Décembre 2019: + 0 % (au moins 85 %)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : analyse des plans de relèvement d'après-crise et des rapports des conférences de donateurs par rapport aux recommandations figurant dans les évaluations de départ</p>
c) Les pays touchés par des crises adoptent des pratiques viables et des politiques fondamentales de bonne gestion des ressources environnementales et naturelles, contribuant ainsi au relèvement et au développement ²⁸	<p>Pourcentage des pays sortant d'une crise qui, avec l'appui du PNUE, ont réalisé des progrès au sein du cadre de renforcement des capacités nationales</p> <p>Unité de mesure : Pourcentage des pays dans lesquels le PNUE est présent depuis longtemps et qui ont progressé du nombre de niveaux requis au sein du cadre de renforcement des capacités nationales²⁹, la base de référence étant recalculée au début de la période 2018-2021 de la stratégie à moyen terme</p>
	<p>Décembre 2015 (base de référence) : 70 % des pays ont progressé de deux niveaux cumulés au sein du cadre de renforcement des capacités nationales depuis décembre 2013</p> <p>Décembre 2017 (estimation) : + 30 % (Au total, 100 % des pays ont progressé de deux niveaux cumulés au sein du cadre de renforcement des capacités nationales depuis décembre 2013)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : au total, 50 % des pays ont progressé d'un niveau</p>

²⁷ La base de référence pour décembre 2015 est inhabituellement élevée en ce qui concerne l'influence globale dans le cadre des évaluations. Par conséquent, l'objectif pour la période 2018-2019 est fixé à un niveau viable.

²⁶ Étant donné que la mise en place des plans de relèvement d'après-crise prend souvent du temps, cet indicateur représente un pourcentage glissant de toutes les évaluations qui ont recensé des risques graves sur une période de cinq ans et jusqu'à six mois avant la date du rapport (soit une période allant de 66 mois à 6 mois avant la date du rapport).

²⁸ Réalisation liée aux cibles suivantes des objectifs de développement durable : Cible 16.6 de l'objectif 16 : mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux; Cible 11b de l'objectif 11 : d'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux; Cible 17.9 de l'objectif 17 : apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

²⁹ Le cadre de renforcement des capacités nationales vise à fournir une évaluation objective des capacités nationales de bonne gestion de l'environnement, et ce dans six domaines : 1) Accès à l'information et disponibilité des données afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause; 2) Renforcement des compétences dans le domaine de la planification et de l'élaboration de politiques; 3) Amélioration des cadres réglementaires; 4) Renforcement des institutions compétentes en matière d'environnement; 5) Capacité d'application et de mise en œuvre; et 6) Public Participation des populations à la prise de décisions. Chaque domaine est composé de cinq niveaux. Les équipes nationales de projet, en consultation avec les partenaires nationaux, évaluent le niveau de bonne gestion environnementale pour chacune de ces composantes à la fin de chaque année et décident dans quelle mesure les objectifs ont été atteints (de manière incomplète, partiellement, dans une large mesure, ou complètement).

Objectif de l'organisation : les pays arrivent de plus en plus à prévenir et à limiter les impacts des catastrophes et des conflits sur l'environnement, tout en renforçant leur résilience face à de futures crises¹⁹

Réalisations escomptées du
secrétariat

Indicateurs de succès

cumulé au sein du cadre de renforcement des capacités nationales (depuis décembre 2017)

Décembre 2019: au total, 50 % des pays ont progressé de deux niveaux cumulés au sein du cadre de renforcement des capacités nationales (sur toute la durée de l'exercice biennal)

Sources des données et plan d'analyse : études annuelles réalisées par l'équipe nationale de projet³⁰

Stratégie

73. Ce sous-programme vise globalement à s'assurer que les pays se dotent de facultés de résilience suffisantes pour se prémunir contre les causes et les conséquences environnementales des catastrophes et des conflits, et pour en réduire les effets³¹. Dans la perspective de 2030 et des contributions au renforcement des facultés de résilience aux catastrophes et aux conflits, le PNUE se propose de jouer un rôle important pour réduire nettement les menaces pour la santé et les moyens de subsistance. Le programme de travail 2018-2019 s'attachera principalement à intégrer les meilleures pratiques environnementales dans les principales politiques de prévention, d'intervention et de relèvement et dans les cadres établis au sein des pays et de la communauté internationale, à la demande des États membres concernés³². Des partenariats efficaces à l'échelle nationale et mondiale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, sont indispensables pour que les efforts du PNUE aboutissent à des changements notables, ainsi que pour garantir la prise en compte et la durabilité des résultats, au-delà des actions du PNUE.

74. Durant l'exercice 2018-2019, le PNUE visera à créer un impact dans le cadre des trois types d'activités suivants :

a) Premièrement, le PNUE veillera à ce que la communauté internationale et les pays vulnérables utilisent des procédés de gestion de l'environnement reposant sur les meilleures pratiques dans le domaine, afin de se prémunir contre les crises et d'en limiter les impacts. Le PNUE collabore déjà avec un nombre important d'acteurs principaux dans ce domaine, dans le cadre du Partenariat pour les approches écosystémiques de l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophes, une alliance mondiale composée d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'instituts spécialisés. Parmi les autres partenaires actifs dans ce domaine, l'on compte le Département des affaires politiques, la Banque mondiale et le PNUD. Les partenaires du secteur privé joueront un rôle particulièrement important dans le cadre des activités du PNUE visant à réduire les risques et les impacts des accidents industriels;

b) Deuxièmement, le PNUE aidera les pays et la communauté humanitaire à réagir rapidement face aux impacts des crises sur l'environnement. Dans ce domaine, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est un partenaire essentiel avec qui le PNUE dispose depuis longtemps d'un Groupe conjoint de l'environnement. Ce groupe permet au PNUE d'être en contact avec l'ensemble de la communauté humanitaire. Ces partenariats seront essentiels pour développer les capacités du PNUE et reproduire les résultats à plus grande échelle, notamment en intégrant ses meilleures pratiques environnementales dans les politiques et les processus de planification des autres organisations;

³⁰ Il faut noter que la collecte des données pour le cadre de renforcement des capacités nationales est assujettie à des contraintes de temps et sera donc effectuée uniquement sur une base annuelle.

³¹ Dans ce domaine, les activités du PNUE couvrent les catastrophes (naturelles ou anthropiques) et les conflits armés qui présentent de graves conséquences pour l'environnement.

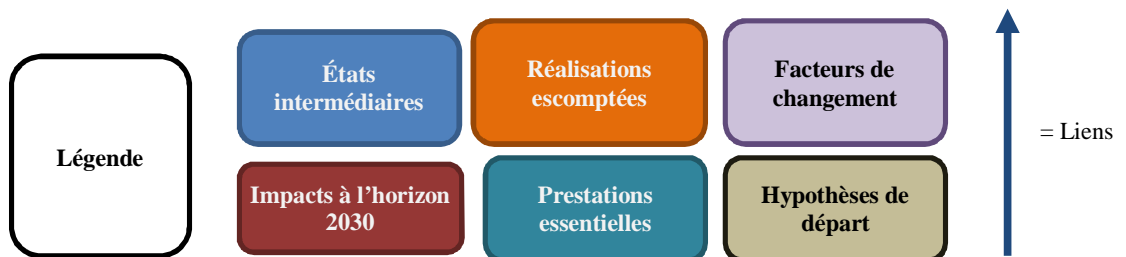
³² Conformément, entre autres, à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies.

c) Troisièmement, le PNUE encouragera les pays ayant fait face à une crise à remettre en place des politiques clés dans le domaine de l'environnement afin de favoriser un relèvement plus efficace et durable. Dans ce cadre, les principaux partenaires sont les gouvernements, les intervenants nationaux et les équipes de pays des Nations Unies dans les pays touchés par une crise, y compris le PNUD, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

75. Ce sont les Bureaux régionaux du PNUE qui se chargeront de plus en plus de l'exécution de ces activités, avec l'aide d'agents de coordination attitrés, afin d'utiliser l'expertise des divisions du PNUE et de collaborer sous forme de partenariat avec des organismes régionaux. L'on pourrait recenser de nombreux partenaires régionaux, mais ce sont avec les organismes suivants que des collaborations seront les plus probables : l'Union africaine, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe (ONU), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et le Conseil de coopération du Golfe. A l'échelle mondiale, le PNUE poursuivra sa collaboration avec ses partenaires dans le domaine éducatif afin de continuer à promouvoir la formation et la transmission de connaissances relatives aux solutions qui reposent sur les écosystèmes en matière de résilience et de limitation des risques de catastrophe.

76. En même temps, le sous-programme tirera parti des synergies avec les autres sous-programmes du PNUE, et plus particulièrement : la gouvernance de l'environnement; les écosystèmes sains et productifs; les produits chimiques, les déchets et la qualité de l'air; et les changements climatiques. Le sous-programme cadre étroitement avec les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et les Objectifs de développement durable (notamment les objectifs 1, 11, 13, 16, et 17). Il encouragera la prise en compte de la sexospécificité en utilisant des données ventilées par sexe, mais également en participant à des projets spécifiques qui favorisent l'égalité des sexes dans les processus décisionnels et les activités de renforcement des capacités.

Théorie du changement - Résilience face aux catastrophes et aux conflits



Note : dans la théorie du changement, les prestations essentielles sont associées à un ou plusieurs produits.

Facteurs externes

77. Parmi les facteurs clés de réussite, l'on peut citer le développement de partenariats utiles qui influencent l'élaboration des politiques par les principales agences d'exécution dans le secteur humanitaire et de la sécurité, mais aussi le fait que le sous-programme soit en mesure de reproduire à l'échelle régionale des solutions pilotes ayant fait leurs preuves au niveau local, afin d'avoir un impact plus systémique. Parmi les risques associés à l'exécution des réalisations escomptées, l'on compte des facteurs incontrôlables tels que des événements météorologiques extrêmes ou la détérioration des écosystèmes, qui représenteraient de nouveaux obstacles pour le sous-programme. Celui-ci est également exposé au risque de voir les processus d'élaboration des grandes lignes politiques des Nations Unies et d'autres processus internationaux similaires ne plus donner la priorité aux causes et aux conséquences des crises sur l'environnement.

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins des réalisations escomptées a) : les pays et les partenaires internationaux ont intégré des mesures environnementales en matière de réduction des risques dans leurs politiques et leurs cadres clés		
<i>Produits du programme de travail</i>	<i>Division responsable</i>	<i>Division(s) participante(s) et bureaux régionaux</i>
1. Fourniture d'évaluations de risques, d'appui aux fins de l'élaboration de politiques et de formation aux partenaires internationaux et à ceux des Nations Unies afin de favoriser la coopération dans le domaine de l'environnement et la mise en œuvre de mesures pratiques d'atténuation des facteurs environnementaux qui aggravent les risques de catastrophe et de conflit	DEPI	DEWA, DTIE, Bureaux régionaux
2. Fourniture d'une assistance technique et d'une formation relatives aux cadre institutionnels et juridiques à l'attention des pays, afin qu'ils soient mieux préparés, à l'échelon national et local, à atténuer les risques des catastrophes et des conflits pour l'environnement	DTIE	DELC, DEPI, Bureaux régionaux
3. Élaboration d'outils de communication afin d'accroître la sensibilisation aux causes et conséquences environnementales et de promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles comme outil de prévention contre les risques et comme méthode de relèvement dans les pays vulnérables	DCPI	DEPI, DTIE, Bureaux régionaux
Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins des réalisations escomptées b) : les plans d'intervention d'urgence et de relèvement au sortir d'une crise intègrent les aspects environnementaux afin de garantir une meilleure viabilité du relèvement		
1. Mobilisation de l'assistance technique pour évaluer les risques environnementaux associés aux catastrophes et aux conflits et pour dynamiser les interventions des pays touchés et/ou des partenaires internationaux	DEPI	DTIE, DELC, Bureaux régionaux
2. Fourniture d'une assistance technique aux intervenants humanitaires et militaires afin qu'ils puissent réduire leur empreinte environnementale	DEPI	DTIE, DCPI, Bureaux régionaux
Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins des réalisations escomptées c) : les pays touchés par des crises adoptent des pratiques viables sur le long terme et des politiques clés dans le domaine de la bonne gestion environnementale et des ressources naturelles, en gage de contribution au relèvement et au développement		
Fourniture d'un appui en matière de politiques et d'une assistance technique aux pays sortant d'une crise afin d'accroître la viabilité environnementale des programmes de redressement et de consolidation de la paix	DEPI	Bureaux régionaux, DTIE, DELC, DEWA, DCPI

Tableau 7 a)

Besoins en ressources financières par catégorie de fonds : résilience face aux catastrophes et aux conflits

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	10 345	(345)	10 000
Autres objets de dépenses	10 155	1 345	11 500
Total partiel A	20 500	1 000	21 500
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	23 478	1 122	24 600
Total partiel B	23 478	1 122	24 600
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	-	-	-
Total partiel C	-	-	-
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	991	1 409	2 400
Total partiel D	991	1 409	2 400
E. Budget ordinaire			
Postes	2 100	-	2 100
Autres objets de dépenses	200	-	200
Total partiel E	2 300	-	2 300
Total (A + B + C + D + E)	47 269	3 531	50 800

Tableau 7 b)

Besoins en ressources humaines par catégorie de fonds : résilience face aux catastrophes et aux conflits

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources humaines (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	38	(2)	36
Autres objets de dépenses			
Total partiel A	38	(2)	36
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	15	4	19
Total partiel B	15	4	19
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	-	-	-
Total partiel C	-	-	-
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	4	2	6
Total partiel D	4	2	6
E. Budget ordinaire			
Postes	8	-	8
Autres objets de dépenses			

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources humaines (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
Total partiel E	8	-	8
Total (A + B + C + D + E)	65	4	69

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Sous-programme 3

Écosystèmes sains et productifs

Objectif de l'organisation : la gestion des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce est réalisée de plus en plus à l'aide d'une approche intégrée qui permet aux écosystèmes de conserver ou de rétablir leur biodiversité, de fonctionner dans une perspective à long terme, ainsi que d'offrir des biens et des services auxquels ils sont associés

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
a) La santé et la productivité des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce sont institutionnalisées dans des cadres éducatifs, de suivi, ainsi que de collaboration intersectoriels et transfrontières, ³³ aux niveaux nationaux et internationaux	i) Augmentation du nombre de pays et de cadres de collaboration transfrontières ayant réalisé des progrès dans le suivi et le maintien de la santé et de la productivité des écosystèmes marins et terrestres ³⁴	<p>Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer</p> <p>Décembre 2017 (estimation) : à déterminer</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : + 4 (4)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : + 8 (12)</p> <p>Décembre 2019: + 9 (19)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : rapports ou sites web des ministères de l'environnement, d'organisations régionales de bassins fluviaux ou d'espaces maritimes, ou bien d'autres organisations transfrontières</p>
	<p>Unité de mesure : Nombre de pays et de cadres de collaboration transfrontières³⁵</p>	<p>Décembre 2014 (base de référence) : 16</p> <p>Décembre 2017 (estimation) : + 3 (19)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : + 5 (24)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : + 8 (32)</p> <p>Décembre 2019 : + 9 (41)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : rapports, sites web des organisations concernées, offices</p>
	ii) Augmentation du nombre de pays et de cadres de collaboration transfrontières ayant des connaissances plus poussées au sujet de la valeur et du rôle des services écosystémiques ³⁶	
	<p>Unité de mesure : Nombre de pays et de cadres de collaboration transfrontières</p>	

³³ Parmi les cadres de collaboration intersectorielle, l'on compte des plateformes officielles ou informelles et des dispositifs institutionnels entre différents secteurs concernant la gestion des écosystèmes, avec pour objectif de gérer ces derniers afin qu'ils fonctionnent sur le long terme et qu'ils atteignent des objectifs multiples. Il peut notamment s'agir de conseils des ministres thématiques, de tables rondes nationales intersectorielles, ou bien de groupes de travail et de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. Les cadres de collaboration transfrontières peuvent inclure des organisations de bassins fluviaux ou d'espaces maritimes, ainsi que des organismes de gestion de zones protégées et des programmes intergouvernementaux.

³⁴ Les pays ou groupes de pays (pour les écosystèmes transfrontières) ont réalisé des progrès à l'aide d'un ou plusieurs des moyens suivants : utilisation d'indicateurs de biodiversité, mise en place de zones protégées, existence de politiques ou de plans nationaux/régionaux pour la conservation, existence de cartes de répartition spatiale des biens et des services écosystémiques, augmentation des fonds alloués à la conservation de la biodiversité et au fonctionnement des écosystèmes. Le PNUE continuera à encourager les pays à réaliser des progrès, avec l'aide de systèmes d'appui à la planification spatiale, de la connectivité des écosystèmes, de collaborations Sud-Sud et Sud-Nord, et d'orientations en matières de meilleures pratiques internationales.

³⁵ Les progrès à l'échelle transfrontières seront comptabilisés comme une unité de progression.

³⁶ Les pays ou groupes de pays ont réalisé des progrès à l'aide d'un ou plusieurs des moyens suivants : évaluation des écosystèmes, comptabilisation des services écosystémiques ou inclusion du capital naturel dans l'évaluation des progrès réalisés dans le domaine du développement durable. Le PNUE continuera à encourager les pays à réaliser des progrès, en favorisant la conclusion d'accords internationaux sur les méthodes et normes à appliquer pour mesurer/comptabiliser les services écosystémiques, et en encourageant le recours à l'assistance technique au profit du secteur privé et des institutions nationales afin qu'ils puissent réaliser et mener à bien l'évaluation et la comptabilisation des services écosystémiques.

		nationaux de la statistique
	iii) Augmentation du nombre de pays ou de groupes de pays ayant apporté des améliorations à leurs cadres de collaboration intersectorielle et transfrontières pour la gestion des écosystèmes marins et terrestres ³⁷	Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer
	Unité de mesure : Nombre de pays et de cadres de collaboration transfrontières	Décembre 2017 (estimation) : à déterminer
		Progrès escompté fin décembre 2018 : + 4 (4)
		Progrès escompté fin juin 2019 : + 6 (10)
		Décembre 2019 : + 8 (18)
		Sources des données et plan d'analyse : rapports d'avancement de projet, documents des parties prenantes, documents des pays concernés
	iv) Augmentation du nombre d'établissements éducatifs qui intègrent l'approche écosystémique dans leurs cadres éducatifs	Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer
	Unité de mesure : Nombre d'établissements éducatifs	Décembre 2017 (estimation) : à déterminer
		Progrès escompté fin décembre 2018 : + 4 (4)
		Progrès escompté fin juin 2019 : + 6 (10)
		Décembre 2019 : + 12 (22)
		Sources des données et plan d'analyse : rapports d'établissements éducatifs partenaires
b) Les décideurs dans les secteurs public et privé évaluent l'inclusion des facteurs de santé et de productivité des écosystèmes dans leurs décisions économiques	i) Augmentation du nombre d'institutions du secteur public qui évaluent l'inclusion des facteurs de santé et de productivité des écosystèmes marins et terrestres dans leurs décisions économiques ³⁸	Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer
	Unité de mesure : Nombre d'institutions du secteur public	Décembre 2017 (estimation) : à déterminer
		Progrès escompté fin décembre 2018 : + 4 (4)
		Progrès escompté fin juin 2019 : + 5 (7)
		Décembre 2019 : + 7 (12)
		Sources des données et plan

³⁷ Les pays ou groupes de pays ont amélioré le cadre institutionnel des collaborations intersectorielles à l'aide d'un ou plusieurs des moyens suivants : accords intersectoriels sur les objectifs relatifs à la gestion multidisciplinaire d'écosystèmes spécifiques, évaluations nationales ou sectorielles pour déterminer si les ressources naturelles sont suffisantes, plans de gestion et/ou de répartition spatiale conclus, conception de scénarios ou d'analyse d'arbitrages, tables rondes/groupes de travail intersectoriels, dispositions institutionnelles formelles, systèmes de gestion intersectorielle des performances associés aux écosystèmes. Le PNUE continuera à encourager les pays à réaliser des progrès en favorisant les collaborations Sud-Sud et Sud-Nord, les partenariats intersectoriels relatifs au développement, et l'appui technique pour les évaluations sectorielles des effets externes.

³⁸ Les pays ou groupes de pays devraient attester de progrès réalisés à l'aide d'un ou plusieurs des moyens suivants : conception et mise à l'épreuve de modèles d'analyse de l'impact écosystémique dans les budgets nationaux et les incitations financières, mise en place d'évaluations de l'impact des décisions économiques nationales sur l'environnement, prise en compte de l'impact des dépenses publiques sur la santé et la productivité des écosystèmes et communication d'informations concernant cet impact. Les pays ou groupes de pays peuvent également attester des progrès qu'ils ont réalisés en montrant qu'ils ont imposé des obligations au secteur privé en matière de communication de la nature de leur dépendance vis-à-vis du capital naturel et de leur impact sur ce dernier, ainsi qu'en utilisant des mesures et des incitations fiscales auxquelles les sociétés doivent se conformer et qui prennent en compte le capital naturel et intègrent sa valeur dans leurs modèles d'affaires. Le PNUE continuera à encourager les pays à réaliser des progrès en favorisant la conception et la réalisation de modèles évalués par les pairs concernant les impacts écosystémiques des budgets, ainsi que les cadres d'octroi d'incitation financière, en encourageant l'élaboration d'outils d'analyse de scénarios ainsi que le renforcement des partenariats visant à adapter les flux financiers aux objectifs mondiaux dans le domaine de l'environnement.

d'analyse : rapports d'avancement de projet, examens des dépenses publiques relatives à l'environnement, critères utilisés dans les décisions budgétaires, systèmes de notation budgétaire et autres documents disponibles au niveau national

ii) Augmentation du nombre d'entités du secteur privé qui adaptent leurs modèles d'affaires pour réduire les risques associés aux écosystèmes et/ou les impacts négatifs sur les écosystèmes marins et terrestres³⁹

Unité de mesure :
Nombre d'entités du secteur privé

Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer

Décembre 2017 (estimation) : à déterminer

Progrès escompté fin décembre 2018 : + 10 (10)

Progrès escompté fin juin 2019 : + 15 (25)

Décembre 2019 : + 25 (50)

Sources des données et plan d'analyse : rapports d'avancement de projet, bilans et comptes de résultats des entreprises, ainsi que d'autres rapports tels que les rapports annuels ou de développement durable

Stratégie

78. Le sous-programme relatif aux écosystèmes sains et productifs vise globalement à aider les pays à gérer les écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce en adoptant une démarche intégrée qui permet aux pays de continuer à garantir ou de rétablir le bon fonctionnement à long terme des écosystèmes et de leur biodiversité, ainsi que d'offrir des biens et des services écosystémiques.

79. Dans la perspective de 2030, le PNUE a pour objectif d'avoir un impact dans le cadre du sous-programme relatif aux écosystèmes sains et productifs, et tout particulièrement en contribuant à la promotion d'écosystèmes marins et terrestres plus sains qui seraient en mesure d'offrir des avantages (tels que de l'eau propre, des systèmes garantissant la sécurité de la production alimentaire, ainsi que la beauté naturelle) et d'assurer le bien-être des hommes, des femmes et des enfants. Cet objectif en terme d'impact pourra être atteint si le PNUE et ses partenaires donnent aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile, les moyens de collaborer, de prendre des décisions holistiques, ainsi que d'adapter les objectifs en matière de gestion et de développement au bon fonctionnement à long terme des écosystèmes. La base de référence et les progrès réalisés en direction du but que constituent les réalisations escomptées peuvent être en partie évalués grâce aux indicateurs liés au processus, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.⁴⁰ Cependant, il faudra associer

³⁹ Les progrès réalisés au sein du secteur privé sont visibles dans les éléments qui sont recensés dans la Déclaration sur le capital naturel (www.naturalcapitaldeclaration.org), comme par exemple : une bonne compréhension, compte tenu des modèles d'affaires, de la dépendance face au capital naturel et des impacts sur celui-ci, la prise en compte de la valeur, des risques et des opportunités associés au capital naturel dans les produits et les services financiers (prêts, investissements, produits d'assurance, comme E-RISK), prise en compte de l'utilisation et de la préservation du capital naturel et communication d'informations à ce sujet. Le PNUE continuera à encourager le secteur privé à réaliser des progrès en utilisant des efforts de sensibilisation, des plateformes et des supports de diffusion du savoir afin de recenser les liens de cause à effet entre les décisions en matière d'investissement et l'impact sur les écosystèmes.

⁴⁰ Réalisation escomptée a) : Proposition d'indicateurs correspondant aux objectifs de développement durable (30 novembre 2015) 1.b.1 Nombre de plans nationaux d'action relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement qui permettent d'investir plus rapidement dans des mesures visant à éliminer la pauvreté et à utiliser plus durablement les ressources naturelles; 6.5.1 Niveau de mise en œuvre des programmes de gestion intégrée des ressources en eau; 11.a.1 Villes de plus de 100 000 habitants qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tout en prenant en compte les projections démographiques et les besoins en ressources; 12.8.1 Pourcentage des établissements d'enseignement ayant signalé l'inclusion de sujets tels que le développement et les modes de vie durables dans les programmes d'enseignement formel; 13.3.1 Nombre de pays qui ont intégré l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire;

ces indicateurs à d'autres sources de données afin de prendre en compte tous les éléments qui attestent des progrès accomplis.

80. Le sous-programme sera à l'origine de changements tant à court terme qu'à long terme. Sur le court terme, il visera à renforcer les partenariats et à encourager les pays à mieux surveiller et prendre en compte la biodiversité ainsi que la bonne santé et la productivité des écosystèmes, contribuant ainsi à de meilleurs processus décisionnels, tant dans le secteur public que dans le privé. Le sous-programme collaborera également avec des partenaires sectoriels afin de mettre en place des cadres de gestion des écosystèmes. Ce sous-programme entend également encourager la conclusion d'accords et l'utilisation de supports de diffusion de savoirs (tels que des scénarios, des plans d'aménagement de l'espace, des analyses d'arbitrages et des systèmes de suivi des performances sectorielles reposant sur les écosystèmes) afin de garantir des synergies et de promouvoir une gestion des écosystèmes permettant de réaliser de nombreux objectifs et cibles de développement durable, y compris le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. À cette fin, le sous-programme favorisera les activités des conventions pour les mers régionales existantes qui visent à promouvoir une gestion et une utilisation durables de l'environnement marin et côtier. Le cas échéant, la création de conventions pour les mers régionales sera également encouragée.

81. Afin d'aller dans le sens d'un changement à long terme et de conférer aux concepts d'écosystèmes sains et productifs un rôle plus central dans l'économie, le sous-programme collaborera avec les banques de développement et le secteur financier, entre autres partenaires, afin d'attirer l'attention sur la manière dont l'approche écosystémique peut fermement s'inscrire dans le cadre des décisions économiques des secteurs privé et public. Le PNUE poursuivra son objectif d'institutionnalisation de l'approche écosystémique dans les cadres éducatifs et la formation des jeunes diplômés qui seront les experts de demain dans de nombreux secteurs où des décisions concernant la bonne santé et la productivité des écosystèmes seront prises (économistes, ingénieurs, juristes). Dans l'optique d'une bonne exécution de ce sous-programme, le PNUE établira et renforcera des partenariats pour la gestion intégrée des écosystèmes, notamment en nouant des contacts plus étroits avec le monde universitaire, le secteur de la finance et les ministères de la planification et des finances. Les collaborations avec les accords multilatéraux sur l'environnement⁴¹, les organisations non gouvernementales, les médias et les organismes des Nations Unies continueront à être renforcées, et plus particulièrement s'agissant des groupes sectoriels de défense, de la Division de la statistique de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et

14.1.1 Indicateur composite de l'utilisation efficace de l'azote, 14.2.1 Pourcentage des projets de mise en valeur des espaces maritimes et des zones côtières pour lesquels ont été élaborés ou mis en œuvre des programmes de gestion intégrée des zones côtières/de planification de l'espace maritime, qui sont fondés sur une approche écosystémique, créant des collectivités humaines et des écosystèmes résilients et permettant le partage équitable des avantages ainsi qu'un travail décent; 14.3.1 Mesure de l'acidité moyenne du milieu marin (pH) au niveau d'une série de sites d'échantillonnage représentatifs dont le choix a été convenu au préalable; 14.c.1 Nombre de pays qui appliquent, soit juridiquement, soit sous forme de programmes, les dispositions inscrites dans les protocoles régionaux pour les espaces maritimes, ainsi que ratification et application des conventions maritimes et pour la pêche de l'Organisation internationale du travail (OIT); 15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et politiques pour l'application du Protocole de Nagoya; 15.8.1 Étendue des législations nationales relatives à la prévention ou au contrôle des espèces envahissantes; 15.9.1 Nombre de processus et de plans nationaux de développement qui intègrent des valeurs relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques; 17.14.1 Nombre de pays ayant ratifié et appliqué les instruments normatifs internationaux applicables sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (sûreté et sécurité, protection de l'environnement, responsabilité civile et indemnisation, et assurance), ainsi que les conventions et recommandations fondamentales de l'OIT et ayant mis en place des systèmes de tarification du carbone, 17.19.1 Ressources financières et autres mises à disposition des pays en développement pour renforcer leurs capacités statistiques; 17.19.2 Indice de richesse globale.

Réalisation escomptée b) : 11.4.1 Part des budgets nationaux (ou municipaux) consacrée à la protection et la conservation du patrimoine culturel national, y compris des sites du patrimoine mondial; 12.6.1 Nombre de sociétés qui publient des rapports sur la durabilité; 12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des plans d'action et des politiques d'achat responsable; 14.6.1 Montant en dollars des subventions dommageables accordées au secteur des pêches, par rapport à la base de référence de 2015; 15.a.1 Aide publique au développement à l'appui de la Convention sur la diversité biologique, combinée à "la part des dépenses publiques consacrée à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, par rapport au budget public", 17.5.1 Nombre de réformes nationales et relatives aux politiques d'investissement qui prennent en compte des objectifs de développement durable ou des garanties en la matière.

⁴¹ Tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ainsi que les conventions et les plans d'action maritimes régionaux.

la culture (UNESCO), du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des organisations multilatérales actives dans le domaine des océans.

82. La bonne exécution de ce sous-programme nécessitera une étroite collaboration avec les autres sous-programmes du PNUE. Avec l'aide des sous-programmes relatifs à la gouvernance environnementale et à l'état de l'environnement, le PNUE contribuera à la mise en place de conditions favorables. Ce sous-programme collaborera avec ceux qui traitent de l'utilisation efficace des ressources, des produits chimiques, des déchets et de la qualité de l'air, des changements climatiques et de la résilience face aux catastrophes et aux conflits afin de réduire certaines des pressions exercées sur les écosystèmes et de renforcer les capacités de résilience et d'atténuation de ces derniers.

Théorie du changement – Écosystèmes sains et productifs



Note : dans la théorie du changement, les prestations essentielles sont associées à un ou plusieurs produits.

Facteurs externes

83. Les différents secteurs et leurs groupes de sensibilisation associés devront être disposés à collaborer avec le PNUE, sans quoi le sous-programme sera exposé à un des principaux risques associés à sa bonne exécution. Le PNUE pourra réduire ce risque par des activités de plaidoyer et en constituant des partenariats avec des secteurs n'appartenant pas à la sphère de l'environnement. L'exposition à ce risque pourra également être limitée si l'on utilise le caractère intégré des objectifs de développement durable, afin de susciter un plus grand intérêt pour la gestion intégrée des écosystèmes. En outre, les avancées technologiques (capacités informatiques, télédétection et médias sociaux) pourront favoriser la transparence, internaliser les externalités, et promouvoir un meilleur processus décisionnel, contribuant ainsi à la bonne exécution du sous-programme.

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins des réalisations escomptées a) : la santé et la productivité des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce sont institutionnalisées dans des cadres de collaboration intersectoriels et transfrontières, ainsi que dans le domaine de l'éducation et de la surveillance, tant au niveau national qu'international		
<i>Produits du programme de travail</i>	<i>Division responsable</i>	<i>Division(s) participante(s) et bureaux régionaux</i>
1. Assistance technique et partenariats visant à mettre en place des indicateurs relatifs à la biodiversité et au fonctionnement des écosystèmes, ainsi qu'à surveiller les éléments clés qui ont un impact sur le fonctionnement des écosystèmes et leur productivité	DEWA	DEPI, DCPI, DELC, Bureaux régionaux
2. Assistance technique et partenariats pour des mesures de conservation efficaces et pour leur suivi (gestion des écosystèmes, connectivité et représentativité écologique)	DEPI	DEWA, DCPI, DELC, Bureaux régionaux
3. Appui aux Nations Unies et collaboration aux efforts mondiaux visant à standardiser l'évaluation et la comptabilisation des biens et des services écosystémiques (stocks et flux) ainsi que l'inclusion du capital naturel dans les systèmes de suivi du développement durable, y compris la comptabilisation de la richesse globale	DEPI	DTIE, DEWA, DCPI, Bureaux régionaux
4. Appui aux pays et/ou aux cadres transfrontières pour l'évaluation et la comptabilisation des services écosystémiques	DTIE	DEPI, DEWA, DCPI, Bureaux régionaux
5. Sensibilisation du secteur privé et des institutions nationales et appui à ces derniers afin qu'ils puissent réaliser et fournir une évaluation et une comptabilisation des services écosystémiques	DTIE	DEPI, DEWA, DCPI, Bureaux régionaux
6. Élaboration et diffusion d'outils et de méthodologies de gestion intégrée des écosystèmes	DEPI	DELC, DTIE, DCPI, Bureaux régionaux
7. Appui aux accords et aux cadres institutionnels intersectoriels pour la gestion des écosystèmes	DEPI	DELC, DTIE, DCPI, Bureaux régionaux
8. Assistance technique et partenariats afin de réaliser des évaluations de durabilité des ressources nationales pour les principaux biens et services écosystémiques	DEPI	DELC, DTIE, DCPI, Bureaux régionaux
9. Assistance technique et partenariats visant à inclure l'approche écosystémique dans les cadres éducatifs (programmes d'enseignement sectoriels et cours de formation continue)	DEPI	DCPI, DTIE, DELC, DEWA, Bureaux régionaux
10. Appui technique aux universités pour qu'elles puissent offrir des formations continues relatives à l'approche écosystémique	DEPI	DCPI, DTIE, DELC, DEWA, Bureaux régionaux
11. Élaboration et promotion de technologies et d'outils innovants visant à inclure l'approche écosystémique dans les cadres éducatifs	DEPI	DCPI, DTIE, DELC, DEWA, Bureaux régionaux

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins des réalisations escomptées b) : les décideurs politiques des secteurs publics et privés testent l'inclusion de la santé et de la productivité des écosystèmes dans le processus décisionnel		
1. Appui aux institutions publiques pour qu'elles soient à l'origine de l'inclusion de la problématique de la bonne santé des écosystèmes et de l'existence de ressources en quantités suffisantes dans la prise de décisions économiques	DEPI	DELC, DCPI, DEWA, DTIE, Bureaux régionaux
2. Élaboration et diffusion d'outils et de méthodologies visant à inclure l'existence d'écosystèmes sains et productifs dans la prise de décisions économiques	DTIE	DEPI, DELC, DCPI, DEWA, Bureaux régionaux
3. Sensibilisation au rôle de la prise de décision économique financière dans la réalisation des objectifs relatifs aux écosystèmes et à l'existence de ressources en quantités suffisantes, et impact de la bonne santé des écosystèmes et de l'existence de ressources en quantités suffisantes sur les résultats socio-économiques	DTIE	DEPI, DELC, DCPI, DEWA, Bureaux régionaux
4. Appui aux entités du secteur privé pour qu'elles soient à l'origine de l'inclusion de la notion d'écosystèmes sains et productifs dans la prise de décisions économiques	DTIE	DEPI, DCPI, DEWA, DELC, Bureaux régionaux
5. Élaboration et diffusion d'outils et de méthodologies visant à inclure l'existence d'écosystèmes sains et productifs dans la prise de décisions économiques du secteur privé	DTIE	DEPI, DCPI, DEWA, DELC, Bureaux régionaux
6. Sensibilisation au rôle de la prise de décision financière dans la réalisation des objectifs relatifs aux écosystèmes et à l'existence de ressources en quantités suffisantes, et impact de la bonne santé des écosystèmes et de l'existence de ressources en quantités suffisantes sur les résultats économiques	DTIE	DEPI, DCPI, DEWA, DELC, Bureaux régionaux

Tableau 8 a)

Besoins en ressources financières par catégorie de fonds : écosystèmes sains et productifs

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	20 675	(1 275)	19 400
Autres objets de dépenses	19 325	3 075	22 400
Total partiel A	40 000	1 800	41 800
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	39 645	(45)	39 600
Total partiel B	39 645	(45)	39 600
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	66 877	13 623	80 500
Total partiel C	66 877	13 623	80 500
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	1 408	1,992	3 400
Total partiel D	1 408	1,992	3 400
E. Budget ordinaire			
Postes	3,800	-	3 800
Autres objets de dépenses	300	-	300
Total partiel E	4,100	-	4 100
Total (A + B + C + D + E)	152 030	17 370	169 400

Tableau 8 b)

Besoins en ressources humaines par catégorie de fonds : écosystèmes sains et productifs

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources humaines (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	79	(10)	69
Autres objets de dépenses			
Total partiel A	79	(10)	69
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	13	-	13
Total partiel B	13	-	13
C. Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM			
Fonds d'affectation spéciale administrés par le FEM	35	(1)	34
Total partiel C	35	(1)	34
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	4	2	6
Total partiel D	4	2	6
E. Budget ordinaire			
Postes	14	-	14
Autres objets de dépenses			
Total partiel E	14	-	14
Total (A + B + C + D + E)	145	(9)	136

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

84. Le sous-programme relatif aux écosystèmes sains et productifs a traditionnellement bénéficié de contributions du FEM et de financements extrabudgétaires. Le budget pour la période 2018-2019 prend désormais en compte cette tendance en ce qui concerne les recettes associées à ces sources de financement. La notion d'écosystèmes sains et productifs étant au cœur du Programme 2030, une augmentation des ressources est prévue. Cette priorité reflète tant une démarche à court terme visant à mieux surveiller et prendre en compte la bonne santé et la productivité des écosystèmes, qu'une politique à long terme du sous-programme, dont l'intention est de permettre aux écosystèmes sains et productifs d'occuper un rôle central plutôt que périphérique dans l'économie.

Sous-programme 4 Gouvernance de l'environnement

Objectif de l'organisation : améliorer la cohérence entre toutes les politiques et mettre en place des cadres juridiques et institutionnels solides pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) La communauté internationale converge de plus en plus vers des approches communes et intégrées pour atteindre les objectifs en matière d'environnement et mettre en œuvre le Programme de développement à l'horizon 2030⁴²;

i) Augmentation du nombre d'entités des Nations Unies, d'organisations internationales et de forums qui incorporent les questions ou les politiques environnementales découlant des conseils du PNUE en matière de politiques dans les documents de politique générale, les stratégies ou les plans de développement durable;

Unité de mesure :

a) Nombre d'entités des Nations Unies, d'organisations internationales ou de forums intergouvernementaux, au niveau mondial, qui incorporent les questions ou les politiques environnementales découlant des conseils du PNUE en matière de politiques dans les documents de politique générale, les stratégies et les plans adoptés comme suite au Programme à l'horizon 2030;

b) Nombre d'entités des Nations Unies, d'organisations internationales ou de forums intergouvernementaux, au niveau régional, qui incorporent les questions ou les politiques environnementales découlant des conseils du PNUE en matière de politiques dans les documents de politique générale, les stratégies et les plans adoptés comme suite au Programme à l'horizon 2030;

ii) Augmentation de l'adoption d'approches de nature à assurer une mise en œuvre cohérente de multiples accords multilatéraux sur l'environnement, ou d'autres mécanismes institutionnels multilatéraux, comme suite au soutien apporté par le PNUE;

Unité de mesure:

nombre de pays qui ont incorporé dans leurs politiques nationales des stratégies, plans d'action ou cadres institutionnels pour une mise en œuvre cohérente de multiples accords multilatéraux sur l'environnement ou

Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer

Décembre 2017 (réalisations escomptées) : 8

Progrès escompté fin décembre 2018 : +2 (10)

Progrès escompté fin juin 2019 : +1 (11)

Décembre 2019 : +1 (12)

Sources des données et plan d'analyse : examiner les documents officiels et les textes issus des entités des Nations Unies et des organisations et forums internationaux

Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : à déterminer

Progrès escompté fin décembre 2018 : 4

Progrès escompté fin juin 2019 : +2 (6)

Décembre 2019 : +2 (8)

Sources des données et plan d'analyse : examiner les documents officiels et les textes issus des entités des Nations Unies et des organisations et forums internationaux

Décembre 2014 (base de référence): à déterminer

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : à déterminer

Progrès escompté fin décembre 2018 : +4

Progrès escompté fin juin 2019 : +2

Décembre 2019 : +10

Sources des données et plan d'analyse : examen des rapports nationaux établis au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et

⁴² Pertinent pour les cibles ci-après des Objectifs de développement durable : 15.c et 17.9, 17.14 et 17.16.

	autres mécanismes institutionnels multilatéraux comme suite au soutien apporté par le PNUE;	autres mécanismes institutionnels, organes et enquêtes
	iii) Augmentation du nombre de mesures de politique concertées prises par les pays sur les questions environnementales préoccupantes au niveau international ⁴³ ;	Décembre 2014 (base de référence): à déterminer Décembre 2017 (réalisation escomptée) : à déterminer Progrès escompté fin décembre 2018 : +1 Progrès escompté fin juin 2019 : +0 Décembre 2019 : +1
	Unité de mesure: nombre de questions environnementales préoccupantes au niveau international traitées par les gouvernements grâce à des mesures concertées découlant de processus appuyés par le PNUE;	Sources des données et plan d'analyse : examen des résultats des processus intergouvernementaux
b) Amélioration des capacités institutionnelles et des cadres politiques et/ou juridiques en vue de réaliser les objectifs environnementaux convenus au niveau international, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable ⁴⁴ ;	i) Augmentation du nombre de pays dotés de capacités institutionnelles et de cadres juridiques améliorés ⁴⁵ pour mettre en œuvre pleinement les accords multilatéraux sur l'environnement et réaliser les objectifs environnementaux convenus au niveau international, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable;	Décembre 2014 (base de référence): à déterminer Décembre 2017 (réalisation escomptée) : à déterminer Progrès escompté fin décembre 2018 : 10 Progrès escompté fin juin 2019 : (+4) 14 Décembre 2019 : (+6) 20
	Unité de mesure : nombre de pays ayant enregistré des progrès dans une ou plusieurs des dimensions du renforcement des capacités institutionnelles et des cadres	Sources des données et plan d'analyse : examen des rapports et bases de données d'information, y compris des rapports et informations fournis

⁴³ Les priorités en matière d'environnement émergeront des résolutions adoptées par l'Assemblée pour l'environnement ou autres processus intergouvernementaux sur l'environnement et pourraient inclure, notamment, l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le commerce illicite d'espèces appartenant à la faune et à la flore sauvages, le rejet de détritiques en mer et autres questions qui pourraient se faire jour avec le temps. Les résultats escomptés pourraient inclure la mise en place de réseaux ou autres cadres de coopération visant à s'attaquer à des questions internationales (régionales et/ou mondiales) telles que le commerce illicite d'espèces appartenant à la faune et à la flore sauvages ou la pollution transfrontière, et l'adoption de normes ou de directives pour l'élaboration d'une législation nationale, le cas échéant.

⁴⁴ Pertinent pour les cibles des Objectifs de développement durable ci-après : 1.4, 10.2, 11.6, 12.4, 14.c, 15.6, 15.8, 15.9, 15.a, 16.3, 16.6, 16.7, et 16.b. Le sous-programme donnera des résultats pour toutes ces cibles; cependant, il n'est guère possible de faire correspondre un à un les indicateurs des Objectifs de développement durable aux indicateurs du sous-programme sur la gouvernance de l'environnement. Dans certains cas, les indicateurs des Objectifs sont très précis (comme par exemple l'indicateur 15.8.1 : Adoption d'une législation nationale pour la prévention ou le contrôle des espèces exotiques envahissantes) mais sont inclus dans les indicateurs du PNUE avec une portée plus vaste (comme par exemple l'indicateur b i)). Dans d'autres cas, les indicateurs des Objectifs ne concernent pas spécifiquement l'environnement, alors que, globalement, la cible a une dimension environnementale à laquelle le PNUE apportera sa contribution. C'est ainsi que la cible 16.3 (Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et assurer l'accès à la justice dans des conditions d'égalité) est extrêmement pertinente pour l'environnement et est abordée dans le cadre de la réalisation escomptée b), tandis que l'indicateur correspondant à cette cible de l'Objectif de développement durable ne se réfère pas à l'environnement.

⁴⁵ Des pays ou groupes de pays peuvent apporter la preuve d'une amélioration de leurs capacités institutionnelles et de leurs cadres juridiques s'ils peuvent faire état de progrès dans les domaines suivants : institutionnalisation de dialogues intersectoriels sur l'environnement entre les institutions sectorielles nationales; adoption ou renforcement d'une législation générale ou sectorielle sur l'environnement pour répondre aux objectifs des pays dans ce domaine et mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement; inclusion de mécanismes participatifs sur l'environnement dans la législation nationale; mise en place d'un mandat clair, d'un budget et d'un personnel formé pour faire appliquer la législation nationale; preuve de la participation des grands groupes et des études prenantes aux processus de prise de décisions institutionnels (comme par exemple dans le cadre des études d'impact sur l'environnement). Un cadre détaillé sera mis au point pour mesurer et évaluer objectivement les progrès accomplis.

juridiques comme suite au soutien apporté par le PNUE;	dans le contexte des accords multilatéraux sur l'environnement, concernant les mesures institutionnelles et légales prises au niveau national
ii) Amélioration de la prise en compte de l'environnement dans les plans de développement durable, y compris aux fins de la réalisation du Programme à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable;	<p>a) Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : à déterminer</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : 30 % (des cadres de programmation commune des Nations Unies mis en place durant l'exercice biennal)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +20 % (50 %)</p> <p>Décembre 2019 : +20 % (70 %)</p>
<p>Unité de mesure :</p> <p>a) Pourcentage des équipes de pays des Nations Unies mettant en place des cadres de programmation commune des Nations Unies prévoyant un retour d'expérience sur la prise en compte des objectifs en matière d'environnements;</p>	<p>b) Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : à déterminer</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : 10</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +4 (14)</p> <p>Décembre 2019 : +6 (20)</p>
b) Nombre de pays incorporant l'environnement dans les plans de développement nationaux et sous-nationaux et la budgétisation du développement durable;	<p>Sources de données et plan d'analyse : plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et autres cadres de planification fonctionnant sur le modèle « Unis dans l'action »; informations recueillies auprès des pays sur les politiques et budgets nationaux qui envisagent l'environnement en même temps que d'autres aspects du développement durable</p>
iii) Nombre de partenariats entre le PNUE et les représentants des grands groupes et des parties prenantes visant à promouvoir la réalisation des objectifs environnementaux convenus au niveau international, y compris les Objectifs de développement durable;	<p>Décembre 2014 (base de référence) : 4</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +5 (9)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +3 (12)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +4 (16)</p> <p>Décembre 2019 : +6 (22)</p>
<p>Unité de mesure :</p> <p>accords de partenariat entre le PNUE et les représentants des grands groupes et des parties prenantes ayant spécifiquement pour but de promouvoir la réalisation des objectifs environnementaux convenus au niveau international, y compris les Objectifs de développement durable;</p>	<p>Sources des données et plan d'analyse : accords de coopération stratégique entre le PNUE et les organisations représentant les grands groupes et les parties prenantes</p>

Stratégie

85. L'objectif global de ce sous-programme est de renforcer la gouvernance de l'environnement pour appuyer la réalisation des objectifs environnementaux convenus au niveau international et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

86. Le but ultime recherché par le PNUE est de contribuer à faire en sorte que d'ici à 2030, la dimension environnementale du développement durable soit prise en compte dans une structure de gouvernance inclusive, viable et cohérente. Ceci suppose, à tous les niveaux de gouvernance, une direction politique éclairée et cohérente; des mesures concertées et harmonisées concernant les questions d'environnement et des cadres normatifs réactifs; des institutions efficaces et transparentes et la participation de toutes les parties prenantes. Ceci suppose en outre des liens renforcés entre la science et la politique, des capacités institutionnelles adéquates et un financement à l'appui. Une structure de gouvernance renforcée permettra aussi de mieux faire face aux questions émergentes.

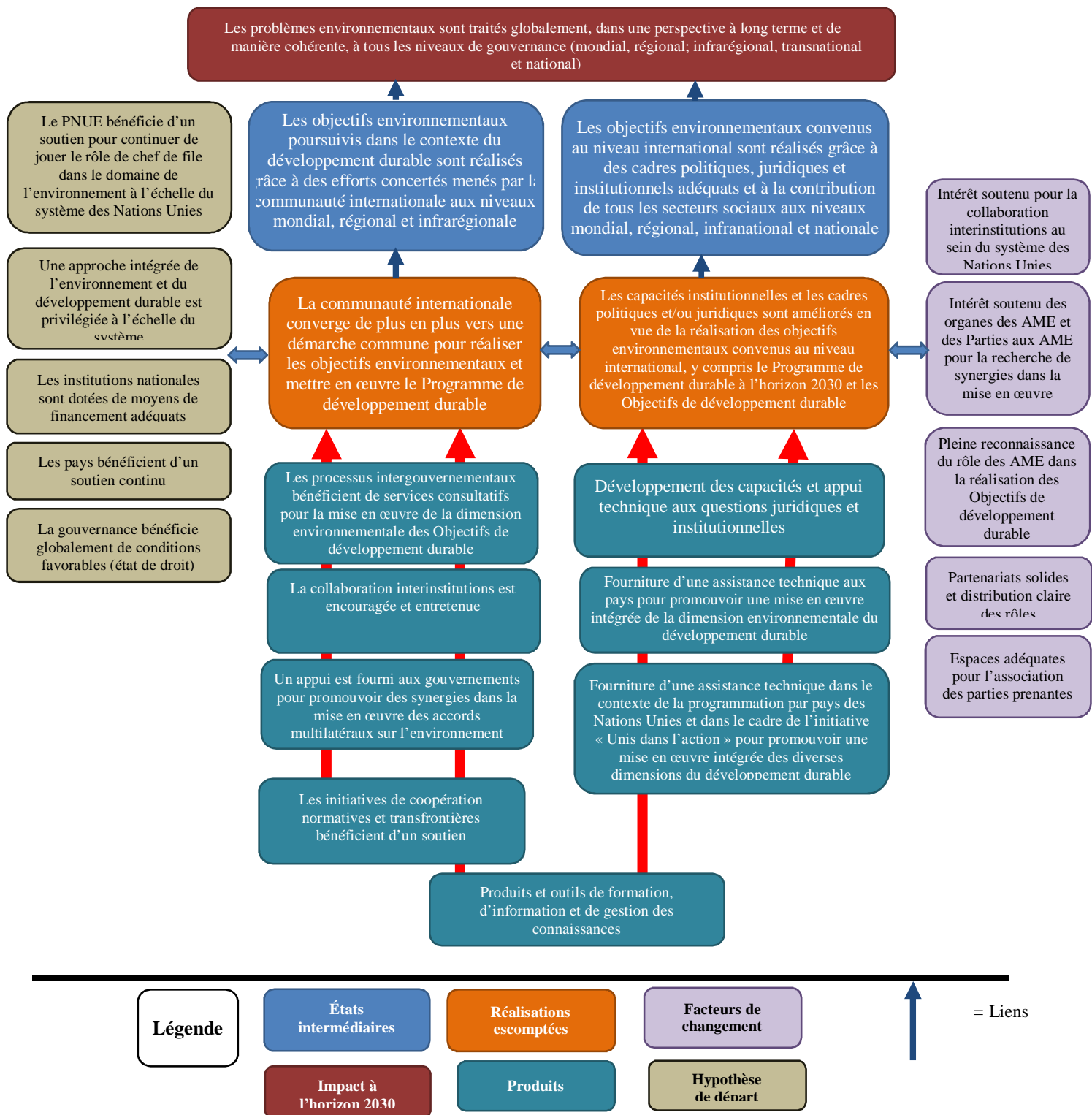
87. En 2018-2019, le PNUE militera pour l'harmonisation des politiques environnementales, y compris dans les domaines thématiques couverts par les accords multilatéraux sur l'environnement et autres dispositifs institutionnels multilatéraux. Il encouragera la pleine intégration de l'environnement dans les politiques de développement durable ainsi que des approches mieux coordonnées pour réaliser les objectifs environnementaux dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il y parviendra en tirant parti de son rôle au sein des mécanismes interinstitutions des Nations Unies et en fournissant des services consultatifs et des conseils de politique générale aux gouvernements, aux forums intergouvernementaux et aux organisations internationales. S'agissant des accords multilatéraux sur l'environnement, il encouragera la conception et l'application de moyens de mise en œuvre qui, en tirant parti des points communs à ces accords, produiront des synergies et l'efficacité dans l'action. Il appuiera les processus intergouvernementaux et autres processus décisionnels qui permettent de prendre des mesures concertées face aux problèmes environnementaux de dimension mondiale, tels que le commerce illicite d'espèces appartenant à la faune et à la flore sauvages, la pollution transfrontière et autres priorités identifiées dans le Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement et dans les résolutions de l'Assemblée générale.

88. Le PNUE s'efforcera aussi de promouvoir des institutions nationales plus fortes, de meilleurs moyens pour assurer l'application des lois et des législations, et des politiques mieux à même de faciliter la réalisation des objectifs environnementaux. Il veillera à ce que la parité hommes-femmes fasse partie intégrante du renforcement institutionnel et à ce que des lois et politiques sensibles aux droits des femmes soient promues. À cette fin, il investira dans les outils de connaissance, la formation et l'assistance technique, en partenariat avec les principaux acteurs mondiaux et locaux.

89. Au niveau régional et national, par sa présence régionale stratégique et après une évaluation des besoins, le PNUE créera des conditions propices à la mise en œuvre intégrale des accords multilatéraux sur l'environnement et du Programme à l'horizon 2030 en travaillant avec un large éventail de parties prenantes et les acteurs les plus porteurs de changement tels que décideurs et législateurs, ainsi que les autorités chargées de l'application des lois, la société civile et le secteur privé, qui jouent un rôle essentiel dans l'adoption et la mise en application des cadres politiques et réglementaires. Il s'efforcera également de jeter les fondements d'une gouvernance inclusive en mettant l'accent sur le respect de l'état de droit en tant que principe applicable à l'environnement. Le PNUE s'appuiera sur les efforts déployés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et sur des partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies et acteurs sur le terrain pour s'inspirer des initiatives conjointes réussies et en élargir la portée, notamment l'Initiative pauvreté-environnement PNUD-PNUE.

90. Le PNUE étendra sa collaboration avec les entités et organes des Nations Unies travaillant sur la gouvernance de l'environnement, notamment le PNUD, la FAO, le Groupe des Nations Unies sur l'état de droit, la Banque mondiale et les organisations régionales. Il s'associera également à des partenariats privilégiant des approches mieux intégrées du développement durable, par exemple en collaborant avec des entités et organes qui travaillent activement sur la dimension sociale du développement durable et avec des organismes de développement et de commerce tels que les banques de développement. Il encouragera une approche multipartite incluant le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Enfin, il collaborera avec des réseaux d'institutions et d'experts, notamment des réseaux de juristes, des organisations de parlementaires, des services de répression, des universités et des centres d'excellence.

Théorie du changement – Gouvernance de l’environnement



Note : dans la théorie du changement, les prestations essentielles sont associées à un ou plusieurs produits.

Facteurs externes

91. Les facteurs critiques pour obtenir les résultats escomptés sont : un soutien soutenu de la part des gouvernements par le biais des organes directeurs des organismes des Nations Unies; un appui à une approche intégrée de l'environnement et du développement durable dans tout le système des Nations Unies; et des partenariats et mécanismes de collaboration interinstitutions efficaces. On notera, toutefois, que les efforts du PNUE pourraient être compromis par la corruption et que des changements au sein des gouvernements pourraient remettre en question l'appui à la gouvernance de l'environnement.

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : la communauté internationale converge de plus en plus vers des approches communes et intégrées pour réaliser les objectifs en matière d'environnement et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030		
<i>Produits du programme de travail</i>	<i>Division responsable</i>	<i>Divisions et Bureaux régionaux participants</i>
1. Services consultatifs et services de secrétariat à l'appui des processus intergouvernementaux, mondiaux, régionaux et sous-régionaux, et de la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030	DELDC	Bureau d'appui régional et Bureaux régionaux
2. Services consultatifs visant à assurer la cohérence du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et services de secrétariat fournis aux mécanismes interinstitutions sur les questions d'environnement et de développement durable	Bureau exécutif DELDC	Secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement
3. Services consultatifs aux gouvernements pour promouvoir des synergies dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et autres dispositifs institutionnels multilatéraux	DELDC	DEPI, DTIE, Bureaux régionaux
4. Outils de gestion de l'information et des connaissances pour une mise en œuvre cohérente et synergique des accords multilatéraux sur l'environnement, la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les réponses juridiques et institutionnelles à apporter aux nouveaux problèmes d'environnement de dimension mondiale	DELDC	DEWA
5. Appui technique aux cadres de coopération pour la gestion des ressources naturelles transfrontières et aux processus intergouvernementaux saisis des problèmes d'environnement de dimension mondiale	DELDC	DEPI, DTIE, Bureaux régionaux
Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : amélioration des capacités institutionnelles et des cadres politiques et/ou juridiques en vue de réaliser les objectifs environnementaux convenus au niveau international, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable		
1. Services consultatifs et développement des capacités pour renforcer les capacités institutionnelles et les cadres politiques et juridiques en vue d'aborder efficacement et de manière inclusive la dimension environnementale des Objectifs de développement durable	DELDC	DEPI, Bureaux régionaux
2. Services consultatifs pour aider les pays à concilier les trois dimensions du développement durable dans le cadre de la planification et de l'élaboration des politiques, y compris dans le cadre de la programmation commune de pays des Nations Unies et dans le contexte de la prise en compte des liens entre la pauvreté et l'environnement dans l'élaboration des politiques, des plans et des budgets nationaux	DEPI	Bureau d'appui régional, Bureaux régionaux, DELDC
3. Services consultatifs aux pays et aux régions pour promouvoir l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et des Directives de Bali, y compris l'élaboration d'instruments juridiques appropriés et l'association effective des grands groupes et des parties prenantes à la prise de décisions sur l'environnement et à la réalisation des Objectifs de développement durable	DELDC	Secrétariat des organes directeurs et des parties prenantes, tous les Bureaux régionaux, DEWA

Tableau 9 a)

Besoins de ressources financières par catégorie de fonds : gouvernance de l'environnement

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	12 853	3 847	16 700
Autres objets de dépenses	12 147	7 153	19 200
Total partiel A	25 000	11 000	35 900
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	29 020	3 780	32 800
Total partiel B	29 020	3 780	32 800
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	–	–	–
Total partiel C	–	–	–
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	998	1 402	2 400
Total partiel D	998	1 402	2 400
E. Budget ordinaire			
Postes	6 500	–	6 500
Autres objets de dépenses	400	–	400
Total partiel, E	6 900	–	6 900
Total (A + B + C + D + E)	61 918	16 182	78 000

Tableau 9 b)

Besoins de ressources humaines par catégorie de fonds : gouvernance de l'environnement

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	54	10	64
Autres objets de dépenses			
Total partiel A	54	10	64
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	40	9	49
Total partiel B	40	9	49
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	–	–	–
Total partiel C	–	–	–
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	5	1	6
Total partiel D	5	1	6
E. Budget ordinaire			
Postes	23	–	23
Autres objets de dépenses			
Total E	23	–	23
Total (A + B + C + D + E)	122	20	142

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Sous-programme 5

Produits chimiques, déchets et qualité de l'air

Objectif de l'organisation : assainir l'environnement et améliorer la santé générale grâce à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et une amélioration de la qualité de l'air

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
a) Élaboration et mise en œuvre de politiques, stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux pour une gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les pays, dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ⁴⁶ ;	i) Augmentation du nombre de pays ⁴⁷ ayant utilisé les analyses ou orientations du PNUE et suivant, si possible, une approche multisectorielle pour élaborer ou faire appliquer des lois, des politiques ou des plans d'action de nature à favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'Approche stratégique; Unité de mesure : nombre de pays faisant état ⁴⁸ de l'élaboration ou de l'adoption de lois, politiques ou plans d'action concernant des questions d'ordre général ou des questions spécifiques comme les peintures au plomb, le mercure, les polluants organiques persistants, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et d'autres domaines prioritaires concernant les produits chimiques ⁴⁹ ;	Décembre 2014 (base de référence) : 0 Décembre 2017 (estimation) : 0 Progrès escompté fin décembre 2018 : +10 (10) Progrès escompté fin juin 2019 : +5 (15) Décembre 2019 : +5 (20) Sources des données et plan d'analyse : correspondance et documents officiels des gouvernements
	ii) Augmentation du nombre de compagnies ou d'entreprises privées ayant élaboré ou mis en œuvre une stratégie ou des mesures concrètes pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques en s'aidant des analyses ou des orientations données par	Décembre 2014 (base de référence) : 0 Décembre 2017 (estimation) : 0 Progrès escompté fin décembre 2018 : +10 (10)

⁴⁶ Contribuant à la réalisation de la cible 3.9 des Objectifs de développement durable : d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol; de la cible 6.3 : d'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau; et de la cible 12.4 : d'ici à 2030, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

⁴⁷ Étant donné que cet indicateur cumule les résultats pour divers secteurs de l'industrie chimique pour lesquels les pays pourraient élaborer ou adopter une législation, des politiques ou des plans d'action, on veillera, s'agissant du suivi et de la communication des progrès, à ce que les pays ne soient pas comptés une nouvelle fois lorsqu'ils obtiennent des résultats pour un autre produit chimique.

⁴⁸ Les données seront communiquées au titre des régimes applicables au respect des obligations des accords multilatéraux sur l'environnement (Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international; Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques).

⁴⁹ Les produits chimiques prioritaires comprennent, notamment, les pesticides hautement dangereux et les produits pharmaceutiques qui sont des polluants persistant dans l'environnement.

Objectif de l'organisation : assainir l'environnement et améliorer la santé générale grâce à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et une amélioration de la qualité de l'air

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
	le PNUE ⁵⁰ ;	Progrès escompté fin juin 2019 : +5 (15)
	Unité de mesure : Nombre de compagnies	Décembre 2019 : +5 (20)
	iii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui ont entrepris d'améliorer la gestion des produits chimiques en s'aidant des analyses ou des orientations données par le PNUE ⁵¹ ;	Sources des données et plan d'analyse : rapports annuels des compagnies, communications officielles, enquêtes
	Unité de mesure : Nombre d'organisations de la société civile	Décembre 2014 (base de référence) : 0 Décembre 2017 (estimation) : 0 Progrès escompté fin décembre 2018 : +10 (10)
		Progrès escompté fin juin 2019 : +5 (15) Décembre 2019 : +5 (20)
		Sources des données et plan d'analyse : rapports annuels des organisations de la société civile, autres communications officielles et enquêtes
b) Élaboration et mise en œuvre de politiques, stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux pour la prévention et la gestion rationnelle des déchets dans tous les pays, dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents ⁵² ;	i) Augmentation du nombre de pays ⁵³ ayant utilisé les analyses ou les orientations du PNUE pour mettre en œuvre des politiques et des bonnes pratiques pour la prévention et la gestion rationnelle des déchets, conformément aux accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, à l'Approche stratégique et aux autres accords internationaux pertinents;	Décembre 2014 (base de référence) : 0 Décembre 2017 (estimation) : +5 (5) Progrès escompté fin décembre 2018 : +1 (6) Progrès escompté fin juin 2019 : +2 (8) Décembre 2019 : +3 (11)
	Unité de mesure : Nombre de pays	Sources des données et

⁵⁰ Le cadre ci-après sera appliqué : 1) être membre d'un partenariat; 2) s'être engagé à agir; 3) avoir adopté une stratégie ou un plan; et 4) mettre en œuvre une stratégie ou un plan. Seules les organisations qui ont commencé à mettre en œuvre une stratégie ou un plan (stade 4) entreront dans le calcul de l'indicateur.

⁵¹ Le cadre ci-après sera appliqué : 1) être membre d'un partenariat; 2) s'être engagé à agir; 3) avoir adopté une stratégie ou un plan; et 4) mettre en œuvre une stratégie ou un plan. Seules les organisations qui ont commencé à mettre en œuvre une stratégie ou un plan (stade 4) entreront dans le calcul de l'indicateur.

⁵² Contribuant à la réalisation de la cible 3.9 des Objectifs de développement durable : d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol; de la cible 6.3 : d'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau; cible 11.6 : d'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets; cible 12.4 : d'ici à 2030, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement; et la cible 12.5 : d'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

⁵³ Étant donné que cet indicateur cumule les résultats pour divers flux de déchets auxquels les pays pourraient appliquer des politiques et de bonnes pratiques, on veillera, s'agissant du suivi et de la communication des progrès, à ce que les pays ne soient pas comptés une nouvelle fois lorsqu'ils obtiennent des résultats pour un autre flux de déchets.

Objectif de l'organisation : assainir l'environnement et améliorer la santé générale grâce à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et une amélioration de la qualité de l'air

Réalisations escomptées du secrétariat *Indicateurs de succès*

	<p>ii) Augmentation du nombre de compagnies et d'entreprises industrielles ayant utilisé les analyses ou orientations du PNUE pour mettre en œuvre des politiques et des bonnes pratiques pour la prévention et la gestion rationnelle des déchets;</p> <p>Unité de mesure : Nombre de compagnies</p>	<p>plan d'analyse : nombre de pays signalant la mise en place de politiques et bonnes pratiques pour la prévention et la gestion rationnelle des déchets</p> <p>Décembre 2014 (base de référence) : 0</p> <p>Décembre 2017 (estimation) : +5 (5)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +1 (6)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +2 (8)</p> <p>Décembre 2019 : +3 (11)</p> <p>Sources de données et plan d'analyse : rapports annuels des organisations de la société civile, autres communications officielles et enquêtes</p>
	<p>iii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile ayant pris des mesures pour améliorer la prévention et la gestion des déchets en s'aidant des analyses ou des orientations données par le PNUE⁵⁴;</p> <p>Unité de mesure : Nombre d'organisations de la société civile</p>	<p>Décembre 2014 (base de référence) : 0</p> <p>Décembre 2017 (estimation) : +5 (5)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +1 (6)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +2 (8)</p> <p>Décembre 2019 : +3 (11)</p> <p>Sources de données et plan d'analyse : rapports annuels des organisations de la société civile, autres communications officielles et enquêtes</p>
<p>c) Identification des sources nationales d'émissions; élaboration de politiques et de cadres et mécanismes juridiques, réglementaires, fiscaux et institutionnels pour la réduction de la pollution de l'air; renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la qualité de l'air et réalisation d'évaluations de la qualité de l'air par les pays avec l'appui du PNUE⁵⁵;</p>	<p>i) Augmentation du nombre de pays qui ont établi des inventaires nationaux de leurs émissions et réalisé des évaluations de la qualité de l'air, les données de surveillance étant accessibles au public et les informations étant disponibles par voie électronique;</p> <p>Unité de mesure: Nombre de pays</p>	<p>Décembre 2014 (base de référence) : 35</p> <p>Décembre 2017 (estimation) : 40</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +5 (45)</p>

⁵⁴ Le cadre ci-après sera appliqué : 1) être membre d'un partenariat; 2) s'être engagé à agir; 3) avoir adopté une stratégie ou un plan; et 4) mettre en œuvre une stratégie ou un plan. Seules les organisations qui ont commencé à mettre en œuvre une stratégie ou un plan (stade 4) entreront dans le calcul de l'indicateur.

⁵⁵ Contribuant à la réalisation de la cible 3.9 des Objectifs de développement durable : d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol; et de la cible 11.6 : d'ici à 2030, réduire l'impact environnemental

Objectif de l'organisation : assainir l'environnement et améliorer la santé générale grâce à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et une amélioration de la qualité de l'air

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

ii) Augmentation du nombre de pays ayant adopté des politiques, normes et cadres et mécanismes juridiques, réglementaires, fiscaux et institutionnels pour améliorer la qualité de l'air en s'aidant des analyses et orientations du PNUE⁵⁶;

Unité de mesure:
Nombre de pays

Décembre 2014 (base de référence) : 0

Décembre 2017 (estimation) : 0

Progrès escompté fin décembre 2018 : +5 (5)

Progrès escompté fin juin : +3 (8)

Décembre 2019 : +3 (11)

Sources des données et plan d'analyse : correspondance et documents officiels des gouvernements, et enquêtes

iii) Augmentation du nombre de pays qui ont fait prendre conscience de l'importance de la qualité de l'air et qui ont rendu publiques les données de surveillance de la qualité de l'air et autres informations sous une forme facilement compréhensible avec l'aide des analyses ou orientations du PNUE;

Unité de mesure :
Nombre de pays

Décembre 2014 (base de référence) : 0

Décembre 2017 (estimation) : 0

Progrès escompté fin décembre 2018 : +5 (5)

Progrès escompté fin juin 2019 : +5 (10)

Décembre 2019 : +10 (20)

Sources des données et plan d'analyse : correspondance officielle, documents et enquêtes

Stratégie

92. L'objectif général du sous-programme sur les produits chimiques, les déchets et la qualité de l'air est de soutenir les efforts fournis par les pays pour améliorer la gestion des produits chimiques et des déchets et la qualité de l'air afin de réduire sensiblement leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Pour améliorer la qualité de l'air, il faudra réduire sa teneur en particules et autres polluants atmosphériques afin de la ramener en-deçà des concentrations de produits chimiques et de déchets nuisibles pour la santé humaine.

93. Le sous-programme continuera d'appuyer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques, la pollution et les déchets⁵⁷ ainsi que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques⁵⁸. Une attention particulière sera accordée à l'application de deux résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement : 1/5, sur les produits chimiques et les déchets, et 1/7, sur le renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air. Bien que les produits chimiques et les déchets fassent l'objet de deux réalisations escomptées distinctes, le PNUE assurera une mise en œuvre cohérente et intégrée dans ces deux domaines thématiques ainsi que dans le contexte de l'établissement et du suivi des rapports de la série *L'avenir de l'environnement mondial* et de la série *Global Chemicals Outlook* (Perspectives mondiales en matière de produits chimiques).

négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

⁵⁶ Seuls les pays qui ont adopté et mis en place une politique sur la qualité de l'air assortie de normes de qualité et ceux qui disposent du cadre juridique, réglementaire ou fiscal nécessaire pour appuyer cette politique et qui sont dotés d'institutions nationales compétentes pour faire appliquer ce cadre juridique entreront dans le calcul de l'indicateur.

⁵⁷ Les principaux accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques, les déchets et la qualité de l'air sont les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention de Minamata sur le mercure, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

⁵⁸ L'Approche stratégique est un cadre global conçu pour favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques.

94. Pour que le sous-programme puisse atteindre son objectif, le PNUE travaillera avec les gouvernements, les milieux d'affaires et les organisations de la société civile afin de les aider à réduire les concentrations de substances chimiques nocives, de déchets dangereux et de polluants atmosphériques, y compris ceux provenant des tempêtes de sable ou de poussière; promouvoir la réduction, la réutilisation, le recyclage et la récupération des déchets; et encourager le recours à des substances chimiques écologiques, inoffensives et non polluantes. Le PNUE militera en faveur de la conception de produits et de procédés de nature à réduire autant que possible la pollution de l'air et la production et l'utilisation de substances dangereuses.

95. Le PNUE reconnaît que les incidences sur la santé d'une mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets et d'une mauvaise qualité de l'air diffèrent souvent selon les sexes et les conditions sociales, touchant plus lourdement les femmes et les enfants, ainsi que les communautés pauvres et défavorisées. Le sous-programme sera donc conçu et mené de manière à tenir compte des aspects sexospécifiques tout en veillant à ce que les évaluations des risques comprennent des outils adaptés à l'étude des différences selon les sexes ainsi que des données ventilées par sexe. Le sous-programme encouragera aussi la prise en compte des aspects sexospécifiques dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et l'amélioration de la qualité de l'air.

96. Le sous-programme parviendra à ses fins et objectifs en aidant les pays à intégrer la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets et l'amélioration de la qualité de l'air dans leurs lois, règlements, politiques, budgets, stratégies et réformes fiscales. Il faudra, pour ce faire, améliorer leur connaissance des risques posés par les substances chimiques dangereuses et la pollution de l'air et promouvoir la conception de produits écologiques et la chimie durable. En outre, le PNUE encouragera toutes les parties prenantes, y compris celles du secteur privé, à adopter des technologies écologiquement rationnelles et, autant que possible, les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

97. Le PNUE mettra l'accent sur la notion de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris la prévention et l'atténuation des risques, en vue de la réalisation de l'objectif fixé par l'Approche stratégique pour 2020 et des cibles des Objectifs de développement durable fixées pour 2030, qui ont aussi pour but de tendre vers un développement urbain durable. Pour atteindre ces cibles et objectifs, le PNUE assurera une mise en œuvre cohérente et intégrée du sous-programme, en suivant les conclusions et recommandations du dernier rapport de la série *Global Chemicals Outlook* et du rapport *Global Waste Management Outlook* (Perspectives mondiales en matière de gestion des déchets). De plus, le PNUE tirera meilleur parti de son rôle dans les cadres internationaux pour consolider ses travaux sur la qualité de l'air dans les années à venir et au-delà.

98. Le PNUE développera encore les trois composantes de son approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (intégration, participation des industries et financement extérieur ciblé). Parallèlement, il réalisera des évaluations scientifiques et technologiques, y compris des évaluations des risques, et il en partagera les résultats; enfin, il mettra au point des outils, des méthodes et des orientations pour assurer une mise en œuvre effective.

99. Le PNUE s'efforcera, avec ses partenaires, de promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'approche portant sur le cycle de vie, et les notions d'économie circulaire et de chimie verte et durable. Ces concepts seront appliqués pour favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, améliorer la qualité de l'air, réduire la production de déchets et rationaliser leur élimination. Le PNUE soulignera l'importance des questions émergentes mentionnées dans les résolutions adoptées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session⁵⁹ et continuera d'apporter son soutien à la mise en œuvre en vue de la réalisation des objectifs fixés pour 2020 et de l'élaboration du cadre sur les produits chimiques et les déchets pour l'après-2020.

100. Outre qu'il continuera de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, le PNUE s'efforcera de faire progresser la notion de chimie verte et durable, à laquelle il souscrit pleinement et qui s'est imposée comme une opportunité pour transformer la manière dont les produits chimiques sont conçus, produits, réutilisés et éliminés, pendant toute la durée de leur cycle de vie, apportant de surcroît des avantages connexes pour la qualité de l'air et le climat. Pour mener à bien ces travaux, le PNUE s'inspirera des leçons acquises dans le contexte de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal.

⁵⁹ La quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui est l'organe directeur de l'Approche stratégique, s'est tenue à Genève en septembre-octobre 2015.

101. Le PNUE s'attaquera, avec des partenaires, au problème émergent des tempêtes de sable et de poussière. Les travaux dans ce domaine porteront, entre autres, sur la surveillance et la modélisation, le partage des connaissances, l'élaboration d'un plan d'action stratégique, et l'amélioration de la collaboration entre les parties prenantes.

102. Le PNUE créera, renforcera et coordonnera les partenariats nécessaires⁶⁰ pour étendre l'utilisation des outils et des orientations disponibles; mieux intégrer la gestion des produits chimiques et des déchets, et la qualité de l'air, dans le secteur de la santé et d'autres secteurs; et regrouper les données scientifiques qui les sous-tendent.

103. Au nombre des principaux partenaires et parties prenantes figurent les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques et les déchets mentionnés plus haut, les centres régionaux des conventions de Bâle et de Stockholm, les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, Clean Air Asia, le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, le Conseil international des associations chimiques, le Réseau pour l'élimination des PCB, l'Association internationale des déchets solides, l'Organisation internationale de normalisation; les ministères de l'environnement, des finances, de l'industrie, de la technologie et des transports; et les milieux académiques.

104. Le PNUE confortera son rôle directeur en soutenant et en nouant des partenariats ayant pour mission d'améliorer la qualité de l'air. On citera comme exemples de partenariats mondiaux de ce type la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres. La coopération avec la Commission économique pour l'Europe⁶¹, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale sera renforcée afin de capitaliser sur leurs compétences respectives, d'éviter les doubles emplois et d'obtenir des résultats complémentaires. Au niveau régional, le Partenariat Asie-Pacifique pour une atmosphère non polluée est un bon exemple de partenariat réussi. Le PNUE continuera d'héberger les secrétariats mondiaux de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et du Partenariat pour des carburants et des véhicules propres. Il intensifiera son soutien à ces partenariats et d'autres encore afin de réduire de 90 % les émissions de particules fines rejetées par le parc de véhicules. Outre le secteur des transports, les travaux du PNUE sur la qualité de l'air comprendront des travaux dans d'autres secteurs pertinents pour assurer une mise en œuvre effective des plans d'action sur la qualité de l'air.

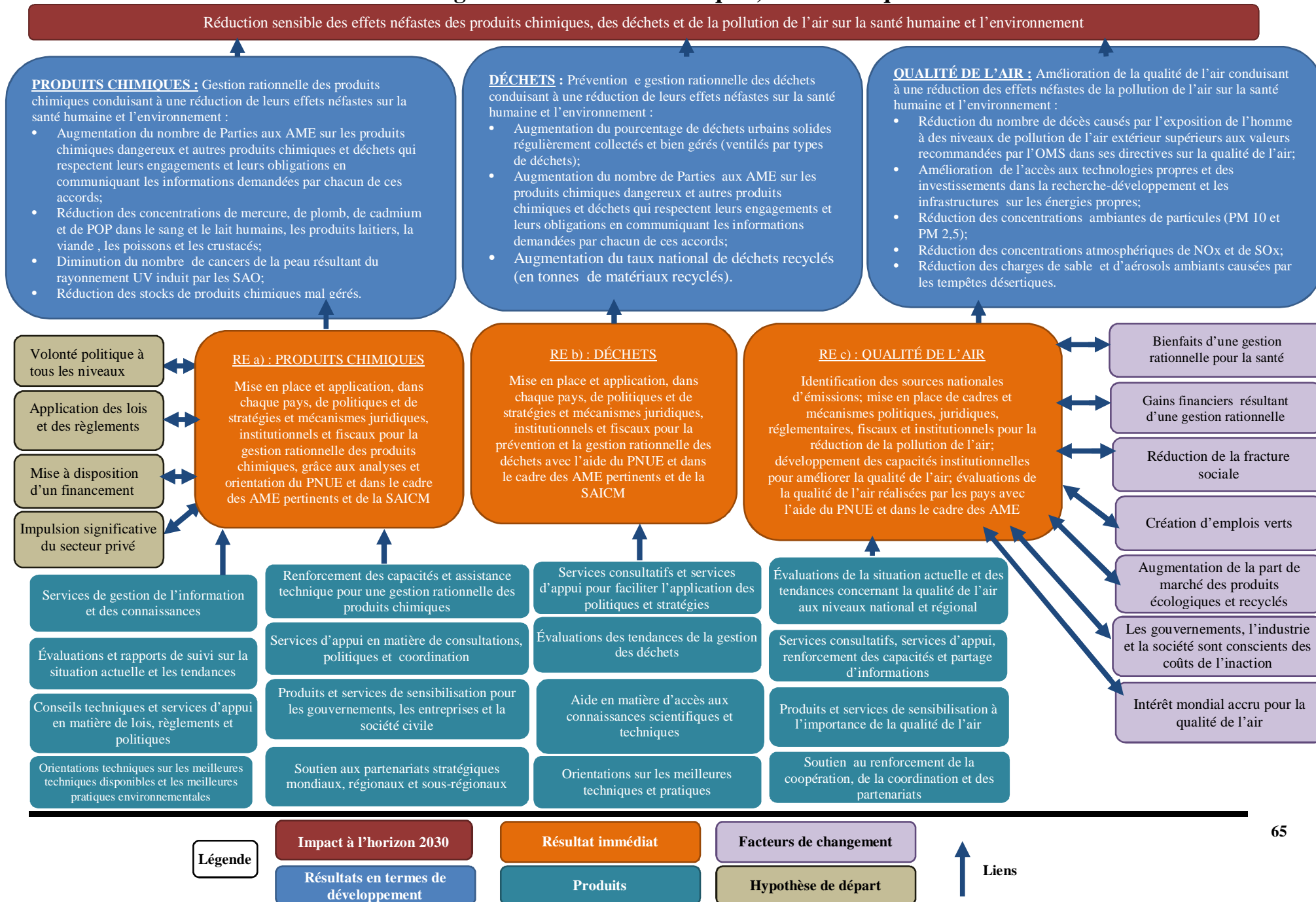
105. Le PNUE travaillera en étroite collaboration avec ses Bureaux régionaux pour définir les priorités et besoins des régions et assurer une meilleure coordination et une mise en œuvre effective au niveau régional. Les Bureaux régionaux du PNUE continueront d'appuyer plusieurs initiatives régionales, y compris l'application des accords intergouvernementaux et des plans d'action sur la qualité de l'air.

106. Le PNUE continuera d'exercer son influence par le biais de ses travaux avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, qui sont les principaux bailleurs de fonds dans ce domaine.

⁶⁰ On citera, au nombre des principaux partenariats, le Partenariat mondial sur le mercure, l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb et le Partenariat mondial sur la gestion des déchets.

⁶¹ La CEE assure le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

Théorie du changement – Produits chimiques, déchets et qualité de l’air



Facteurs extérieurs

107. La réalisation de ces objectifs suppose que les lois, règlements et accords juridiquement contraignants (accords multilatéraux sur l'environnement) soient appliqués plus rigoureusement et que le secteur privé continue de donner une impulsion à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets et à la chimie verte. Les facteurs sur lesquels le PNUE entend peser comprennent : la démonstration d'un gain financier, une réduction de la fracture sociale, un accroissement du nombre d'emplois verts, une augmentation de la part de marché des produits chimiques écologiques, un regain d'intérêt mondial pour les questions touchant la qualité de l'air et une prise de conscience des coûts sociaux engendrés par l'inaction, de la part des gouvernements, des industries et de la société civile. Les bienfaits d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, ainsi que d'une meilleure qualité de l'air, pour la santé et l'environnement sont les principaux moteurs de changement et devraient modifier profondément le comportement des parties prenantes, leurs connaissances et leurs compétences⁶².

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux pour une gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les pays, dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques		
<i>Produits du programme de travail</i>	<i>Division responsable</i>	<i>Divisions et Bureaux régionaux participants</i>
1. Services de gestion de l'information et des connaissances pour promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques	DTIE	DEWA, DELC, DCPI, Bureaux régionaux
2. Évaluations et rapports de suivi sur la situation actuelle, les tendances et les risques en matière de gestion des produits chimiques	DEWA	DEPI, DCPI, DTIE, Bureaux régionaux
3. Conseils techniques et services d'appui pour la mise en place et l'application de lois, règlements et politiques fiscales favorisant une gestion rationnelle des produits chimiques	DELC	DEPI, DCPI, DTIE, Bureaux régionaux
4. Orientations techniques sur les meilleures techniques disponibles, les bonnes pratiques, les meilleures pratiques environnementales et la réduction des risques pour une gestion rationnelle des produits chimiques	DTIE	DEPI, DEWA, DCPI, Bureaux régionaux
5. Renforcement des capacités et assistance technique pour une gestion rationnelle des produits chimiques, à l'intention des gouvernements, des entreprises privées et des organisations de la société civile	DTIE	DEPI, DCPI, Bureaux régionaux
6. Services d'appui en matière de consultations, politiques et coordination fournis aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et à l'Approche stratégique pour promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques	DTIE	DEPI, DELC, DCPI, Bureaux régionaux
7. Soutien aux partenariats stratégiques mondiaux, régionaux et sous-régionaux et aux approches intégrées pour promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques	DTIE	DEPI, DEWA, DELC, DCPI, Bureaux régionaux
8. Produits et services de sensibilisation fournis aux gouvernements, aux entreprises privées et aux organisations de la société civile pour promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques	DCPI	DEPI, DEWA, DELC, DTIE, Bureaux régionaux

⁶² Référence est ici faite aux directives de l'OMS sur la qualité de l'air, résultant d'une étude sur les particules fines, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre. Cette étude, qui comporte une évaluation des risques, explique les bienfaits d'une bonne qualité de l'air pour la santé publique. Voir le site : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/69477/1/WHO_SDE_PHE_OEH_06.02_eng.pdf

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels et fiscaux pour la prévention et la gestion rationnelle des déchets dans tous les pays, dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents		
1. Évaluations de la situation actuelle et des tendances concernant les risques et l'amélioration de la gestion des déchets à différents niveaux, en particulier au niveau national	DEWA	DEPI, DCPI, DTIE, Bureaux régionaux
2. Soutien aux pays pour les aider à accéder aux connaissances scientifiques et techniques dont ils ont besoin pour assurer une gestion rationnelle des déchets conformément aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux déchets, et pour faire appliquer ces accords	DTIE	DEWA, DELC, DCPI, Bureaux régionaux
3. Orientations sur les meilleures techniques disponibles, les bonnes pratiques, les meilleures pratiques environnementales et la réduction des risques, élaborées avec les milieux académiques, pour une gestion rationnelle des produits chimiques	DTIE	DEPI, DEWA, DCPI, Bureaux régionaux
4. Services consultatifs et services d'appui visant à faciliter l'élaboration de politiques et stratégies favorisant une gestion intégrée rationnelle des déchets	DTIE	DELC, DCPI, Bureaux régionaux
5. Produits et services de sensibilisation fournis aux gouvernements, aux entreprises privées et aux organisations de la société civile pour sensibiliser à la prévention des déchets et à la gestion rationnelle des produits chimiques	DCPI	DEPI, DEWA, DELC, DTIE, Bureaux régionaux
Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : identifier les sources nationales d'émissions; élaborer des politiques et des cadres et mécanismes juridiques, réglementaires, fiscaux et institutionnels pour réduire la pollution de l'air; renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer la qualité de l'air; et aider les pays à évaluer la qualité de l'air		
1. Évaluations de la situation actuelle et des tendances concernant la qualité de l'air à différents niveaux, en particulier aux niveaux national et régional	DEWA	DTIE, DELC, DCPI, Bureaux régionaux
2. Orientations techniques et services d'appui pour la mise en place et l'application de lois, règlements et politiques fiscales favorisant une réduction de la pollution de l'air	DELC	DEPI, DTIE, DCPI, Bureaux régionaux
3. Services consultatifs, services d'appui et renforcement des capacités pour faciliter la mise au point de normes et stratégies et le partage des informations nécessaires pour réduire la pollution de l'air	DTIE	DEPI, DELC, DCPI, Bureaux régionaux
4. Soutien au renforcement de la coopération, de la coordination et des partenariats, partout dans le monde, y compris au sein du système des Nations Unies, et renforcement des liens et des synergies entre les principaux programmes sur la qualité de l'air et les principales parties prenantes	DTIE	DEPI, DEWA, DELC, DCPI, Bureaux régionaux
5. Produits et services de sensibilisation fournis aux gouvernements, aux entreprises privées et aux organisations de la société civile pour leur faire prendre conscience de l'importance de la qualité de l'air et de l'urgence d'une action	DCPI	DEPI, DEWA, DELC, DTIE, Bureaux régionaux

Tableau 10 a)
Besoins de ressources financières par catégorie de fonds : produits chimiques, déchets et qualité de l'air

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	15 137	(137)	15 000
Autres objets de dépenses	20 863	(3 563)	17 300
Total partiel A	36 000	(3 700)	32 300
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	33 231	5 169	38 400
Total partiel B	33 231	5 169	38 400
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	10 136	14 164	24 300
Total partiel C	10 136	14 164	24 300
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	1 009	1 391	2 400
Total partiel D	1 009	1 391	2 400
E. Budget ordinaire			
Postes	2 300	–	2 300
Autres objets de dépenses	300	–	300
Total E	2 600	–	2 600
Total (A + B + C + D + E)	82 976	17 024	100 000

Tableau 10 b)
Besoins de ressources humaines par catégorie de fonds : produits chimiques, déchets et qualité de l'air

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	49	3	52
Autres objets de dépenses			
Total partiel A	49	3	52
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	16	–	16
Total partiel B	16	–	16
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	4	3	7
Total partiel C	4	3	7
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	4	1	5
Total partiel D	4	1	5
E. Budget ordinaire			
Postes	9	–	9
Autres objets de dépenses		–	
Total partiel E	9	–	9
Total (A + B + C + D + E)	82	7	89

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Sous-programme 6

Utilisation efficace des ressources

Objectif de l'organisation : Aider les pays à s'engager dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce écologique inclusifs, et à des modes de production et de consommation durables, supposant de dissocier progressivement la croissance économique d'une utilisation non viable des ressources, préjudiciable à l'environnement, tout en améliorant le bien-être humain⁶³

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

a) Mise en œuvre d'approches scientifiques facilitant la transition vers un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce inclusifs, et à des modes de production et de consommation durables à tous les niveaux^{64,65,66};

i) Augmentation du nombre de pays^{67,68} engagés dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte, en adoptant des modes de production et de consommation durables et en menant des politiques commerciales viables à long terme^{69,70,71}

Décembre 2014 (base de référence) : 6

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +6 (12)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +3 (15)

Progrès escompté fin juin 2019 : +4 (19)

⁶³ Cet objectif est aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'Objectif 12 pour des modes de production et de consommation durables et l'Objectif 8 pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable, et aussi sur d'autres objectifs pertinents tels que les Objectifs 2, 3, 11 et 17. Ensemble, ces objectifs offrent une base solide ainsi que des orientations et des indications claires et précises pour la mise en œuvre du sous-programme.

⁶⁴ Ces approches comprennent des cadres, lois, stratégies et plans d'action.

⁶⁵ Contribuant à la réalisation de la cible 12.1 de l'Objectif 12 : mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation pour des modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement (indicateur proposé : nombre de pays dotés de plans d'action nationaux prévoyant des modes de consommation et de production durables ou faisant de ces modes de consommation et de production durables une priorité, voire une cible, des politiques nationales, des stratégies de réduction de la pauvreté et des stratégies de développement durable); de la cible 12.2 : d'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles; de la cible 8.4 de l'Objectif 8 : améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation pour des modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière; de la cible 12.a de l'Objectif 12 : aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

⁶⁶ Contribuant à la réalisation de la cible 17.14 de l'Objectif 17 : renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

⁶⁷ Ceci inclut également la participation d'un pays aux politiques, lois, stratégies, plans d'action et cadres internationaux, régionaux et sous-nationaux.

⁶⁸ En outre, le nombre total de cadres, lois, politiques, stratégies et plans d'action effectivement mis en place dans chaque pays sera suivi. Au niveau national, le cadre ci-après sera appliqué : 1) évaluation; 2) conception des politiques; 3) adoption des politiques; et 4) mise en œuvre des politiques. Seuls les pays qui ont commencé à mettre en œuvre une politique (stade 4) entreront dans le calcul de l'indicateur. Pour suivre les progrès, une carte bien différenciée et désagrégée sera établie pour chaque pays, faisant apparaître le nombre de politiques mises en place dans chacun d'entre eux, le type de politiques, ainsi que le stade où elles en sont dans la mise en œuvre.

⁶⁹ Ces politiques comprennent les cadres, lois, stratégies et plans d'action. Cet indicateur, qui porte sur la mise en œuvre des politiques, n'est guère comparable à celui qui est utilisé dans le programme de travail pour 2016-2017, qui porte aussi bien sur l'adoption que sur la mise en œuvre des politiques.

⁷⁰ Contribuant à la réalisation de la cible 17.10 de l'Objectif 17 : promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement; de la cible 17.11 : accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020. Contribuant à la réalisation de la cible 12.1 de l'objectif 12 des Objectifs de développement durable : mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation pour des modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement (indicateur proposé : nombre de pays dotés de plans d'action nationaux prévoyant des modes de consommation et de production durables ou faisant de ces modes de consommation et de production durables une priorité, voire une cible, des politiques nationales, des stratégies de réduction de la

Objectif de l'organisation : Aider les pays à s'engager dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce écologique inclusifs, et à des modes de production et de consommation durables, supposant de dissocier progressivement la croissance économique d'une utilisation non viable des ressources, préjudiciable à l'environnement, tout en améliorant le bien-être humain⁶³

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

Unité de mesure :

Nombre de pays engagés dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte, en adoptant des modes de production et de consommation durables et en menant des politiques commerciales viables à long terme⁷²

ii) Augmentation du nombre d'administrations locales et de villes qui mesurent leurs profils de ressources et qui font rapport sur la gestion durable de ces ressources sur la base de cadres mondiaux⁷³

Unité de mesure :

a) Nombre d'administrations locales et de villes qui ont adopté des systèmes pour mesurer la durabilité en se fondant sur le cadre d'indicateurs établi par le PNUE, ou avec son concours;
b) Nombre d'administrations locales et de villes qui publient leurs profils de ressources;
c) Nombre d'administrations locales et de villes mesurant les progrès accomplis localement par

Décembre 2019 : +3 (22)

Sources des données et plan d'analyse : PNUE; Green Growth Knowledge Platform (plateforme de connaissances sur la croissance verte); rapports et publications des organes régionaux, des ministères et des administrations locales; politiques en faveur d'une économie verte inclusive ou de modes de production et de consommation durables approuvées ou adoptées aux niveaux régional, national et infranational; étude de rapports, enquêtes et entrevues.

Décembre 2014 (base de référence) : 1

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +4 (5)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +5 (10)

Progrès escompté fin juin 2019 : +6 (16)

Décembre 2019 : +7 (23)

Sources des données et plan d'analyse : rapports, publications et rapports sur l'indice de développement des villes, enquêtes et entrevues

pauvreté et des stratégies de développement durable); de la cible 12.2 : d'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles; de la cible 8.4 de l'objectif 8 des Objectifs de développement durable : améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation pour des modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

⁷¹ Contribuant à la réalisation de la cible 17.9 de l'Objectif 17: apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

⁷² Ces politiques comprennent les cadres, lois, stratégies et plans d'action.

⁷³ Contribuant à la réalisation de la cible 11.b de l'Objectif 11 : d'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux; de la cible 11.3 : d'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays; de la cible 11.6 : d'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Objectif de l'organisation : Aider les pays à s'engager dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce écologique inclusifs, et à des modes de production et de consommation durables, supposant de dissocier progressivement la croissance économique d'une utilisation non viable des ressources, préjudiciable à l'environnement, tout en améliorant le bien-être humain⁶³

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
	rapport aux indicateurs mondiaux correspondant à la réalisation de l'Objectif 11	
b) Les secteurs public et privé, et le secteur des finances, adoptent et mettent en place des cadres et pratiques de gestion orientées vers un développement durable ⁷⁴ ;	<p>i) Augmentation du nombre d'acteurs publics et privés qui décident sur la base d'une approche fondée sur le cycle de vie⁷⁵</p> <p>Unité de mesure : Nombre d'acteurs publics et privés ayant formulé des politiques en faveur de modes de consommation et de production durables sur la base d'une approche fondée sur le cycle de vie</p>	<p>Décembre 2014 (base de référence) : 12</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +10 (22)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +3 (25)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +2 (27)</p> <p>Décembre 2019 : +3 (30)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : rapports des acteurs publics et privés</p>
	<p>ii) Augmentation du nombre d'acteurs financiers, publics et privés, ayant adopté des principes, procédures et cadres visant un financement durable⁷⁶</p> <p>Unité de mesure⁷⁷ :</p> <p>a) Nombre d'institutions membres de l'Initiative de financement du PNUE</p> <p>b) Nombre de compagnies d'assurance appliquant les principes de l'assurance durable</p> <p>c) Nombre de pays où les procédures et cadres nationaux intègrent la finance durable</p>	<p>Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : 293</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +12 (305)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +5 (310)</p> <p>Décembre 2019 : +7 (317)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : liste des membres de l'Initiative de financement lancée par le PNUE, rapports connexes, rapports des parties prenantes, entrevues et enquêtes</p>
	<p>iii) Augmentation du nombre de pays et d'entreprises qui mènent⁷⁸ des politiques de tourisme</p>	<p>Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer</p>

⁷⁴ Contribuant à la réalisation de la cible 12.5 de l'Objectif 12 : d'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

⁷⁵ Contribuant à la réalisation de la cible 12.6 de l'Objectif 12 : encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

⁷⁶ Contribuant à la réalisation de la cible 8.10 de l'Objectif 8 : renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance; de la cible 9.3 de l'Objectif 9 : accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.

⁷⁷ Pour devenir membre de l'Initiative de financement du PNUE, il faut devenir signataire de la Déclaration d'engagement des institutions financières pour le développement durable. (<http://www.unepfi.org/about/statements/statement/>). Les membres de l'Initiative de financement du PNUE s'engagent à adhérer aux principes de l'assurance durable (<http://www.unepfi.org/psi/the-principles/>).

⁷⁸ Le cadre ci-après sera appliqué : 1) évaluation; 2) conception des politiques; 3) adoption des politiques; et 4) mise en œuvre des politiques. Seuls les pays et les entreprises qui ont commencé à mettre en œuvre des politiques de tourisme durable (stade 4) entreront dans le calcul de l'indicateur. Pour suivre les progrès, une carte bien différenciée et désagrégée sera établie pour chaque pays, faisant apparaître le nombre de politiques mises en place dans chacun d'entre eux, le type de politiques, ainsi que le stade où elles en sont dans la mise en œuvre.

Objectif de l'organisation : Aider les pays à s'engager dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce écologique inclusifs, et à des modes de production et de consommation durables, supposant de dissocier progressivement la croissance économique d'une utilisation non viable des ressources, préjudiciable à l'environnement, tout en améliorant le bien-être humain⁶³

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<p>durable^{79,80,81,82}</p> <p>Unité de mesure : a) Nombre de pays appliquant une politique de tourisme durable; b) Nombre d'entreprises appliquant une politique de tourisme durable</p>
	<p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +13 (13)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +30 (43)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +37 (80)</p> <p>Décembre 2019 : +45 (125)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : politiques, stratégies et plans d'action approuvés ou adoptés dans le secteur touristique; rapports, entrevues et enquêtes</p>
	<p>iv) Augmentation du nombre de compagnies signalant les pratiques de gestion durable qu'elles ont adoptées⁸³</p> <p>Unité de mesure : Nombre de compagnies signalant l'adoption de pratiques de gestion durable</p>
	<p>Décembre 2014 (base de référence) : 0</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +20 (20)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +10 (30)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +7 (37)</p> <p>Décembre 2019 : +8 (45)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : rapports annuels, rapports sur le développement durable, fiches techniques, monographies, enquêtes, rapports sur les partenariats et initiatives auxquelles participe le PNUE.</p>
	<p>v) Augmentation du nombre de pays,⁸⁴ et d'acteurs du secteur privé ayant mis en œuvre⁸⁵ des politiques</p>
	<p>Décembre 2014 (base de référence) : 45</p>

⁷⁹ Stratégies et plans d'action compris.

⁸⁰ Contribuant à la réalisation de la cible 8.9 de l'Objectif 8 : d'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

⁸¹ Contribuant à la réalisation de la cible 9.4 de l'Objectif 9 : d'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

⁸² Contribuant à la réalisation de la cible 12.b de l'Objectif 12 : mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.

⁸³ Contribuant directement à la réalisation de la cible 12.6 de l'Objectif 12 : encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité (indicateur proposé : nombre de compagnies publiant des rapports sur la viabilité).

⁸⁴ Y compris les administrations infranationales et les acteurs du secteur public, comme les entreprises publiques.

⁸⁵ Le cadre ci-après sera appliqué : 1) évaluation; 2) conception des politiques; 3) adoption des politiques; et 4) mise en œuvre des politiques. Seuls les pays et les entreprises qui ont commencé à mettre en œuvre des politiques durables dans le secteur du bâtiment et de la construction (stade 4) entreront dans le calcul de l'indicateur. Pour suivre les progrès, une carte bien différenciée et désagrégée sera établie pour chaque pays,

Objectif de l'organisation : Aider les pays à s'engager dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce écologique inclusifs, et à des modes de production et de consommation durables, supposant de dissocier progressivement la croissance économique d'une utilisation non viable des ressources, préjudiciable à l'environnement, tout en améliorant le bien-être humain⁶³

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
	favorisant des modes de consommation et de production durables ⁸⁶ dans le secteur du bâtiment et de la construction ⁸⁷	Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +33 (78) Progrès escompté fin décembre 2018 : +16 (94) Progrès escompté fin juin 2019 : +8 (102) Décembre 2019 : +18 (120) Sources de données et plan d'analyse : rapports annuels et autres rapports, publications, politiques adoptées, normes publiées; enquêtes et entrevues.
	Unité de mesure : a) Nombre de pays ⁸⁸ mettant en œuvre des politiques favorisant des modes de consommation et de production durables dans le secteur du bâtiment et de la construction; b) Nombre d'acteurs du secteur privé mettant en œuvre des politiques favorisant des modes de consommation et de production durables dans le secteur du bâtiment et de la construction	
c) Les secteurs public et privé, conscients des enjeux, soutiennent l'adoption de modes de vie et de consommation durables;	i) Augmentation du nombre de pays ⁸⁹ mettant en œuvre ⁹⁰ des politiques viables en matière de marchés publics ^{91,92}	Décembre 2014 (base de référence) : 1 Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +12 (13) Progrès escompté fin décembre 2018 : +4 (17) Progrès escompté fin juin 2019 : +4 (21) Décembre 2019 : +4 (25) Sources des données et plan d'analyse : rapports, plans d'action pour des marchés publics viables, directives concernant les produits et services prioritaires dans le cadre de politiques viables en matière de marchés publics, documents d'appels d'offres actualisés pour les produits et
	Unité de mesure : a) Nombre de pays mettant en œuvre des politiques viables en matière de marchés publics;	

faisant apparaître le nombre de politiques mises en place dans chacun d'entre eux, le type de politiques, ainsi que le stade où elles en sont dans la mise en œuvre.

⁸⁶ Normes et pratiques comprises.

⁸⁷ Contribuant à la réalisation de la cible 11.1 de l'Objectif 11 : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis; de la cible 11.c : aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

⁸⁸ Y compris les administrations infranationales.

⁸⁹ Y compris les administrations infranationales et les entreprises publiques.

⁹⁰ Le cadre ci-après sera appliqué : 1) évaluation; 2) conception des politiques; 3) adoption des politiques; et 4) mise en œuvre des politiques. Seuls les pays et les entreprises publiques qui ont commencé à mettre en œuvre des politiques durables dans le domaine des marchés publics (stade 4) entreront dans le calcul de l'indicateur. Pour suivre les progrès, une carte bien différenciée et désagrégée sera établie pour chaque pays, faisant apparaître le nombre de politiques mises en place dans chacun d'entre eux, le type de politiques, ainsi que le stade où elles en sont dans la mise en œuvre.

⁹¹ Stratégies et plans d'action compris.

⁹² Contribuant directement à la réalisation de la cible 12.7 de l'Objectif 12 : promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales (indicateur proposé : nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action durables pour la passation des marchés publics).

Objectif de l'organisation : Aider les pays à s'engager dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce écologique inclusifs, et à des modes de production et de consommation durables, supposant de dissocier progressivement la croissance économique d'une utilisation non viable des ressources, préjudiciable à l'environnement, tout en améliorant le bien-être humain⁶³

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

services prioritaires, supports pédagogiques, liste des formateurs et des fournisseurs ayant reçu une formation, liste des appels d'offres publics lancés sur la base de critères de viabilité et des marchés ainsi attribués.

ii) Augmentation du nombre de pays⁹³ lançant des campagnes, des activités de sensibilisation, des plaidoyers et des initiatives pédagogiques encourageant des modes de vie, de consommation et de production durables, y compris l'égalité des sexes^{94,95,96};

Unité de mesure :

a) Nombre de pays lançant des campagnes, des activités de sensibilisation, des plaidoyers et des initiatives pédagogiques démontrant les bienfaits de modes de vie, de consommation et de production durables;
b) Augmentation du nombre de pays signalant l'inscription aux programmes d'enseignement officiels de matières ayant trait au développement et aux styles de vie durables;

iii) Augmentation du nombre de pays qui mesurent les gaspillages de nourriture au niveau national en s'aidant du Protocole sur les pertes et le gaspillage alimentaires^{97,98};

Décembre 2014 (base de référence) : 2

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +46 (48)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +15 (63)

Progrès escompté fin juin 2019 : +15 (78)

Décembre 2019 : +15 (93)

Sources des données et plan d'analyse : rapports, enquêtes, nombre d'étudiants inscrits, programmes d'enseignement, cours en ligne ouverts et massifs, rapports de campagnes

Décembre 2014 (base de référence) : 0

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +10 (10)

⁹³ Y compris les administrations infranationales et les institutions et entreprises publiques.

⁹⁴ Contribuant à la réalisation de la cible 4.7 de l'Objectif 4 : d'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

⁹⁵ Contribuant à la réalisation de la cible 9.c de l'Objectif 9 : accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

⁹⁶ Contribuant directement à la réalisation de la cible 12.8 de l'Objectif 12 : d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature (indicateur proposé : [Nombre de pays][Pourcentage d'établissements d'enseignement] signalant avoir inclus le développement et les styles de vie durables dans les programmes d'enseignement officiels [formels et informels]).

⁹⁷ Contribuant à la réalisation de la cible 2.1 de l'Objectif 2 : d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante; de la cible 5.1 de l'Objectif 7 : mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles; de la cible 5.5 : garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique; cible 5.b : renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes; cible 5.c : adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la

Objectif de l'organisation : Aider les pays à s'engager dans la voie d'un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce écologique inclusifs, et à des modes de production et de consommation durables, supposant de dissocier progressivement la croissance économique d'une utilisation non viable des ressources, préjudiciable à l'environnement, tout en améliorant le bien-être humain⁶³

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

Unité de mesure :

Nombre de pays mesurant le gaspillage de nourriture au niveau national en s'aidant du Protocole sur les pertes et le gaspillage alimentaires;

Progrès escompté fin décembre 2018 : +5 (15)

Progrès escompté fin juin 2019 : +5 (20)

Décembre 2019 : +5 (25)

Sources de données et

plan d'analyse : rapports nationaux sur le gaspillage alimentaire, stratégies communiquées par les acteurs étatiques et les acteurs du secteur privé

Stratégie

108. L'objectif global de ce sous-programme est de faciliter la transition vers un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte et au commerce écologique inclusifs et à des modèles de consommation et de production viables à long terme. Ceci suppose la transition à des modes de consommation et de production durables, une dissociation entre la croissance économique et l'utilisation non durable des ressources, préjudiciable à l'environnement, tout en améliorant le bien-être humain⁹⁹. Toutes les réalisations escomptées de ce sous-programme et tous les indicateurs correspondants sont alignés sur les Objectifs de développement durable et leurs cibles, assurant ainsi une contribution directe à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

109. Le PNUE est bien placé pour faciliter la transition vers le développement durable grâce à l'étendue de ses réseaux, de ses partenariats, de ses plateformes et de ses initiatives phares telles que le Panel international pour l'utilisation durable des ressources, le Cadre décennal de programmation pour des modes de consommation et de production durables, l'Initiative de financement du PNUE et le Partenariat pour une action sur l'économie verte. Les évaluations scientifiques indépendantes du Panel international pour l'utilisation durable des ressources aident à combler l'écart entre la science et les politiques et à faire en sorte que les responsables de l'élaboration des politiques aient accès à des moyens d'action pour assurer la transition vers le développement durable. Par le biais du Cadre décennal, le PNUE travaillera avec plus de 300 partenaires des secteurs public et privé, de la société civile et des milieux académiques en vue d'améliorer l'information du consommateur et de promouvoir des approches durables en matière de passation des marchés publics, tourisme, systèmes alimentaires, bâtiments et constructions, et modes de vie en général. L'Initiative de financement du PNUE associe plus de 300 partenaires des secteurs bancaires, des investissements et des assurances, en les encourageant à adopter des principes de financement durable. Le Partenariat pour une action sur l'économie verte réunit cinq organismes des Nations Unies (le PNUE, l'OIT, le PNUD),

promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

⁹⁸ Contribuant directement à la réalisation de la cible 12.3 de l'Objectif 12 : d'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte (indicateur proposé : l'Indice global des pertes alimentaires (IGPA)).

⁹⁹ L'objectif du sous-programme, qui est d'assurer une utilisation efficace des ressources, sera réalisé moyennant la promotion d'une économie verte inclusive et de modes de consommation et de production durables. Une économie verte inclusive s'entend d'une économie circulaire à faible intensité de carbone reposant sur une production efficiente et propre, pour le bien de l'ensemble des consommateurs sans exception. La consommation et la production durables se définissent comme « la production et l'utilisation de biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, les matières toxiques, et les émissions de déchets et de polluants, tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas mettre en danger les besoins des générations futures ».

l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)). Ce partenariat offre aux pays un ensemble complet de services consultatifs pour les aider à créer les conditions favorables nécessaires à une transition vers le développement durable.

110. Pour obtenir l'impact envisagé en 2030, le PNUE aidera les pays et les administrations infranationales à institutionnaliser les moyens de mise en œuvre et mettre en place les cadres, politiques et plans d'action nécessaires pour faciliter la transition à un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte, au commerce durable et à des politiques en faveur de modes de consommation et de production viables à long terme. Le PNUE aidera le secteur privé, dans tous les domaines et le long des chaînes de valeur, à s'orienter vers une gestion durable et des procédés de fabrication moins polluants, et à investir davantage dans l'économie circulaire et les technologies vertes. Grâce aux opportunités qu'elles offrent, les villes sont à même de montrer le chemin à suivre vers une consommation et une production durables, la résilience globale et la viabilité de l'environnement. La fourniture d'un appui aux politiques et au renforcement des capacités aidera les villes à se saisir de ces opportunités pour s'acheminer vers une utilisation efficace des ressources. Le PNUE s'efforcera aussi de promouvoir des modes de vie et de consommation durables en menant des campagnes et des initiatives d'éducation et de sensibilisation, influant ainsi sur la demande de produits durables. Ces campagnes tiendront compte des rôles et besoins spécifiques des différentes générations et des deux sexes.

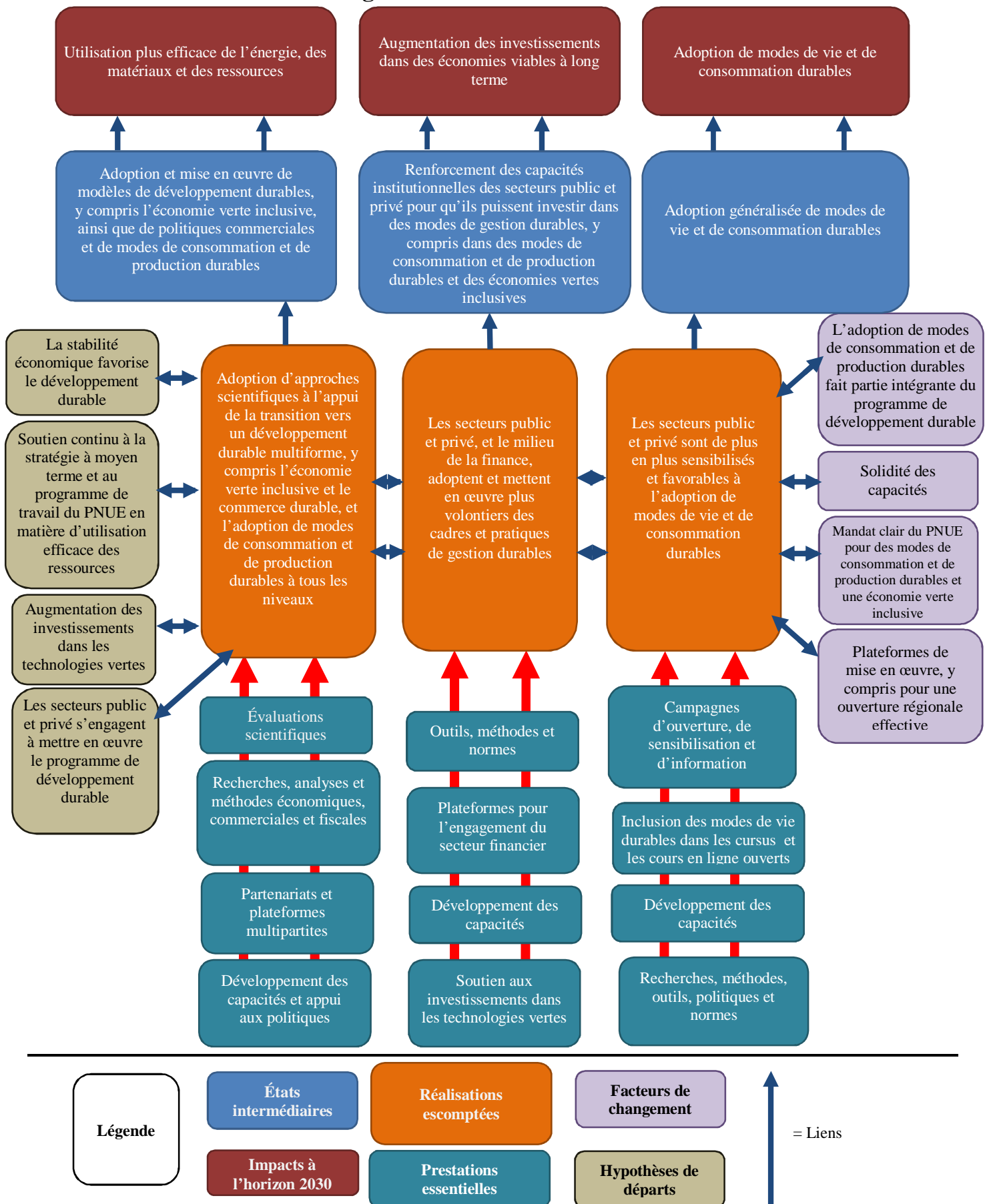
111. En 2018-2019, le PNUE continuera d'aider les pays et les administrations infranationales à jeter les fondements scientifiques d'une transition vers le développement durable. Une telle démarche devra s'inscrire dans des cadres institutionnels, des politiques et des plans d'action afin de donner une assise à cette transition. Le PNUE travaillera aussi avec le secteur public, le secteur privé et le milieu de la finance pour les encourager à adopter et appliquer progressivement des modes et pratiques de gestion durables.

112. Le PNUE s'appuiera sur son vaste réseau de partenaires des secteurs public et privé, de la finance, de la société civile et des milieux académiques pour obtenir la réalisation escomptée du sous-programme. Un engagement plus ferme dans les pays et les régions, facilité par les Bureaux régionaux, sera essentiel pour bien ancrer le sous-programme afin qu'il réponde aux priorités régionales et nationales. Il est indispensable, à cet égard, de travailler en étroite liaison avec les organes régionaux, les commissions économiques, les entités des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, et notamment de participer à la formulation et à l'application des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

113. Aux fins de la réalisation escomptée, le PNUE fournira un certain nombre de produits et de services. Il produira, notamment, des évaluations; des travaux de recherche et d'analyse concernant le fonctionnement de l'économie, le commerce durable et les politiques fiscales; des méthodes, outils et bases de connaissances; des services de développement des capacités et un soutien technique. Un appui à la fourniture de services de secrétariat et l'accueil d'initiatives spéciales et d'initiatives en matière d'ouverture, de sensibilisation et de communication complèteront la série de produits et services offerts dans le cadre du sous-programme. Pour la mise en œuvre, des partenariats multipartites tels que ceux prévus dans les six programmes du Cadre décennal de programmation, serviront à étendre et accroître l'influence du PNUE et sa capacité de mise en œuvre.

114. Si de solides capacités, partenariats, réseaux et plateformes d'exécution sont en place, la réalisation du programme de travail n'en dépendra pas moins d'un soutien accru de la part des donateurs. Un montant de ressources suffisant devra donc être mobilisé auprès de la communauté des donateurs et autres partenaires. Un engagement réel du secteur privé est crucial à cet égard. En effet, le financement du programme de développement durable dans son ensemble, et l'adoption de modes de consommation et de production durables, exigeront d'importants investissements du secteur privé, qui devra se réorienter pour emprunter la voie d'un développement écologique, à faible intensité de carbone et économe en ressources. Selon une enquête du PNUE sur la conception d'un système de financement durable, une telle réorientation exigerait des investissements pouvant aller jusqu'à 7 000 milliards de dollars par an. En outre, le système de financement lui-même devra être aligné sur le programme en matière de développement durable.

Théorie du changement – Utilisation efficace des ressources



Note : dans la théorie du changement, les prestations essentielles sont associées à un ou plusieurs produits.

Facteurs extérieurs

115. La réalisation des Objectifs de développement durable pertinents dépendra d'une réorientation réelle des politiques à tous les niveaux – mondial, régional, national et infranational. Ainsi, les impacts négatifs des changements climatiques sur l'environnement et l'économie doivent être abordés de front, faute de quoi des décennies de gains en matière de développement pourraient entraver la réalisation des objectifs et cibles du sous-programme. L'appauvrissement et les pertes économiques induits par les changements climatiques pourraient empêcher les pays d'adopter des modes de consommation et de production durables et d'investir dans le développement durable.

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : adopter une démarche scientifique favorisant la transition vers un développement durable multiforme faisant une place à l'économie verte, au commerce durable et à l'adoption de modes de consommation et de production viables à tous les niveaux		
<i>Produits du programme de travail</i>	<i>Division responsable</i>	<i>Divisions et Bureaux régionaux participants</i>
1. Évaluations de l'utilisation des ressources et présentation aux pays d'un choix de mesures destinées à appuyer la planification et l'élaboration des politiques, y compris de mesures d'application et de suivi des indicateurs des Objectifs de développement durable concernant la transition à des économies reposant sur les modes de consommation et de production durables et produisant des résultats bénéfiques pour tous	DTIE	DEWA, Bureaux régionaux
2. Travaux de recherche et d'analyse sur les politiques économiques et fiscales; mise au point de méthodes, outils et bases de connaissances, proposés aux gouvernements et autres acteurs pour les aider à emprunter la voie d'un développement durable multiforme	DTIE	DEWA, Bureaux régionaux
3. Fourniture de services de secrétariat et mise en place de mécanismes de financement et d'échange d'informations à l'appui de la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation pour des modes de consommation et de production durables	DTIE	DEWA, DCPI, Bureaux régionaux
4. Fourniture d'outils économiques, d'une assistance technique, d'évaluations des politiques et d'un appui au renforcement des capacités aux pays et aux régions pour appuyer la réalisation des Objectifs de développement durable par des moyens, politiques et plans d'action divers	DTIE	DEWA, DELC
5. Fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils puissent reproduire et élargir les multiples initiatives pilotes axées sur le développement durable menées avec succès et utiliser les outils connexes pour intégrer la notion d'utilisation efficace des ressources dans les processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	DTIE	Bureau d'appui régional, Bureaux régionaux
6. Fourniture aux pays de services de développement des capacités, d'outils et de conseils en matière de politiques, d'un appui technique et d'une formation afin qu'ils puissent s'appuyer sur des politiques de commerce et d'investissement durables pour mettre en œuvre le Programme à l'horizon 2030	DTIE	DELC, Bureaux régionaux
7. Élaboration de cadres politiques, d'orientations techniques, de méthodes de gestion innovantes et de mesures d'incitation pour une alimentation et une agriculture durables, à l'intention des acteurs publics (interdisciplinaires et ministériels) et privés, en vue de mettre en place des systèmes alimentaires durables aux niveaux national et infranational, y compris dans les zones urbaines	DTIE	DCPI, DEPI
8. Fourniture d'un appui aux politiques ainsi que d'une formation et d'une assistance technique aux villes et aux communautés locales pour faciliter leur transition vers des politiques et pratiques utilisant plus efficacement les ressources	DTIE	Bureaux régionaux

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : inciter les secteurs public et privé et le milieu de la finance à adopter et appliquer progressivement des cadres et pratiques de gestion axés sur le développement durable		
1. Services de bases de données assurant une meilleure disponibilité des données d'évaluation du cycle de vie, et un meilleur accès à ces données, par le biais d'un réseau mondial interopérable; méthodes pour définir des indicateurs environnementaux et sociaux et moyens de les appliquer à la prise de décisions; outils pratiques pour l'application des informations sur le cycle de vie à la prise de décisions; et développement des capacités.	DTIE	Bureaux régionaux
2. Élaboration et fourniture d'orientations techniques, d'outils et de pratiques optimales aux services financiers et aux intervenants sur les marchés de capitaux afin de les aider à mieux intégrer les considérations environnementales et sociales dans leurs modes de fonctionnement	DTIE	Bureaux régionaux
3. Fourniture de conseils techniques et d'orientations de politique générale aux organismes des Nations Unies, aux gouvernements et aux acteurs du secteur du tourisme afin de les aider à élaborer, adopter et appliquer des politiques, des directives et des normes de nature à améliorer la viabilité du secteur touristique.	DTIE	Bureaux régionaux
4. Mise au point d'outils et de méthodes à l'intention des entreprises afin de les aider à utiliser plus efficacement les ressources, à innover pour assurer la viabilité environnementale le long des chaînes de valeur et à améliorer l'établissement des rapports	DTIE	Bureaux régionaux
5. Analyses des tendances de l'épuisement des ressources et mise au point d'outils et de méthodes reposant sur le cycle de vie, présentés aux entreprises pour stimuler l'innovation environnementale en faveur du développement durable tout au long des chaînes d'approvisionnement et améliorer la mesure de la performance environnementale, y compris en s'appuyant sur les bilans écologiques des entreprises.	DTIE	Bureaux régionaux
6. Fourniture d'une assistance technique aux niveaux national et infranational pour promouvoir l'adoption de technologies économes en ressources et moins polluantes dans le secteur industriel, y compris dans les petites et moyennes entreprises	DTIE	Bureaux régionaux
7. Fourniture de conseils techniques, d'orientations de politique générale et d'analyses économiques aux acteurs du secteur du bâtiment et aux pouvoirs publics afin de les aider à élaborer, adopter et appliquer des politiques et normes visant une utilisation efficace des ressources dans les bâtiments ainsi que dans les méthodes et matériaux de construction, tout au long des chaînes d'approvisionnement	DTIE	Bureaux régionaux
Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : les secteurs public et privé, ayant pris conscience des enjeux, encouragent l'adoption de modes de vie et de consommation durables		
1. Fourniture d'outils, d'un appui technique et d'un soutien aux politiques pour aider les gouvernements et autres parties prenantes à mettre en place des pratiques durables en matière de passation des marchés publics	DTIE	Bureaux régionaux
2. Campagnes d'information et de communication pour sensibiliser les citoyens (en particulier les jeunes) aux avantages de modes de consommation et de production durables	DCPI	DTIE, DEPI, Bureaux régionaux
3. Conception et mise en place d'outils et d'activités pédagogiques pour sensibiliser et susciter une évolution des modes de vie, en particulier dans les villes	DCPI/DTIE	DEPI, Bureaux régionaux
4. Dans le cadre de politiques alimentaires et agricoles durables, de la planification urbaine et des stratégies pour des modes de consommation durables, fourniture aux acteurs publics et privés de conseils techniques et d'orientations de politique générale pour les aider à quantifier, prévenir et réduire le gaspillage alimentaire et encourager l'adoption de stratégies et d'activités favorables à un régime alimentaire durable	DTIE	DEPI, DCPI

Tableau 11 a)

Besoins de ressources financières par catégorie de fonds : utilisation efficace des ressources

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	21 726	(3 326)	18 400
Autres objets de dépenses	27 274	(6 074)	21 200
Total partiel A	49 000	(9 400)	39 600
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	33 322	7 678	41 000
Total partiel B	33 322	7 678	41 000
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	-	-	-
Total partiel C	-	-	-
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	983	1 317	2 300
Total partiel D	983	1 317	2 300
E. Budget ordinaire			
Postes	2 600	-	2 600
Autres objets de dépenses	300	-	300
Total partiel E	2 900	-	2 900
Total (A + B + C + D + E)	86 205	(405)	85 800

Tableau 11 b)

Besoins de ressources humaines par catégorie de fonds : utilisation efficace des ressources

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	73	(13)	60
Autres objets de dépenses			
Total partiel A	73	(13)	60
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	27	8	35
Total partiel B	27	8	35
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	-	-	-
Total partiel C	-	-	-
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	5	2	7
Total partiel D	5	2	7
E. Budget ordinaire			
Postes	11	-	11
Autres dépenses de personnel			
Total partiel E	11	-	11
Total (A + B + C + D + E)	116	(3)	113

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Sous-programme 7

Surveillance de l'environnement

Objectif de l'organisation : fournir aux gouvernements et autres parties prenantes des évaluations de qualité ainsi que le libre accès aux données et informations pertinentes pour les aider à mettre en œuvre la dimension environnementale du développement durable

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

Les gouvernements et autres parties prenantes s'appuient sur des données et analyses environnementales ouvertes et de qualité, ainsi que sur des processus participatifs, pour renforcer l'interface science-politique en vue de produire des évaluations environnementales reposant sur des faits probants, d'identifier les questions émergentes et de favoriser l'action politique

i) Augmentation du nombre d'ensembles de données répertoriés et actualisés disponibles dans le catalogue de données du système des Nations Unies, permettant un accès systématique des usagers aux données pertinentes sur la dimension environnementale des Objectifs de développement durable

Unité de mesure :

Nombre d'ensembles de données répertoriés et actualisés dans le catalogue de données du système des Nations Unies disponibles pour mettre en œuvre la dimension environnementale des Objectifs de développement durable

Décembre 2014 (base de référence) : 0

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +45 (45)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +15 (60¹⁰⁰)

Progrès escompté fin juin 2019 : +5 (65)

Décembre 2019 : +5 (70)

Sources des données et plan d'analyse : étude des saisies de données et/ou des dates de saisie des ensembles de données actualisés disponibles dans le catalogue de données du système des Nations Unies, y compris de celles qui proviennent des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

Décembre 2014 (base de référence) : 0

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +15 (15)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +15 (30)

Progrès escompté fin juin 2019 : +8 (38)

Décembre 2019 : +7 (45)

Sources de données et plan d'analyse : systèmes nationaux d'établissement de rapports, plateforme « le PNUE en direct » (permettant de découvrir les données au niveau des pays)

Décembre 2014 (base de référence) : à déterminer¹⁰¹

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : à déterminer

Progrès escompté fin décembre 2018 : à déterminer

Progrès escompté fin juin 2019 : à déterminer

ii) Augmentation du nombre de pays faisant rapport sur la dimension environnementale du développement durable par le biais de systèmes d'information environnementale partagés, les données au niveau des pays pouvant être découvertes par l'intermédiaire du PNUE

Unité de mesure :

Nombre de pays qui s'appuient sur les principes des systèmes d'information environnementale partagés pour faire rapport sur les objectifs et cibles mondiaux en matière d'environnement ou autres indicateurs concernant l'environnement

iii) Renforcement de l'interface science-politique par les pays grâce à l'utilisation de données, d'informations et d'analyses concernant la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les écosystèmes, la biodiversité, les déchets et les substances chimiques dangereuses, le milieu marin et les questions émergentes

Unité de mesure :

¹⁰⁰ Le chiffre ciblé pourrait changer en fonction des conclusions de la réunion de mars 2016 de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

¹⁰¹ Le renforcement de l'interface science-politique s'exprimera sous la forme d'un graphique faisant apparaître le degré progressif d'utilisation d'outils, de mécanismes et d'analyses facilitant la prise de décisions et l'action politique reposant sur des faits probants dans différents domaines environnementaux (0-100). Des bases de référence seront établies au cours du prochain exercice biennal dans le cadre des évaluations et en étroite liaison avec d'autres sous-programmes.

Objectif de l'organisation : fournir aux gouvernements et autres parties prenantes des évaluations de qualité ainsi que le libre accès aux données et informations pertinentes pour les aider à mettre en œuvre la dimension environnementale du développement durable

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

Nombre de pays signalant l'élaboration et/ou l'application de mécanismes, politiques, directives et/ou instruments renforçant l'interface science-politique et contribuant au développement durable et au bien-être des populations

Décembre 2019 : à déterminer

Sources des données et plan d'analyse : rapports des pays présentés lors des conférences du Réseau régional d'information sur l'environnement; rapports de la série *L'avenir de l'environnement mondial*; rapports sur les Objectifs de développement durable analysés pour connaître le niveau de mise en œuvre de l'action politique

iv) Augmentation du nombre d'indicateurs utilisés pour mesurer la mise en œuvre de la dimension environnementale du développement durable sur la plateforme « le PNUE en direct » désagrégés par groupe vulnérable, sexe, géographie et âge

Décembre 2014 (base de référence) : 1

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +4 (5)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +1 (6)

Progrès escompté fin juin 2019 : +2 (8)

Décembre 2019 : +2 (10)

Sources de données et plan d'analyse : « le PNUE en direct »

Unité de mesure :

a) Nombre d'indicateurs environnementaux désagrégés par sexe

b) Nombre d'indicateurs environnementaux désagrégés par âge

v) Augmentation du nombre de personnes appartenant aux grands groupes et aux parties prenantes reconnaissant la pertinence et l'utilité des données et informations environnementales mises à disposition par le PNUE

Décembre 2014 (base de référence) : 20

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +40 (60)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +20 (80)

Progrès escompté fin juin 2019 : +10 (90)

Décembre 2019 : +10 (100)

Sources des données et plan d'analyse : enquêtes auprès des grands groupes et des parties prenantes reconnaissant la pertinence et l'utilité des données et des informations environnementales mises à disposition par le PNUE

Unité de mesure:

a) Nombre de femmes et d'hommes des grands groupes et des parties prenantes ayant participé à la production d'informations environnementales mises à disposition par le PNUE (désagrégées par sexe)

b) Nombre de femmes et d'hommes des grands groupes et des parties prenantes qui se sont servis d'informations environnementales mises à disposition par le PNUE aux fins d'évaluations de l'environnement, d'alertes rapides sur les questions émergentes et/ou de facilitation de l'action politique (désagrégées par sexe)

vi) Augmentation du nombre de forums et d'institutions mondiaux, régionaux et nationaux utilisant des données sur les tendances de l'environnement identifiées par l'intermédiaire du PNUE aux fins d'évaluations environnementales, d'alertes rapides sur les questions émergentes et/ou de facilitation de l'action politique

Décembre 2014 (base de référence) : 20

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +15 (35)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +15 (50)

Progrès escompté fin juin 2019 : +10 (60)

Décembre 2019 : +15 (75)

Sources des données et

Unité de mesure :

Nombre de forums et d'institutions

Objectif de l'organisation : fournir aux gouvernements et autres parties prenantes des évaluations de qualité ainsi que le libre accès aux données et informations pertinentes pour les aider à mettre en œuvre la dimension environnementale du développement durable

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

mondiaux, régionaux et nationaux

plan d'analyse : documents d'orientation, résolutions, rapports de réunions, recherches sémantiques, évaluations.

v) Niveau d'accessibilité et facilité d'utilisation des informations environnementales mises à disposition par le PNUE dans le cadre de plateformes ouvertes mesurés par rapport aux normes reconnues au niveau international pour un accès ouvert à l'information

Décembre 2014 (base de référence) : sans objet

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : 80 %

Progrès escompté fin décembre 2018 : +5 (85 %)

Progrès escompté fin juin 2019 : +10 (90 %)

Décembre 2019 : +15 (95 %)

Unité de mesure :

Élévation (en pourcentage) du degré d'accessibilité et d'exploitabilité

Sources des données et plan d'analyse : élévation (en pourcentage) du degré d'accessibilité et d'exploitabilité mesuré à l'aide de tests et reflété par les statistiques publiées sur la toile, complétées par des enquêtes auprès des usagers pour connaître leur niveau de satisfaction avec les informations disponibles sur la plateforme ouverte

Stratégie

116. L'objectif global du sous-programme relatif à la surveillance de l'environnement est de donner aux gouvernements et autres parties prenantes les moyens de mettre en œuvre la dimension environnementale du développement durable en surveillant en permanence l'évolution de l'environnement. Le sous-programme a pour but d'éclairer l'action politique par des évaluations de l'environnement et le libre accès à des données et informations de haute qualité qui soient pertinentes.

117. L'impact ultime que le PNUE attend de ce sous-programme est que, d'ici à 2030, l'élaboration des politiques et l'action des parties prenantes soient guidées par des données et informations sur l'environnement et qu'elles tiennent pleinement compte de la dimension environnementale du développement durable, avec pour résultat une prospérité partagée par tous, dans les limites écologiques de la planète. À cette fin, il faudra que l'élaboration des politiques et l'action des parties prenantes soient éclairées par des connaissances actuelles, exactes et pertinentes.

118. Dans cette optique, le PNUE continuera de renforcer l'interface science-politique, notamment en effectuant des évaluations et des analyses pertinentes tenant compte des priorités régionales; en consolidant les partenariats avec les réseaux d'experts et les organes scientifiques (comme par exemple l'Alliance science et technologie pour la durabilité globale, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques); en développant les capacités des pays pour qu'ils soient mieux à même de faire rapport sur l'état de l'environnement et d'utiliser les données environnementales dans le but d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions; et en procédant périodiquement, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, à des études sur l'intégration de la dimension environnementale dans le développement durable pour informer l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et autres forums politiques de haut niveau.

119. Pour une mise en œuvre réussie du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements et autres parties prenantes devront disposer des moyens nécessaires pour pouvoir suivre les progrès de la dimension environnementale du développement durable. En renforçant l'interface science-politique, le PNUE aidera les pays à se servir de données environnementales ouvertes et de qualité et à s'appuyer sur des processus participatifs afin de produire des évaluations de

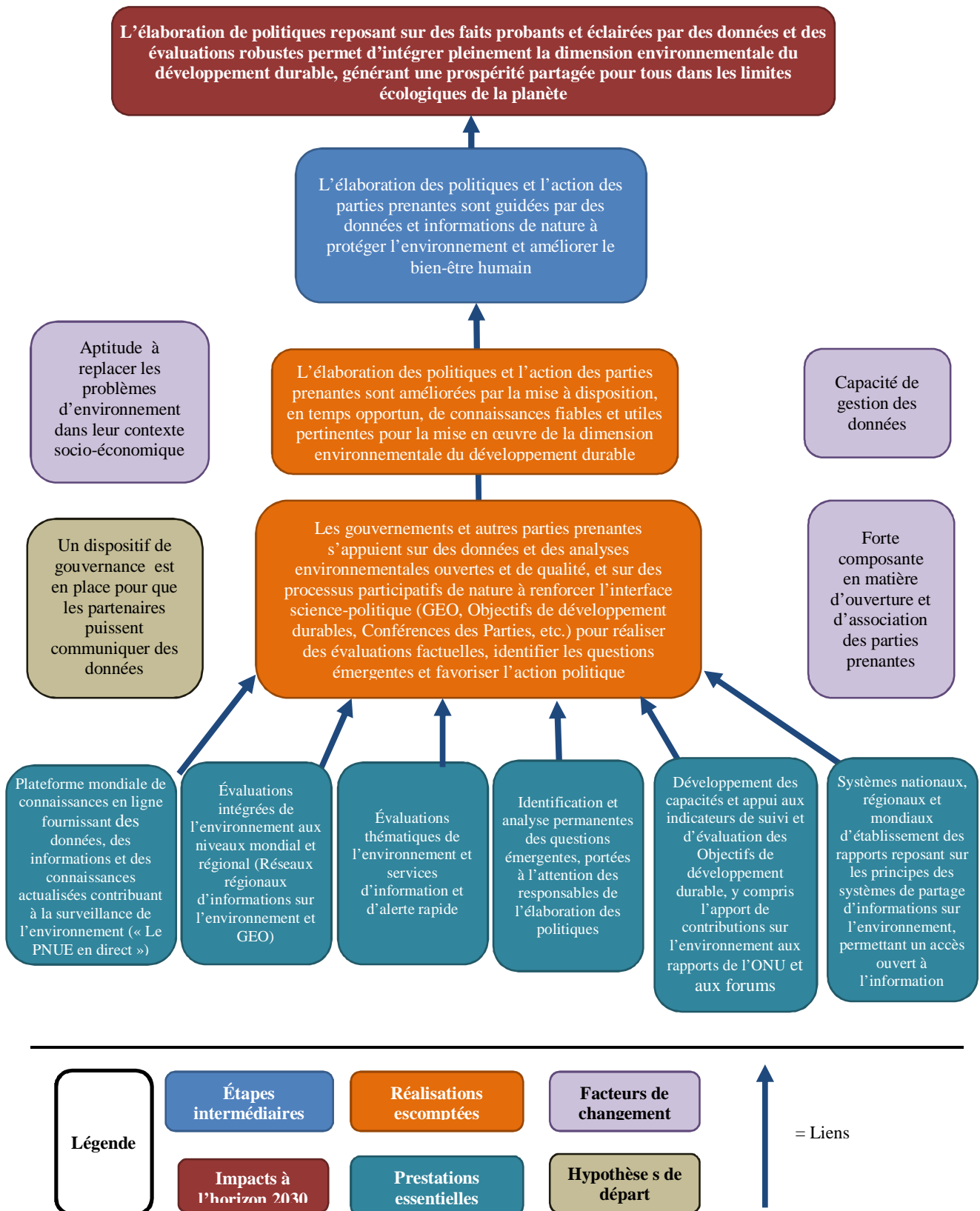
l'environnement reposant sur des données probantes, de dégager les problématiques naissantes et d'éclairer l'action politique.

120. Pour renforcer l'interface science-politique, les produits ci-après devront être mis en place pendant la période 2018-2019 : évaluations thématiques et intégrées de l'environnement pour dresser le bilan des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs environnementaux convenus au niveau international et assurer une surveillance continue de l'environnement (notamment dans le cadre de l'établissement des rapports de la série *L'avenir de l'environnement mondial* et des conférences régionales biennales du Réseau régional d'information sur l'environnement); identification, analyse et signalement des questions émergentes; appui aux pays pour le suivi et l'évaluation des Objectifs de développement durable; inscription d'informations actualisées sur l'environnement au Catalogue de données du système des Nations Unies (avec l'appui de l'ontologie d'interface¹⁰² des Objectifs de développement durable); libre accès à des données, informations et connaissances de qualité, constamment actualisées, pour surveiller l'état de l'environnement (disponibles sur la plateforme « le PNUE en direct »); et appui à des systèmes mondiaux, régionaux et nationaux de communication des indicateurs, générant ainsi des flux de données, notamment sur les Objectifs de développement durable et les cibles connexes. Ensemble, ces produits permettront d'améliorer l'utilisation des données ouvertes et des analyses sur l'environnement, en s'appuyant sur des processus participatifs. Une telle démarche permettra de renforcer l'interface science-politique, produisant des évaluations factuelles de l'environnement, mettant en évidence les questions qui se font jour, suggérant l'orientation à suivre, et conduisant à l'élaboration de politiques, directives et instruments de nature à améliorer la viabilité de l'environnement à long terme et le bien-être humain.

121. Le PNUE appuiera le renforcement des bureaux de statistique, des réseaux scientifiques et des partenariats avec les systèmes d'observation de la Terre. Il encouragera la ventilation des données par catégorie de groupes vulnérables, en particulier par zone géographique, par âge et par sexe; et il reverra périodiquement les liens entre l'environnement et les rôles dévolus à chaque sexe afin d'orienter l'action vers l'égalité des sexes. Le sous-programme aura aussi pour but l'élaboration de stratégies de communication et d'association, d'outils et de méthodologies, ainsi que la fourniture d'un appui technique, à l'intention des gouvernements, des institutions et forums régionaux et nationaux, et des grands groupes et parties prenantes, afin de favoriser la production d'informations pertinentes. Le PNUE contribuera à la réalisation de produits communs avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les organismes des Nations Unies compétents, comme par exemple des examens thématiques portant sur l'intégration de la dimension environnementale dans le rapport mondial sur le développement durable. Le but recherché sera d'informer les gouvernements, à travers tous les objectifs, et de définir la position mondiale des acteurs du développement durable sur les principales priorités et questions émergentes dans le domaine de l'environnement, afin qu'elles puissent être pleinement examinées et intégrées dans la prise de décisions.

¹⁰² Les termes utilisés dans les Objectifs de développement durable, leurs cibles et leurs indicateurs ont souvent plusieurs significations, reflétant la communauté diversifiée des acteurs participant à leur réalisation. Il est par conséquent indispensable de présenter ces différentes nuances de façon cohérente afin d'éviter toute confusion dans la manipulation des données et la détermination de l'action à engager. Il convient aussi d'améliorer la découverte et la gestion de l'information et des données sur les Objectifs de développement durable dans toutes les sphères de la connaissance. Secondé par des experts en ontologie, le PNUE créera une ontologie d'interface pour les Objectifs de développement durable afin que toutes les entités impliquées dans la réalisation des Objectifs puissent être logiquement représentées, définies, corrélées et reliées à la terminologie correspondante figurant dans les glossaires et les sources telles que le Catalogue de données du système des Nations Unies.

Théorie du changement – Surveillance de l’environnement



Note : dans la théorie du changement, les prestations essentielles sont associées à un ou plusieurs produits.

Facteurs extérieurs

122. Les risques comprennent la possibilité que les partenaires soient dans l'incapacité de fournir les données environnementales essentielles et les données socio-économiques correspondantes et que les pays aient des capacités insuffisantes pour gérer ces données et y donner accès. Le succès du sous-programme dépendra également de l'aptitude des intéressés à saisir les questions environnementales dans le contexte socio-économique. Le PNUE devra veiller à ce que les données fournies soient de haute qualité et utiles pour les politiques. Enfin, étant donné que les responsabilités pour la fourniture de données utiles pour l'environnement et l'action politique sont actuellement fragmentées, le sous-programme devra faire appel à l'ensemble des partenaires concernés et poursuivre une stratégie fortement axée sur la sensibilisation et l'association des parties prenantes afin de délivrer des messages cohérents.

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : les gouvernements et autres parties prenantes utilisent des données et analyses environnementales ouvertes de grande qualité et s'appuient sur des processus participatifs renforçant l'interface science-politique pour produire des évaluations factuelles de l'environnement, identifier les questions émergentes et encourager l'action politique		
<i>Produits du programme de travail</i>	<i>Division responsable</i>	<i>Divisions et Bureaux régionaux participants</i>
1. Plateforme mondiale de connaissances en ligne fournissant des données, des informations et des connaissances pour surveiller en permanence l'état de l'environnement (« le PNUE en direct »).	DEWA	DELIC, DTIE, DEPI, DCPI, Bureaux régionaux
2. Évaluations intégrées de l'environnement aux niveaux mondial et régional (réseaux régionaux d'information sur l'environnement et processus d'établissement des rapports de la série L'avenir de l'environnement mondial).	DEWA	DELIC, DTIE, DEPI, DCPI, Bureaux régionaux
3. Évaluations thématiques de l'environnement et services d'information et d'alerte rapide.	DEWA	DELIC, DTIE, DEPI, DCPI, Bureaux régionaux
4. Identification, analyse et signalement continus des questions émergentes	DEWA	DELIC, DTIE, DEPI, DCPI, Bureaux régionaux
5. Développement des capacités et fourniture d'indicateurs à l'appui du suivi et de l'évaluation des Objectifs de développement durable; contributions aux rapports et aux organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'environnement	DEWA	DELIC, DTIE, DEPI, DCPI, Bureaux régionaux
6. Systèmes nationaux et régionaux de communication des données reposant sur les principes des systèmes d'information environnementale partagés, assurant un accès ouvert à l'information	DEWA	DELIC, DTIE, DEPI, DCPI, Bureaux régionaux

Tableau 12 a)

Besoins de ressources financières par catégorie de fonds : surveillance de l'environnement

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	10 135	3 465	13 600
Autres objets de dépenses	8 865	6 835	15 700
Total partiel A	19 000	10 300	29 300
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	12 200	1 900	14 100
Total partiel B	12 200	1 900	14 100
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	5 946	(3 646)	2 300
Total partiel C	5 946	(3 646)	2 300

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	410	590	1 000
Total partiel D	410	590	1 000
E. Budget ordinaire			
Postes	3 200	–	3 200
Autres objets de dépense	1 400	–	1 400
Total partiel E	4 600	–	4 600
Total (A + B + C + D + E)	42 156	9 144	51 300

Tableau 12 b)

Besoins de ressources humaines par catégorie de fonds : surveillance de l'environnement

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	41	6	47
Autres objets de dépenses			
Total partiel A	41	6	47
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	2	7	9
Total partiel B	2	7	9
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	–	1	1
Total partiel C	–	1	1
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	1	2	3
Total partiel D	1	2	3
E. Budget ordinaire			
Postes	12	–	12
Autres dépenses de personnel			
Total partiel E	12	–	12
Total (A + B + C + D + E)	56	16	72

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

V. Gestion du programme et appui au programme

123. La gestion du programme et l'appui au programme comprennent les services fournis par le Bureau des opérations et des services internes du PNUE. L'objet de ces services est d'assurer une mise en œuvre effective et efficace de la stratégie à moyen terme et du programme de travail, selon les principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats, et conformément au cadre de responsabilisation.

124. Le Bureau des opérations et des services internes du PNUE a pour mission de créer des conditions propices à la fourniture de produits de bonne qualité, avec efficacité, moyennant la formulation de politiques, stratégies, normes et outils pertinents et la fourniture d'un appui connexe au renforcement des capacités. L'appui au programme est inclus dans divers éléments fondamentaux, notamment la planification et le suivi des programmes et des projets, et l'établissement de rapports sur leur exécution, ainsi que la mobilisation, la planification et l'allocation des ressources. L'appui au programme couvre en outre certains éléments de la gestion administrative concernant les ressources humaines, les finances et le budget ainsi que les technologies de l'information et des communications.

Ceci comprend deux réformes administratives récentes à l'échelle du système des Nations Unies, à savoir : a) l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et b) la mise en place d'un système moderne de planification des ressources d'entreprise (Umoja).

125. En 2018-2019, Umoja facilitera la prise de décisions, la gestion des risques et l'établissement des rapports. Il augmentera la valeur des biens et services que le PNUE fournit aux États Membres et aux partenaires tout en améliorant la transparence. La transition à Umoja, entamée en 2015, n'a guère été facile et la période de transition se poursuivra en 2016, après quoi la situation se stabilisera à mesure que les avantages du système, tant en termes opérationnels que financiers, commenceront à se faire sentir.

126. En dernière analyse, Umoja permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de la gestion ainsi que l'aptitude du PNUE à gérer et communiquer les informations relatives aux programmes, aux finances et aux résultats de manière intégrée; et bien que les utilisateurs commencent à se familiariser avec le nouveau système, la formation et le renforcement des capacités se poursuivront en 2016.

127. Un soutien est également fourni pour aider le PNUE à créer des partenariats plus solides et plus complémentaires, au sein du système des Nations Unies comme en dehors, y compris avec les fonds mondiaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat, afin d'impulser une action plus dynamique susceptible d'avoir un plus grand impact et d'éviter la dispersion des efforts. De plus, ce soutien comprend l'appui nécessaire pour veiller au respect des normes fiduciaires, concernant notamment la politique à l'égard des femmes, les mesures de protection sociale et environnementale, et la conformité aux dispositions juridiques.

128. Le PNUE, constamment en quête d'améliorations et soucieux que l'organisation procure des biens et services d'un bon rapport qualité-prix, veille à ce que les services d'appui au programme fournissent en temps opportun des informations justes et pertinentes sur la performance et sur les risques afin que l'organisation puisse prendre ses décisions en connaissance de cause. Ces informations comprennent des observations sur le respect des normes, fournies par les services de contrôle interne, ainsi qu'une évaluation et des recommandations émanant de ces mêmes services. Les informations sur la performance et la conformité sont essentielles pour convaincre les États Membres et autres partenaires de la valeur, de l'utilité et de la transparence du PNUE. L'informatique décisionnelle, qui fait partie des fonctions d'Umoja, sera un outil essentiel pour la prise de décisions, la gestion des risques et l'information en retour.

129. L'appui à l'organisation consiste également à assurer la liaison avec les prestataires de services administratifs, et à en contrôler la performance, ces prestataires comprenant l'ONUN, qui fournit au PNUE des services en matière de comptabilité, d'états de paie et de paiements, de recrutement et de personnel, d'administration des systèmes, d'achats et de gestion de l'inventaire. L'ONUN assure également les relations avec le pays hôte, la gestion des bâtiments, la gestion des conférences, les services médicaux, la sûreté et la sécurité. Les tableaux 13 a) et 13 b) font apparaître les changements dans le budget et les effectifs du Bureau des opérations et des services internes. Globalement, le budget a diminué de 1,1 million de dollars (soit 2,9 %) par rapport au budget de l'exercice biennal 2016-2017 par suite des bénéfices réalisés par Umoja au titre de la réalisation escomptée. Ceci s'entend nonobstant l'expansion prévue de l'appui nécessaire pour un niveau plus élevé d'activités programmatiques au titre des fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées, et du financement du FEM, de plus de 101,1 millions de dollars.

130. Le coût des licences d'exploitation du système Umoja sera fixé avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. En attendant, un montant de 1,1 million de dollars a été inscrit au budget à cette fin, à la rubrique des dépenses d'appui au programme. Les dépenses afférentes au remboursement des services administratifs fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'Office des Nations Unies à Genève restent inchangées, après ajustement pour inflation et compte tenu des gains d'efficacité attendus de la mise en œuvre du système Umoja au titre des réalisations escomptées. Il se pourrait que les coûts soient revus à la baisse, mais il est encore trop tôt pour établir des projections en la matière.

Objectifs prévus pour l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure de la performance

Objectif de l'organisation : gérer avec efficacité et responsabilité les ressources financières et humaines ainsi que les ressources fournies par les technologies de l'information afin d'obtenir les résultats prévus dans le programme de travail et la stratégie à moyen terme

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

a) Le PNUE prend ses décisions en tenant compte des risques;	<p>Augmentation (en pourcentage) des risques importants pour l'organisation identifiés par le PNUE et suivis de mesures correctives;</p> <p>Unité de mesure : Pourcentage de risques considérés comme « importants » donnant lieu à des mesures correctives;</p>	<p>Décembre 2015 (base de référence) : 0</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : 0</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +50 % (50 %)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +10 % (60 %)</p> <p>Décembre 2019 : +10 % (70 %)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : registres des risques pour l'organisation et procès-verbaux des réunions de la direction où, après examen des risques, des mesures ont été prises</p>
b) Des politiques et normes de contrôle et de gestion sont en place;	<p>i) Augmentation du nombre de domaines clefs qui sont dotés de politiques, stratégies ou plans approuvés pour guider les opérations lorsque les procédures opérationnelles font l'objet de modifications;</p> <p>Unité de mesure : Nombre de domaines opérationnels clefs dotés de politiques, stratégies et plans actualisés et approuvés pour guider les opérations¹⁰³;</p>	<p>Décembre 2015 (base de référence) : 3¹⁰⁴</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +3 (6)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +1 (7)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +1 (8)</p> <p>Décembre 2019 : +1 (9)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : politiques, stratégies et plans de l'organisation</p>
	<p>ii) Augmentation du nombre de domaines opérationnels clefs qui sont régis par des normes, directives et procédures opérationnelles standard actualisées propres au PNUE;</p> <p>Unité de mesure : Nombre de domaines opérationnels clefs qui sont régis par des normes, directives et procédures opérationnelles standard actualisées propres au PNUE;</p>	<p>Décembre 2014 (base de référence) : 3¹⁰⁵</p> <p>Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +34 (6)</p> <p>Progrès escompté fin décembre 2018 : +1 (7)</p> <p>Progrès escompté fin juin 2019 : +1 (8)</p> <p>Décembre 2019 : +1 (9)</p> <p>Sources des données et plan d'analyse : directives et procédures opérationnelles standard</p>

¹⁰³ Par « domaines opérationnels », on entend la gestion des ressources, les partenariats avec les donateurs et les contributions de ces derniers, la gestion des ressources humaines, l'information, les communications et la technologie, les accords juridiques, les mesures de protection environnementale et sociale, y compris les mesures en faveur des femmes, l'assurance de la qualité des programmes et projets, la coordination avec le FEM et l'administration. Comme suite à la mise en place d'Umoja, certains de ces domaines devront voir leur politique ou stratégie actualisée.

¹⁰⁴ La base de référence comprend la politique sur les mesures de protection environnementale et sociale récemment approuvées ainsi qu'une politique pour la parité hommes-femmes, une politique pour la mobilisation des ressources et des directives à l'intention du FEM.

¹⁰⁵ Parité hommes-femmes, coordination avec le FEM, achats.

Objectif de l'organisation : gérer avec efficacité et responsabilité les ressources financières et humaines ainsi que les ressources fournies par les technologies de l'information afin d'obtenir les résultats prévus dans le programme de travail et la stratégie à moyen terme

Réalisations escomptées du secrétariat

Indicateurs de succès

iii) Augmentation (en pourcentage) du nombre de projets du PNUE intégrant les mesures de protection environnementales et sociales, y compris les considérations liées à la parité hommes-femmes, dans l'exécution des projets;

Unité de mesure :

a) Nombre de projets (en pourcentage) qui ont appliqué/qui appliquent des mesures en faveur de la parité hommes-femmes;

b) Nombre de projets (en pourcentage) tenant compte de la viabilité environnementale, sociale et économique dès la conception;

a) Décembre 2014 (base de référence): à déterminer

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +50 % (50 %)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +10 % (60 %)

Progrès escompté fin juin 2019 : +5 % (65 %)

Décembre 2019 : +5 % (70 %)

b) Décembre 2014 (base de référence) : 0

Décembre 2017 (réalisation escomptée) : +40 % (40 %)

Progrès escompté fin décembre 2018 : +20 % (60 %)

Progrès escompté fin juin 2019 : +5 % (65 %)

Décembre 2019 : +5 % (70 %)

Source des données et plan d'analyse : système de gestion de l'information du programme et projets analysés. Notes d'analyses environnementales, sociales et économiques approuvées

Produits

a)	Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
i)	Planification, suivi, budget et comptes du programme pour l'exercice biennal 2020-2021 (un plan pour le budget-programme du prochain exercice biennal). Rapports sur l'exécution du programme et du budget pour l'exercice biennal 2018-2019 (deux rapports annuels);
b)	Services de contrôle interne (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
i)	Études de gestion : mise en place d'un système de gestion des risques pour l'organisation (Umoja);
ii)	Audits : vérifications des comptes, intérieures et extérieures, facilitées. Réponses écrites de la direction indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes et des vérificateurs des comptes. Application intégrale des recommandations dans les délais impartis.

Tableau 13 a)

Besoins de ressources financières par catégorie de fonds : gestion du programme et appui au programme

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources financières (en milliers de dollars)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	5 948	(348)	5 600
Autres objets de dépenses	2 152	(852)	1 300
Sommes dues à l'ONUN et à l'ONUG	6 650	–	6 650
Assurance maladie après la cessation de service	1 250	–	1 250
Total partiel A	16 000	(1 200)	14 800
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	976	(76)	900
Total partiel B	976	(76)	900
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	3 263	137	3 400
Total partiel C	3 263	137	3 400
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	13 457	43	13 500
Sommes dues à l'ONUN et à l'ONUG	2 000	–	2 000
Total partiel D	15 457	43	15 500
E. Budget ordinaire			
Postes	1 700	–	1 700
Autres dépenses de personnel	100	–	100
Total partiel E	1 800	–	1 800
Total (A + B + C + D + E)	37 496	(1 096)	36 400

Tableau 13 b)

Besoins de ressources humaines par catégorie de fonds : gestion du programme et appui au programme

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	28	(4)	24
Autres objets de dépenses			
Sommes due à l'ONUN et à l'ONUG			
Assurance maladie après la cessation de service			
Total partiel A	28	(4)	24
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées			
Fonds d'affectation spéciale et contributions à des fins déterminées	–	–	–
Total partiel B	–	–	–
C. Fonds d'affectation spéciale du FEM			
Fonds d'affectation spéciale du FEM	10	–	10
Total partiel C	10	–	10
D. Dépenses d'appui au programme			
Dépenses d'appui au programme	34	1	35
Sommes dues à l'ONUN et à l'ONUG			

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs (nombre de postes)</i>		
	<i>2016-2017</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	<i>2018-2019</i>
Total partiel D	34	1	35
E. Budget ordinaire			
Postes	6	–	6
Autres dépenses de personnel			
Total partiel E	6	–	6
Total (A + B + C + D + E)	78	(3)	75

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Annexe I

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies¹⁰⁶

États financiers vérifiés du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'année terminée le 31 décembre 2014

1. Le rapport financier et les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'année terminée le 31 décembre 2014 ont été établis par l'Office des Nations Unies à Nairobi sur la base des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et conformément à la règle de gestion financière 106.1 des Règles de gestion financière en vigueur à l'Organisation des Nations Unies. Ce sont les premiers états financiers basés sur ces normes. Comme suite à l'adoption des normes IPSAS en 2014, les états financiers seront désormais établis et vérifiés chaque année.
2. Les états financiers ont été examinés par le PNUE et signés par le Directeur exécutif le 31 mars 2015. Ils ont été soumis au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2015 conformément à l'article 6.6 du Règlement financier, selon lequel les états financiers annuels doivent être soumis au Comité des commissaires aux comptes, après certification, trois mois au plus tard avant la fin de l'année financière concernée. Le Comité des commissaires aux comptes se compose actuellement des bureaux de vérification sis en Inde, en République-Unie de Tanzanie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les comptes du PNUE ont été vérifiés par le bureau de vérification situé en République-Unie de Tanzanie.
3. Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'année terminée le 31 décembre 2014. En outre, il n'a décelé aucune erreur, omission ou inexactitude importante susceptible de modifier son opinion sur les états financiers du PNUE. Le Comité a néanmoins relevé certaines carences, qui sont indiquées ci-dessous au tableau B.
4. Depuis 2006-2007 et jusqu'en 2014, le Comité des commissaires aux comptes a émis 23 recommandations, comme il ressort du tableau A ci-dessous. À l'issue de la vérification la plus récente, pour l'année terminée en 2014, le Comité a formulé 8 recommandations, qui ont toutes été acceptées et appliquées

Tableau A.

Résumé de l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour la période 2006-2014

<i>Période</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Appliquée</i>	<i>Devenue inapplicable</i>	<i>Pas appliquée</i>	<i>Total</i>
2014	6	2	-	-	8
2012-2013	-	5	1	-	6
2010-2011	1	3	-	-	4
2008-2009	-	4	-	--	4
2006-2007	1	-	-	-	1
Total	8	14	1	0	23
Pourcentage	35	61	4	0	100

¹⁰⁶ A/70/5/Add.7.

Tableau B

<i>Mesure recommandée par le Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Mesure prise pour donner suite aux recommandations</i>
<p>Le PNUE devrait exploiter le logiciel d'application du Système de gestion de l'information sur les programmes (PIMS) pour faciliter et suivre les cinq phases du cycle des projets et en rendre compte, et pour répondre aux besoins fonctionnels du cycle du programme de travail du PNUE dans son ensemble.</p> <p>Le Comité recommande de :</p> <p>a) Formuler des règles ou directives qui astreignent les spécialistes de la gestion des fonds à entrer les informations relatives aux comptes secondaires dans le Système de gestion de l'information sur les programmes (PIMS) lors du lancement des projets;</p> <p>b) Examiner et vérifier à l'avenir les données du Système de gestion de l'information sur les programmes (PIMS).</p>	<p>Entité responsable : Bureau des opérations et des services internes</p> <p>État d'application : en cours</p> <p>Délai : novembre 2015</p>
<p>Le Comité recommande d'inclure dans la nouvelle version du PIMS, qu'il est prévu de mettre au point, toutes les grandes étapes du cycle des projets, pour pouvoir ainsi établir des rapports de synthèse et mieux prendre en compte toutes les grandes étapes du cycle des projets.</p>	<p>Entité responsable: Bureau des opérations et des services internes</p> <p>État d'application : en cours</p> <p>Délai : novembre 2015</p>
<p>Le Comité recommande au PNUE de réviser son manuel des programmes pour y inclure des procédures claires pour les annulations de projets, en indiquant les fonctionnaires habilités à y procéder.</p>	<p>Entité responsable: Bureau des opérations et des services internes</p> <p>État d'application : en cours</p> <p>Délai : début 2016</p>
<p>Le Comité recommande au PNUE de réviser son manuel des programmes en y incluant des procédures pour le traitement des approbations à délivrer d'urgence.</p>	<p>Entité responsable: Bureau des opérations et des services internes</p> <p>État d'application : appliquée</p>
<p>Le Comité recommande au PNUE d'envisager les moyens de doter le Bureau de l'évaluation de ressources suffisantes pour entreprendre et gérer des évaluations indépendantes des projets au niveau requis et s'assurer que les délais de clôture des projets sont respectés.</p>	<p>Entité responsable: Bureau de l'évaluation</p> <p>État d'application : appliquée</p>
<p>Le Comité recommande au PNUE :</p> <p>a) D'améliorer l'évaluation des partenaires d'exécution pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exécuter les projets;</p> <p>b) De mieux planifier et suivre de plus près l'exécution des projets.</p>	<p>Entité responsable: Bureau des opérations et des services internes</p> <p>État d'application : en cours</p> <p>Délai : à déterminer</p>
<p>Le Comité recommande au PNUE de veiller à obtenir les relevés de dépenses de tous les partenaires d'exécution, afin de les rapprocher du montant des avances correspondantes, et s'assurer que le rapprochement des bordereaux interservices est immédiatement effectué avec les organismes des Nations Unies concernés.</p>	<p>Entité responsable: Bureau des opérations et des services internes</p> <p>État d'application : en cours</p> <p>Délai : à déterminer</p>
<p>Le Comité recommande que le PNUE-FEM renforce les procédures de suivi des relevés des dépenses engagées par les partenaires d'exécution, y compris en leur envoyant périodiquement des lettres de rappel leur demandant de soumettre ponctuellement ces relevés, afin de faciliter la clôture financière des projets.</p>	<p>Entité responsable: Bureau des opérations et des services internes</p> <p>État d'application : en cours</p> <p>Délais : 15 juillet pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin, et 15 janvier pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre.</p>

Annexe II

Division et sous-programme responsables

Obligations statutaires en matière de suivi et d'établissement de rapports sur le programme de travail pour la période 2018-2019

	1) Changements climatiques : DTIE	2) Résilience face aux catastrophes et aux conflits : DEPI	3) Écosystèmes sains et productifs : DEPI	4) Gouvernance de l'environnement : DELC	5) Déchets de produits chimiques et qualité de l'air : DTIE	6) Utilisation efficace des ressources : DTIE	7) Surveillance de l'état de l'environnement : DEWA
Division de l'alerte rapide et de l'évaluation Réalizations escomptées (RE)	RE 2		RE 1		RE 1, RE 2, RE 3		RE 1
Produits du programme de travail	1/b/2		3/a/1		5/a/2, 5/b/1, 5/c/1		7/a/1, 7/a/2, 7/a/3, 7/a/4, 7/a/5, 7/a/6
Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales Réalizations escomptées				RE 1, RE 2	RE 1, RE 3		
Produits du programme de travail				4/a/1, 4/a/2, 4/a/3, 4/a/4, 4/a/5, 4/b/1, 4/b/3	5/a/3 5/c/2		
Division de la mise en œuvre des politiques environnementales Réalizations escomptées	RE 1, RE 3	RE 1, RE 2, RE 3	RE 1, RE 2	RE 2			
Produits du programme de travail	1/a/1, 1/a/2, 1/a/3, 1/a/4, 1/c/1, 1/c/2	2/a/1, 2/b/1, 2/b/2, 2/c/1	3/a/2, 3/a/3, 3/a/6, 3/a/7, 3/a/8, 3/a/9, 3/a/10, 3/a/11, 3/b/1	4/b/2			
Division Technologie, Industrie et Économie Réalizations escomptées	RE 2	RE 1	RE 1, RE 2		RE 1, RE 2, RE 3	RE 1, RE 2	
Produits du programme de travail	1/b/1, 1/b/3, 1/b/4, 1/b/5, 1/b/6, 1/b/7, 1/b/8	2/a/2	3/a/4, 3/a/5, 3/b/2, 3/b/3, 3/b/4, 3/b/5, 3/b/6		5/a/1, 5/a/4, 5/a/5, 5/a/6, 5/a/7, 5/b/2, 5/b/3, 5/b/4, 5/c/3, 5/c/4	6/a/1, 6/a/2, 6/a/3, 6/a/4, 6/a/5, 6/a/6, 6/a/7, 6/a/8, 6/b/1, 6/b/2, 6/b/3, 6/b/4, 6/b/5, 6/b/6, 6/b/7, 6/c/1, 6/c/3, 6/c/4	
Division de la communication et de l'information Produits du programme de travail	RE 1, RE 2, RE 3	RE 1			RE 1, RE 2, RE 3	RE 3	
Produits du programme de travail	1/a/5, 1/b/9, 1/c/3	2/a/3			5/a/8, 5/b/5, 5/c/5	6/c/2, 6/c/3	

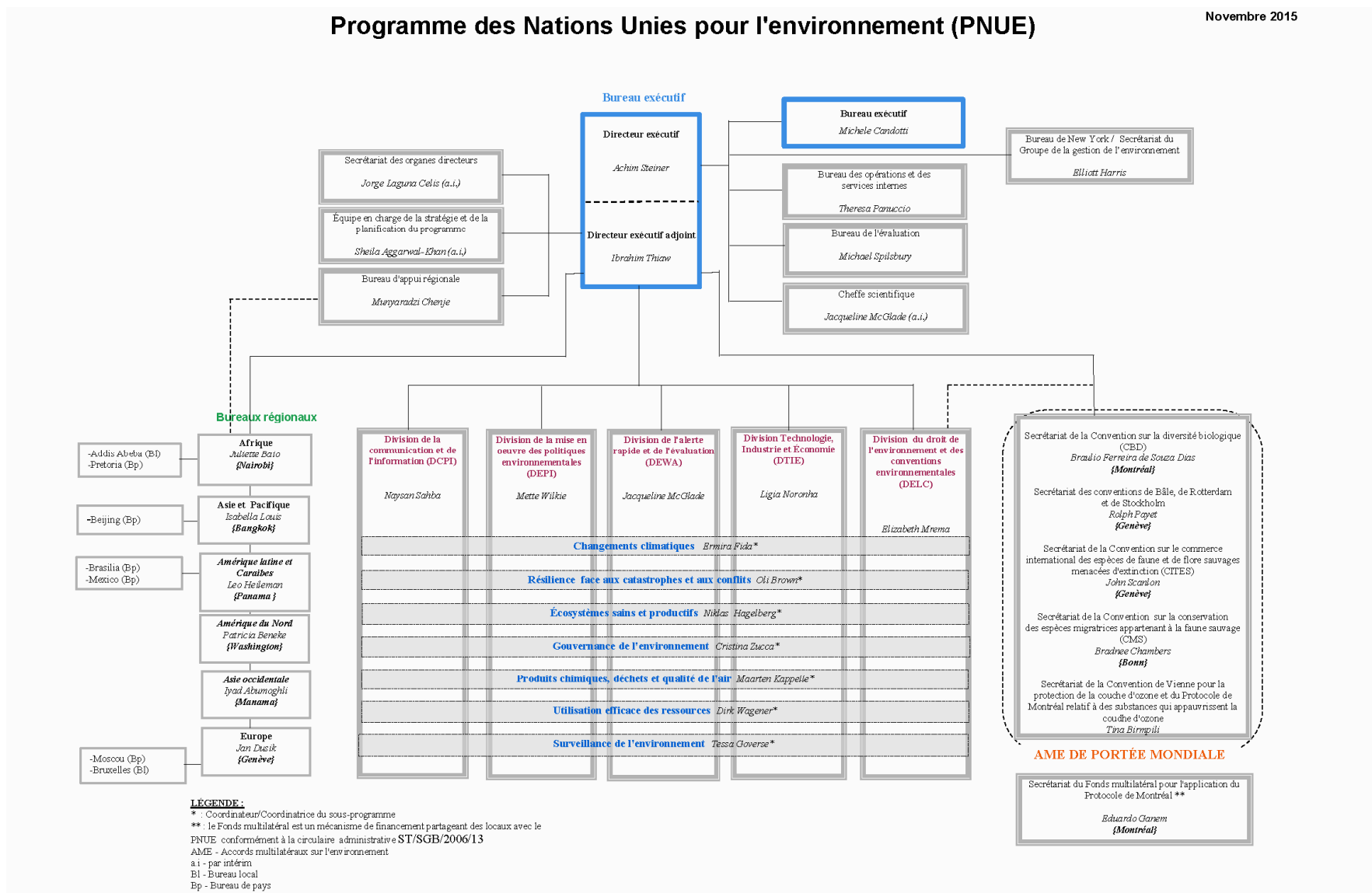
Note : la circulaire ST/SGB/2000/8 définit le règlement et les règles régissant le contrôle de l'exécution dans l'ensemble du Secrétariat. Elle dispose que les programmes doivent être évalués en fonction des résultats obtenus et des produits exécutés.

Les numéros séquentiels des produits du programme de travail, par exemple 1/a/1, correspondent au sous-programme, à la réalisation escomptée et au produit.

Abréviation : RE = réalisation escomptée.

Annexe III

Organigramme



Annexe IV

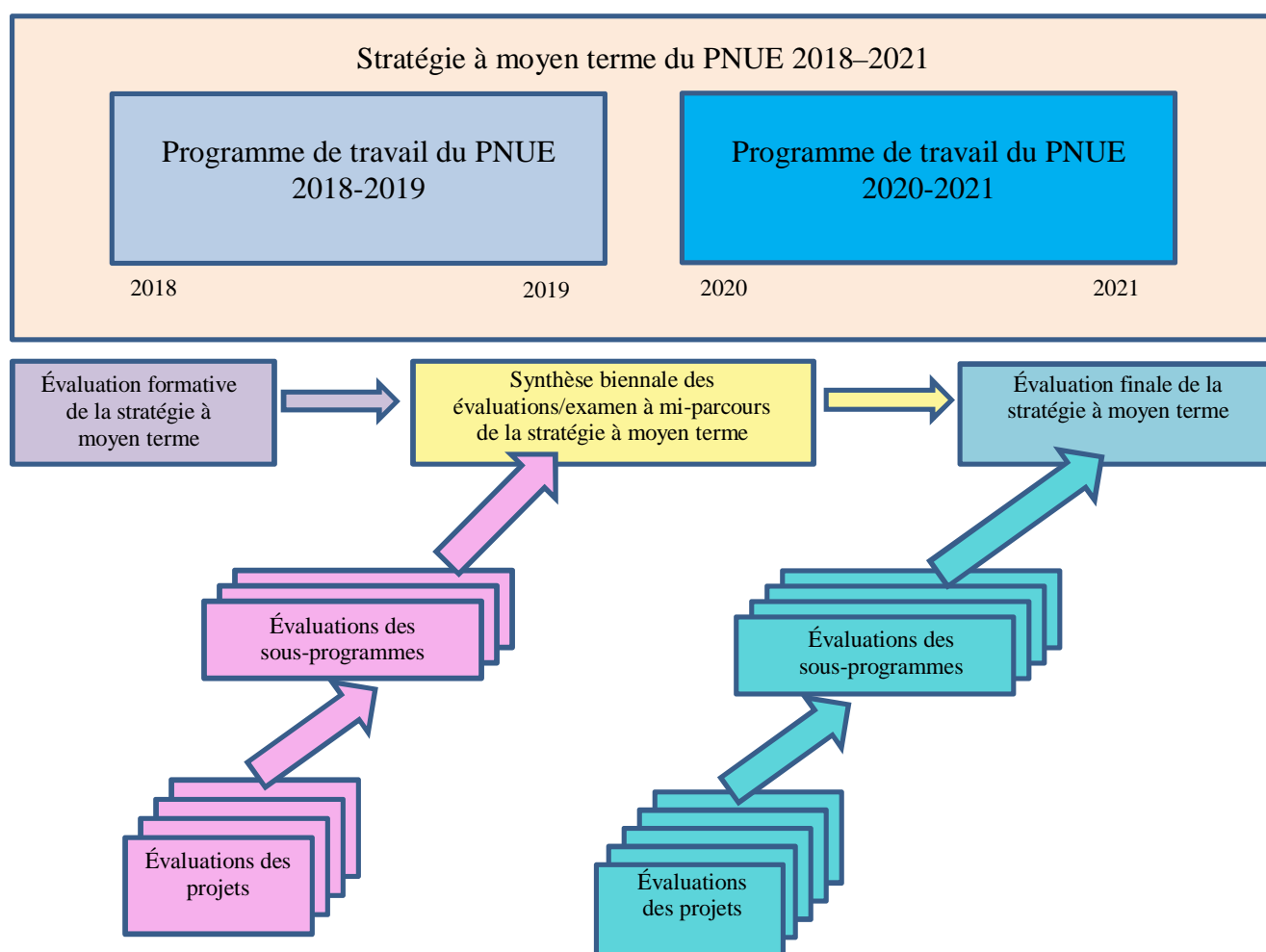
Plan d'évaluation pour la période 2018-2019

1. La stratégie à moyen terme, et les programmes qui la composent, se caractérise principalement par son approche axée sur les résultats. Cette approche se reflète dans la méthode d'évaluation du PNUE, qui insiste en premier lieu sur l'aptitude de l'organisation à obtenir des résultats conformes aux objectifs de la stratégie à moyen terme et du programme de travail et aux réalisations escomptées. Le plan d'évaluation propose un ensemble d'évaluations complémentaires, menées à différents niveaux et portant sur différents thèmes.

2. La méthode suivie pour évaluer le programme de travail au regard de la stratégie à moyen terme comportera des évaluations systématiques des projets et sous-programmes (voir la figure 1). Étant donné que les réalisations escomptées seront obtenues à l'issue de projets exécutés selon différentes modalités, l'évaluation des projets continuera d'être financée au moyen de ressources préaffectées dans les budgets des projets. Toutes les évaluations seront menées conformément aux normes en vigueur à l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine pour s'assurer qu'elles sont toutes de même qualité et que leurs résultats peuvent être utilisés pour les évaluations au niveau des sous-programmes.

Figure 1

Évaluation des programmes de travail dans le cadre de la stratégie à moyen terme



Évaluation de la performance

3. Une série de paramètres types sont utilisés pour évaluer la performance individuelle et faciliter l'évaluation de la performance globale des différentes interventions du PNUE qui contribuent au programme de travail, à la stratégie à moyen terme et aux réalisations escomptées. Ces paramètres sont utilisés pour toutes les évaluations des projets et des sous-programmes et ils sont compatibles avec les

meilleures pratiques internationales et les normes appliquées à l'échelle du système des Nations Unies. Ces paramètres sont notamment les suivants : réalisation des objectifs et résultats prévus, durabilité des résultats du programme, possibilité de reproduire les expériences réussies et d'en élargir la portée, réalisation des produits et activités, rapport coût-efficacité, ampleur de l'appropriation par les pays et engagement des parties prenantes, efficacité de la planification et de la gestion financières, suivi et évaluation, et souplesse de la gestion.

Portée et objectifs

4. La fonction d'évaluation du PNUE s'étend aux programmes et projets du Fonds pour l'environnement, des fonds d'affectation spéciale connexes et des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui sont mis en œuvre par le PNUE. Plus précisément, les objectifs du plan d'évaluation sont les suivants :

- a) Évaluer l'efficacité, l'efficacité, la pertinence, la qualité, l'utilité et l'impact des programmes du PNUE;
- b) Rassembler et partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités au titre des programmes et projets;
- c) Veiller à ce que les recommandations formulées à l'issue des évaluations et acceptées par la direction, et par les directeurs de division, soient appliquées.

Activités prévues et produits connexes

Évaluation formative

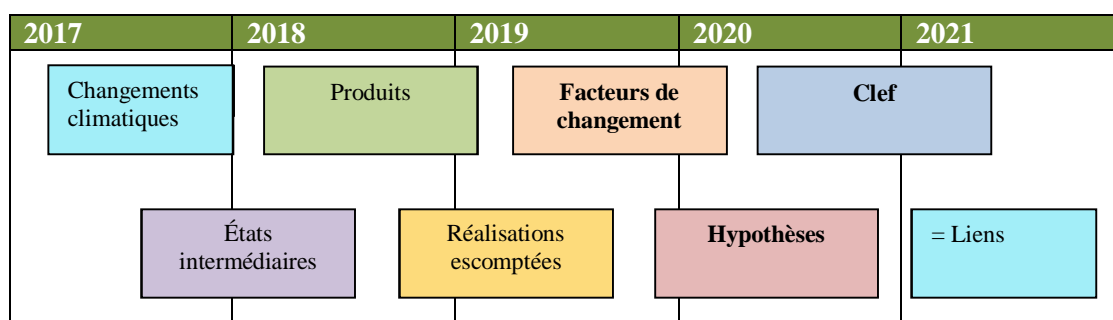
5. Au début de l'exercice biennal 2018-2019, une évaluation formative de la planification des programmes sera entreprise. Elle aura pour but d'évaluer la conception de la stratégie à moyen terme et du programme de travail, et des documents de planification associés, à temps pour le prochain cycle de planification de la stratégie à moyen terme et du programme de travail. Elle compilera les conclusions, les leçons tirées de l'expérience et les recommandations du premier exercice biennal de la stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021, sur la base d'une analyse de la qualité, de la cohérence et des relations de causalité spécifiées dans l'ensemble des documents de planification du programme.

Évaluations des sous-programmes

6. La séquence des évaluations des sous-programmes du PNUE se poursuivra comme indiqué à la figure 2. Comme pour les années précédentes, tous les rapports d'évaluation des sous-programmes et toutes les recommandations qu'ils contiennent seront distribués à l'équipe de direction du PNUE et présentés au Comité des représentants permanents. Un plan d'application des recommandations figurant dans les évaluations sera élaboré en consultation avec les divisions concernées.

Figure 2

Calendrier proposé pour l'évaluation des sous-programmes



Évaluation des projets

7. Les projets parvenus à terme seront évalués. On estime qu'environ 60 % des évaluations de projets couvrant la période sur laquelle porte le programme de travail seront menées à bien (30 % au titre du Fonds pour l'environnement et des contributions de contrepartie et 30 % au titre du FEM). Les rapports d'évaluation seront établis en étroite collaboration avec les responsables de programmes concernés; ils seront distribués à l'équipe de direction et affichés sur le site du Bureau de l'évaluation. Le Bureau de l'évaluation continuera de tirer les enseignements de ces évaluations et de faire des recommandations, qui seront accompagnées d'un suivi officiel pour s'assurer qu'elles sont bien appliquées.

Rapport de synthèse des évaluations

8. À la fin de l'exercice biennal 2018-2019, un rapport de synthèse des évaluations sera établi. Il résumera la performance du PNUE sur la base des tendances et des évolutions observées durant l'exercice biennal et ressortant des évaluations réalisées à tous les niveaux. Les évolutions et tendances seront utilisées pour identifier les recommandations et les leçons à porter à l'attention des coordonnateurs du sous-programme et des hauts responsables du PNUE, avec qui il faudra les examiner. Le rapport sera présenté au Comité des représentants permanents et à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et il sera distribué aux gouvernements et au personnel du PNUE.

Application des recommandations issues des évaluations

9. Le Bureau de l'évaluation suivra l'application des recommandations issues des évaluations afin de s'assurer que les mesures requises pour améliorer la performance et la gestion du programme sont prises en temps voulu. Il rendra compte de l'état d'application de ces recommandations au Directeur exécutif tous les six mois et publiera des statistiques à ce sujet dans le rapport de synthèse de l'évaluation et sur son site.
